

Sommaire

AVANT-PROPOS	p. 3
CONVENTION D'OBJECTIFS 2012-2014	p. 5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 11
L'ÉQUIPE PERMANENTE - LES ARCHITECTES CONSEILLERS	p. 12
LES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES ADHÉRENTS EN 2012	p. 13
LES CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS	p. 15
1) CONSEIL AUX COMMUNES	p. 16
2) CONSEIL AUX GROUPEMENTS DE COMMUNES	p. 33
3) CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	p. 47
LE CONSEIL ARCHITECTURAL	p. 59
1) LES ARCHITECTES CONSEILLERS	p. 60
2) PRÉSENTATION HISTORIQUE DU CONSEIL ARCHITECTURAL	p. 63
3) BILAN DU CONSEIL ARCHITECTURAL EN 2012	p. 65
LA FORMATION	p. 67
L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION	p. 77
REVUE DE PRESSE 2012	p. 89

Avant-propos

Le CAUE de la Savoie poursuit son activité très diversifiée, s'inscrivant pleinement dans le cadre de missions définies par la Loi sur l'architecture de 1977.

Il accompagne les communes et groupements de communes sur des projets novateurs tant dans la démarche que dans le souci d'adaptation au contexte local. Des hautes vallées de montagnes au bassin chambérien, sans oublier le rural, le défi reste le même : répondre au souci qualitatif de nos concitoyens dans une période de grande mutation.

Où construire, comment construire dans une perspective de durabilité et réversibilité.

Le nouveau site du CAUE de la Savoie (cauesavoie.org) offre à tous une meilleure lisibilité de nos actions.

Le projet G10 Aménagement Savoie porté par le CAUE de la Savoie a permis d'étudier les mutualisations et complémentarités à renforcer entre organismes partenaires auprès des particuliers et des élus de Savoie.

La confrontation avec d'autres territoires est toujours enrichissante. Barcelone, Montpellier et Bordeaux sont des métropoles en grande mutation qui diversifient leurs centre-ville et préservent identité et environnement naturel.

Depuis le 1er mars 2012, le Département de la Savoie a institué une taxe départementale dont les ressources servent à financer d'une part, la politique de protection des espaces naturels et d'autre part, les dépenses des CAUE en application de l'article 8 de la Loi sur l'architecture de 1977.

Notre fédération nationale des CAUE a saisi les pouvoirs publics afin de clarifier son affectation.

Cela nous oblige à rendre encore de meilleurs services vis à vis des particuliers et des communes.

Un nouveau projet stratégique nous permettra, je l'espère, de mobiliser tous les acteurs (Etat, Département, élus, professionnels et associations), et de franchir une nouvelle étape de notre développement dans l'intérêt public de tous.

François CUCHET
Conseiller général du canton de La Rochette,
Maire d'Arvillard,
Président du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie

CONVENTION D'OBJECTIFS
entre le Département de la Savoie
et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
de la Savoie
pour les années 2012 à 2014

Entre :

· le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil général de la Savoie, agissant en application d'une délibération du Conseil général du d'une part,

Et :

· le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie, représenté par son Président en exercice, Monsieur François CUCHET, dûment habilité à agir au nom de ladite association, ci-après désigné par " le CAUE ", d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme créé par l'État (loi du 3 janvier 1977 et décret du 9 février 1978), mis en place par délibération du Conseil général du 6 juin 1978, et chargé de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Constitué sous forme associative, regroupant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, le CAUE est un organisme départemental participant à la solidarité entre les collectivités. Il est notamment un outil d'aide à la décision des communes et de toute institution ou de tout service faisant appel à lui, devant lesquels il est responsable de ses actions et de l'efficacité de son travail.

Le CAUE mène avec le Département des missions concertées ; celles-ci ne correspondent ni à des actes de commerce, ni à des ventes de prestations.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à son objet statutaire, le CAUE s'engage dans la réalisation d'un programme d'actions prioritaires en huit points :

1) Assistance au Département pour la prise en compte du développement durable dans ses politiques thématiques

S'inspirant des travaux conduits dans le cadre de « Savoie 2020 », le Conseil général s'est engagé dans ses politiques au regard des enjeux du développement durable.

La réflexion menée, enrichie depuis par les apports du "Grenelle de l'Environnement", débouche sur des mesures concrètes touchant aux domaines des équipements publics, de l'habitat et des aménagements.

Le CAUE apportera toute l'aide nécessaire au Département pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

2) Le développement d'une assistance architecturale, urbanistique et paysagère auprès des services du Département (DGAPT)

Le CAUE participera à la demande du Département à l'instruction des dossiers relevant des programmes suivants, notamment afin de vérifier leur éligibilité au regard des dispositifs départementaux et d'émettre des recommandations pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et paysagère :

- le fonds départemental pour l'équipement des communes (FDEC),
- les aménagements de village,
- le fonds scolaire,
- les équipements structurants et aménagements de Bourgs-centre ou urbains dans le cadre des contrats territoriaux de Savoie,
- les aides en matière d'hébergement touristique,
- les aides à l'habitat social et aux écoquartiers,
- le petit patrimoine non protégé (PRNP) et les musées, les archives d'architecture XXe, les toitures traditionnelles.

Dans le cadre de cette action, une rencontre DGAPT/CAUE aura lieu chaque année afin de procéder collégalement à un examen plus approfondi de certains dossiers.

Cette action permettra en outre au CAUE d'avoir un panorama exhaustif des projets et travaux réalisés dans les communes pour légitimer les conseils prodigués auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Pour les projets qui le nécessitent, le CAUE encouragera les maîtres d'ouvrage à recourir aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé sur la question de la performance énergétique conformément à la politique du Département en la matière.

Enfin, le CAUE continuera d'apporter son aide au Département dans le cadre de l'élaboration des dossiers de candidature "minicontrats" et "communes les plus petites et les plus défavorisées".

Son intervention consistera à :

- élaborer un programme global et durable,
- esquisser les projets et donner un coût d'objectifs,
- préparer le dossier de candidature,
- garder une vue du projet d'ensemble tout au long de son exécution.

3) Accompagnement au développement de la filière bois en Savoie (DGAPT)

Dans le cadre de la mise en œuvre du "Plan départemental forêt filières bois", le CAUE s'engage à accompagner la politique du Conseil général notamment en accompagnant les maîtres d'ouvrages publics, sur leur demande, par une assistance architecturale spécifique sur des projets d'envergure départementale et en participant à la formation des architectes conseillers intervenant sur les territoires, ainsi que des agents des TDL intervenant dans le domaine de l'aménagement.

Chaque année, le CAUE et la DGAPT définiront ensemble les actions à conduire sur cette thématique.

4) Le suivi de chartes architecturales, urbanistiques et paysagères par territoire (DGAA)

Après la mise en place des 7 chartes architecturales et paysagères sur les 7 territoires de Savoie, le CAUE accompagnera les territoires pour le suivi de ces chartes.

Elles s'inscrivent dans le volet qualitatif des ScoT et ont pour objet de fédérer l'ensemble des acteurs publics de l'aménagement d'un territoire sur des orientations concertées, pour servir de base à l'élaboration de documents d'urbanisme moins restrictifs sur le plan esthétique, et encourageant la haute qualité environnementale et architecturale. Elles ont débouché sur la mise en place d'une consultance pédagogique et territorialement organisée à une échelle intercommunale.

Le rôle du CAUE sera d'assurer leur suivi par le biais d'une réunion d'évaluation annuelle par territoire et par la réalisation de fiches-conseils adaptées à chaque cahier de secteur avec les architectes conseillers.

5) L'apport de conseils auprès des communes et groupements de communes (DGAA)

Le CAUE apportera aux communes ou groupements de communes adhérents des conseils et une aide à la décision dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, se limitant à trois journées d'intervention par an.

Au-delà, sur proposition du directeur et dans le respect de la loi sur l'architecture, le CAUE pourra proposer au maire ou président de l'intercommunalité, une convention d'accompagnement visée par le président du CAUE.

Pour les communes non adhérentes, cette intervention sera limitée à une journée par an.

Ces missions seront suivies par un membre de l'équipe permanente, auquel pourront s'adjoindre les services des architectes conseillers territoriaux ou de professionnels extérieurs. En aucun cas, ceux-ci ne pourront exercer une mission de maîtrise d'œuvre en relation avec les conseils prodigués. Ces missions pourront également être faites en lien étroit avec les responsables des TDL.

Un décompte annuel des interventions sera réalisé et fourni au Département.

6) Le développement, l'évaluation et la coordination des missions des architectes conseillers

Compte tenu des spécificités du département, le développement du conseil en amont de toute procédure administrative (permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager) et avec visite sur le terrain, est primordial. Ceci favorise une cohérence des conseils et la constitution d'un réseau d'architectes conseillers sur l'ensemble du Département, à une échelle intercommunale.

La mission que s'assigne le CAUE est de garantir la bonne organisation territoriale et professionnelle de ce service, rémunéré par un système de vacations et développé sur le terrain en étroite relation avec les élus, leurs services et les "territoires de développement local".

Une fois par an, une réunion établira, par territoire, le bilan des missions de l'architecte conseiller, avec l'ensemble des services concernés (Etat, Département, Communes).

Des missions de conseil spécifiques comme les chalets d'alpages, gîtes ruraux, bâtiments agricoles, lotissements, nécessiteront une formation et une coordination spécifiques par le CAUE auprès des architectes conseillers.

L'aide aux toitures traditionnelles auprès des particuliers désireux de valoriser le patrimoine architectural de la Savoie sera coordonnée par le CAUE et renvoyée auprès de l'architecte conseiller territorialement concerné.

Une nouvelle charte d'accompagnement sera élaborée en 2012 pour favoriser un travail transversal.

7) La valorisation du patrimoine et la diffusion culturelle en matière d'architecture et de paysages en Savoie, en direction d'un public ciblé (élus, professionnels, scolaires, associations) (DGAA)

Le CAUE proposera l'organisation d'actions de sensibilisation qui pourront prendre la forme d'expositions, de conférences, de journées à thème... Pour une meilleure synergie, elles seront organisées en concertation avec le réseau régional des CAUE et ses partenaires départementaux.

Des actions auprès des collèges et des lycées professionnels seront mises en place au travers des chartes architecturales et paysagères, dont le programme sera établi avec l'Inspection Académique.

Ces actions feront l'objet de conventions de formation sous deux formes : interventions ponctuelles ou organisation de stages.

8) La mise à disposition du service de documentation - diathèque - site web (DGAA)

Le C.A.U.E. continuera à mettre à la disposition du Département, des communes, des professionnels et de ses adhérents, un service de documentation et un site internet relatifs à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Ce service de consultation, sauf convention spécifique, ne pourra être lié à une activité commerciale. Le site web du CAUE de la Savoie sera réorganisé pendant la durée de la présente convention.

Article 2 – MODE ET DOMAINE D'INTERVENTION

Les actions visées à l'article 1 pourront prendre la forme, conformément aux statuts du CAUE :

- de journées d'information et de sensibilisation auprès d'un large public,
- de séances de formation auprès de publics ciblés, pouvant comprendre le pilotage de démarches innovantes,
- de conseil et d'aide à la décision auprès du Département, des collectivités locales et de leurs services, pouvant comprendre le pilotage de démarches,
- de recherche et d'expérimentation dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement et du développement durable.

Ces missions pourront porter simultanément sur des problèmes fonciers, d'aménagement, de protection, de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, du patrimoine non bâti, des espaces publics et naturels, ainsi que sur l'assistance à la programmation d'équipements publics ou bénéficiant de financements publics.

Conformément aux statuts des CAUE, ces missions excluront toute mission de maîtrise d'œuvre des projets concernés. Le CAUE s'efforcera de favoriser l'intervention des hommes de l'art et ne concurrencera pas l'activité des professionnels libéraux.

Article 3 – MODALITÉS D'APPLICATION

Le Département de la Savoie confère au CAUE de la Savoie les moyens nécessaires à l'exercice des actions citées ci-dessus en lui octroyant pendant la durée de la présente convention, une subvention annuelle.

Le Département s'engage à verser 25 % du montant de la subvention de l'année avant le vote par le Conseil général du budget primitif, puis 50 % de la subvention annuelle octroyée au CAUE au début du second trimestre de l'année en cours, le solde devant être versé avant le 30 septembre au vu des situations de trésorerie produites par l'association et du bilan financier prévisionnel de l'année en cours.

Pour l'année 2012, la subvention octroyée est de 590 000 €.

Un bilan général technique et financier annuel sera fourni par le CAUE au Département pour approbation dans le courant du 1er trimestre suivant l'année concernée.

Article 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de l'exercice 2012.

Article 5 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Dans le cas où le CAUE ne pourrait remplir ses missions et après mise en demeure infructueuse dans un délai de six mois, le Département pourra résilier la présente convention. Dans le cas où le Département ne respecterait pas ses obligations, le CAUE, après mise en demeure restée infructueuse dans un délai identique, aura droit au remboursement des frais engagés.

Article 6 – CARACTÈRE DE LA RETRIBUTION

Cette convention est une action partenariale qui ne constitue pas une opération économique au sens de la sixième directive de l'Union européenne.

Les participations volontaires qui seront versées par le Département pour contribuer à l'activité générale du CAUE de la Savoie ne correspondent pas à une rémunération ou au paiement d'un service rendu et se situent donc hors champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

· Propriété des études

Tous les documents ou éléments intellectuels issus de la convention sont considérés comme propriété du CAUE de la Savoie.

Le Département pourra utiliser les documents ou productions intellectuelles issus de la convention. Il en informera préalablement le CAUE, et mentionnera, dans toutes les publications ou diffusions écrites ou audiovisuelles, son partenariat avec le CAUE.

· Litiges

En cas de litige et avant tout recours contentieux, il sera demandé un avis à un conciliateur choisi librement par les parties et ce dernier effectuera une tentative de médiation.

A défaut de conciliation dans un délai de six mois, à compter de la date à laquelle le conciliateur aura été retenu d'un commun accord entre les parties ou si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le choix d'un conciliateur dans un délai de six mois à compter du constat du litige, le Tribunal Administratif de Grenoble serait compétent et serait saisi par la partie la plus diligente.

Fait à Chambéry, le 30 mai 2012

En deux exemplaires originaux

Le Président
du Conseil général de la Savoie,



Hervé GAYMARD

Le Président
du CAUE de la Savoie,



François CUCHET

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (2012)

Représentants des collectivités locales

- M. François CUCHET, Conseiller général du canton de La Rochette, Maire d'Arvillard, **Président du CAUE**
- M. Jean-Pierre BURDIN, Conseiller général du canton de St-Alban-Leysse, Maire de Bassens, **Vice-Président du CAUE**
- M. Albert DARVEY, Conseiller général du canton du Châtelard
- M. François GAUDIN, Maire de Grésy-sur-Isère
- M. Jean-Pierre GINET, Maire de La Biolle
- M. Lionel MITHIEUX, Conseiller général du canton de Cognin, Maire de Vimines, **Vice-Président du CAUE**

Représentants de l'État

- M. Frédéric GILARDOT, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- M. Philippe GANION, Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- M. Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Départemental des Territoires de Savoie - DPT

Personnes qualifiées

- M. Francis AMPE, urbaniste ; Vice-Président de la C.C. du Lac d'Aiguebelette ; Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard
- M. Charles VINIT, Directeur général de l'OPAC de la Savoie

Représentants des professions concernées

- M. Alexandre GEOFFROY, Secrétaire général de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Savoie
- M. Dominique GUISEPPIN, Président de la CAPEB de la Savoie
- M. Etienne MARTINEZ, architecte, Délégué départemental du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
- M. Christian PATEY, architecte, Président de la Maison de l'Architecture de Savoie

Membres élus

- Mme Jeannine CERCEAU, Maire d'Aiguebelette-le-Lac, Vice-Présidente du CAUE
- M. Philippe GAMEN, Maire du Noyer, Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie
- M. Hervé GASTAUD, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs, Délégué régional
- M. Dominique JANEX, architecte-urbaniste
- M. Jean-Claude PERRIER, Vice-Président de la communauté de communes de Porte de Maurienne, Adjoint au maire de la commune d'Argentine,
- M. Léopold VIALLET, Président de Savoie Vivante

Membres associés (voix consultative)

- M. Bruno LUGAZ, Directeur du C.A.U.E de la Savoie
- M. Jean-Pierre PERRIER, agent comptable
- M. Jean-Pierre RUFFIER, Premier adjoint au Maire de la Ville de Chambéry
- Mme Adeline MASBOU, représentant le personnel

L'ÉQUIPE PERMANENTE (2012)

Directeur	• Bruno LUGAZ	architecte-urbaniste
Secrétariat	• Emmanuelle COSI • Françoise FROMAGET	secrétaire secrétaire-comptable
Documentation	• François LABORDE	documentaliste
Chargés d'études	• Isabel CLAUS • Grégoire DOMENACH • Hervé DUBOIS • Laura KHIRANI • Adeline MASBOU • Jean-Pierre PETIT • Cédrik VALET	paysagiste Sciences Politiques architecte assistante d'étude stagiaire en Formation Professionnelle Continue à l'ENSAL urbaniste (détachée au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard) architecte-urbaniste ethnologue
Stagiaires	• Clément BERTHOLET • Audrey CHOULET • Grégoire DOMENACH • Badreddine NAILI	étudiant à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles étudiante Ecole d'Architecture de Grenoble étudiant licence Sciences Politiques à l'université de Montréal élève au Lycée des métier Le Nivolet dà La Ravoire

LES ARCHITECTES CONSEILLERS (2012)

- Pierre Arnaud • Odile Baima • Philippe Barbeyer • Yves Bonnot • Philippe Caire • Isabelle Chapuis-Martinez •
- Pierre Chazelas • Philippe Desarmaux • Véronique Dohr • Yves Douillet • Michel Fabre • Jean-Paul Faure •
- Marion Fournel • Dominique Giffon • Mickaël Girard • Harold Klinger • Grégory Loiseau • Fabrice Loup •
- Laurent Louis • Elsa Martin • Yves Mercier • Fabienne Muller • Emmanuel Naud-Passajon • Anne-Sophie Perron •
- Dominique Perron • Catherine Salomon-Pelen • Michel Tassan • Bernard Trouche •

LES 155 COMMUNES ET 18 GROUPEMENTS DE COMMUNES ADHÉRENTS EN 2012

AIGUEBELETTE-LE-LAC
 AILLON-LE-JEUNE
 AIME
 ALBENS
 ALBERTVILLE
 ALLONDAZ
 ARVILLARD
 AVRIEUX
 AYN
 BARBERAZ
 BARBY
 BASSENS
 BEAUFORT-SUR-DORON
 BELLECOMBE EN BAUGES
 BELMONT-TRAMONET
 BESSANS
 BONNEVAL TARENTEISE
 BOURDEAU
 BOURG-ST-MAURICE
 BOURGNEUF
 BRAMANS
 CESSENS
 CHAMBERY
 CHAMOUSSET
 CHAMOUX-SUR-GELON
 CHAMPAGNEUX
 CHAMPLAURENT
 CHANAZ
 CHINDRIEUX
 COHENNOZ
 COISE
 CONJUX
 CREST-VOLAND
 CRUET
 CURIENNE
 DETRIER
 DOMESSIN
 DRUMETTAZ-CLARAFOND
 ECOLE
 ENTREMONT-LE-VIEUX
 EPERSY
 ESSERTS-BLAY
 FEISSONS-SUR-ISERE
 FLUMET
 FONTCOUVERTE
 FOURNEAUX
 FRETERIVE
 FRONTENEX
 GILLY-SUR-ISERE
 GRANIER
 GRESIN
 GRESY-SUR-AIX
 GRESY-SUR-ISERE
 JACOB-BELLECOMBETTE
 JONGIEUX
 LA BATHIE
 LA BIOLLE
 LA BRIDOIRE
 LA CHAPELLE
 LA COMPOTE
 LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE
 LA GIETTAZ
 LA RAVOIRE
 LA ROCHETTE
 LA THUILE
 LA TRINITÉ

LAISSAUD
 LANSLEBOURG-MONT-CENIS
 LANSLEVILLARD
 LESCHERAINES
 LE BOIS
 LE CHATELARD
 LE FRENEY
 LE NOYER
 LE PLANAY
 LE PONT-DE-BEAUVOISIN
 LE PONTET
 LE VERNEIL
 LES ALLUES
 LES CHAPELLES
 LES DESERTS
 LES ECHELLES
 LEPIN-LE-LAC
 LOISIEUX
 LUCEY
 MEYRIEUX-TROUET
 MOGNARD
 MONTAGNOLE
 MONTAILLEUR
 MONTENDRY
 MONTGIROD
 MONTHION
 MONTSAPEY
 MOTZ
 MOUXY
 MYANS
 NOTRE-DAME-DU-PRE
 ONTEX
 ORELLE
 PEISEY-NANCROIX
 PLANAISE
 PLANCHERINE
 PRALOGNAN-LA-VANOISE
 PRESLE
 PUGNY-CHATENOD
 PUYGROS
 ROGNAIX
 ROTHERENS
 RUFFIEUX
 SALINS-LES-THERMES
 SEEZ
 SOLLIERES-SARDIÈRES
 SONNAZ
 SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL
 SAINT-BALDOPH
 SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE
 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
 SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP
 SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
 SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
 SAINT-GIROD
 SAINT-JEAN-D'ARVES
 SAINT-LEGER
 SAINT-MARCEL
 SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS
 SAINT-OFFENGE-DESSOUS
 SAINT-OURS
 SAINT-OYEN
 SAINT-PANCRACE
 SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
 SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE
 SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ
 SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
 SAINT-THIBAUD-DE-COUZ
 SAINT-VITAL
 SAINTE-HELENE-DU-LAC
 SAINTE-HELENE-SUR-ISÈRE
 TERMIGNON
 THENESOL
 THOIRY
 VAL-D'ISÈRE
 VENTHON
 VEREL-DE-MONTBEL
 VEREL-PRAGONDRAN
 VERTHEMEX
 VILLARD-D'HERY
 VILLARD-LEGER
 VILLARD-SALLET
 VILLAREMBERT
 VILLAROGIER
 VILLAROUX
 VIMINES
 VIONS
 VIVIERS-DU-LAC
 YENNE

Groupements de communes

C.A. CHAMBERY MÉTROPOLE
 C.C. CANTON D'ALBENS
 C.C. CŒUR DE MAURIENNE
 C.C. CŒUR DES BAUGES
 C.C. DES ENTREMONT
 C.C. DU CANTON D'AIME
 C.C. GELON ET COISIN
 C.C. HAUTE-COMBE DE SAVOIE
 C.C. LA ROCHETTE VAL GELON
 C.C. MAURIENNE-GALIBIER
 C.C. DU MONT BEAUVOIR
 C.C. PAYS DE MONTMELIAN
 C.C. PORTE DE MAURIENNE
 C.C. DU VAL GUIERS
 C.C. DE YENNE
 S.I. CANTON DE LA CHAMBRE
 S.I. DU CANTON DE MODANE
 S.I. VALLEE DE L'ARVAN ET DES VILLARDS

Les conseils aux collectivités

49 communes et 14 structures intercommunales ont fait appel au C.A.U.E. en 2012.

Ces missions, dégagées de toute mission de maîtrise d'œuvre, s'inscrivent dans le cadre de la loi et de la convention avec le Département.

Entre une et trois journées sont nécessaires à une première approche des problèmes posés pour permettre aux élus d'exercer pleinement leurs responsabilités quant à la qualité de leurs objectifs et le bon déroulement de leurs études. Il s'agit d'une aide à la décision indépendante et gratuite. Dans un nombre limité de cas, une convention spécifique permet d'approfondir la question posée, débouchant, à échéance variable, sur l'intervention d'un professionnel compétent.

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977

(Décret n°86-984 du 19 août 1986, article 7-XLIII)

Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

1) CONSEIL AUX COMMUNES

AIX-LES-BAINS :



Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Commanditaire : La ville d'Aix-les-Bains

Mission : Le CAUE participe à l'opération de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).



Inventaire patrimoine culturel de la ville

Commanditaire : La ville d'Aix-les-Bains

Mission : Le CAUE participe à la présentation du bilan annuel des actions engagées ainsi qu'aux perspectives envisagées

ALBERTVILLE :



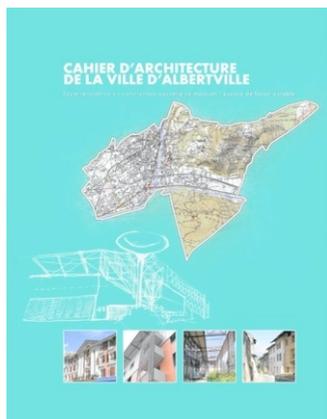
Albertville 2030

Commanditaire : La ville d'Albertville

Mission : Le CAUE participe à différentes commissions et au comité de pilotage encadrant les différents projets pour Albertville 2030 et à la mise en place de la communication auprès du public

- **Plan de Déplacement Urbain** : Le Plan local de déplacement urbain a été confié à l'agence CITEC (synthèse des enjeux, consultation des comités de quartier et associations, préconisations du SCoT).
- **Suivi PLU** : Participation au comité de pilotage.

ALBERTVILLE :



Réalisation du cahier d'architecture de la ville d'Albertville



Commanditaire : La ville d'Albertville et Arlysère

Mission : Le CAUE et l'architecte conseiller ont réalisé un cahier d'architecture "ville d'Albertville" dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du Territoire Albertville/Ugine.

Présentation du cahier d'architecture à Albertville le 13 avril 2012.

ARVILLARD :



Agrandissement du multi services et création de logements adaptés

Commanditaire : La commune d'Arvillard

Mission : La commune d'Arvillard veut maintenir et valoriser son commerce de proximité d'une surface d'environ 60m². Afin de répondre à une demande de ses habitants, elle aimerait conjuguer le projet d'agrandissement du commerce avec la création de logements adaptés.

La réflexion porte aussi bien sur les problèmes d'accessibilité qu'environnementaux.

Maitre d'ouvrage : OPAC 73

Maître d'œuvre : Atelier DEDALES

ATTIGNAT-ONCIN :



Restructuration du groupe scolaire

Commanditaire : La commune d'Attignat-ocin

Mission : Les élus de la commune d'Attignat-Oncin souhaitent restructurer les locaux scolaire comprenant un effectif de 60 élèves.



BARBY :



Règlement du futur Plan Local d'Urbanisme

Commanditaire : La commune de Barby

Mission : La commune a transmis au CAUE pour avis, le projet du futur règlement du PLU et en particulier son l'article 11 sur l'aspect esthétique des constructions en application du grenelle de l'environnement

BASSENS :

Transformation de la ferme de Bressieux en centre d'art et d'images et aménagement paysager du parc



Commanditaire : La commune de Bassens

Mission : La commune de Bassens souhaite transformer un ancien bâtiment de l'hôpital, la ferme de Bressieux, en centre d'arts et d'images avec l'appui de Chambéry Métropole.

- espace atelier-résidence
- espace exposition-animation
- espace technique et administratif
- un site d'exposition « plein air »

La commune a fait appel au CAUE afin de préciser le programme avec l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie pour le projet : Louis & Périno, architectes.

En parallèle de la mission d'accompagnement du projet de conversion du bâtiment de la Ferme de Bressieux en Centre des Arts et Images, le CAUE de la Savoie a proposé un premier accompagnement relatif au projet de parc de la ferme de Bressieux, dont le programme n'a pas été encore défini mais dont certains aménagements en cours et envisagés interviennent dans l'enceinte du parc.

Organisation d'un voyage d'étude à Lyon en novembre 2010 et à Turin en janvier 2011

Maître d'œuvre : LOUIS & PERINO architectes



BELLECOMBE-EN-BAUGES :

Aire du pont du diable



Commanditaire : La commune de Bellecombe-en-Bauges

Mission : La commune souhaite, dans le cadre du minicontrat de développement (2009), réaliser l'aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement pour la découverte du Pont du Diable, site majeur des Bauges. Le projet est confié au cabinet GEODE.

BOURDEAU :

Restructuration du bâtiment mairie-école et future bibliothèque

Commanditaire : La commune de Bourdeau

Mission : Depuis 2009 la commune de Bourdeau a entamé une réflexion sur son centre bourg, avec le souhait d'offrir à ses habitants des services et équipements publics de qualité, rassemblés au cœur du village.

- Restructuration du bâtiment bibliothèque en mairie
- Aménagement provisoire de la salle polyvalente en salle de classe et de repos
- Restructuration et extension du bâtiment mairie-école en future école et bibliothèque

Maître d'œuvre : Atelier DEDALES



BOURGNEUF :



Construction de locaux techniques, réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie

Commanditaire : La commune de Bourgneuf

Mission : La commune de Bourgneuf a contacté le CAUE afin de travailler sur la réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes ainsi que la construction de locaux techniques. Le CAUE a établi d'un diagnostic des besoins et des possibilités sur la commune et a proposé son assistance a la commune pour l'organisation d'une procédure adaptée selon article 28 du Code des Marchés Publics. Accompagné par le TDL de la Combes de Savoie, les élus ont décidé qu'un AMO-PÉ serait choisi pour définir les choix sur les problèmes de performances énergétiques.
Maître d'œuvre : Emmanuel NAUD-PASSAJON

CHANAZ :



Aménagement de la base de loisir

Commanditaire : La commune de Chanaz

Mission : La commune souhaite réorganiser l'accès de la base de loisirs et améliorer l'aspect paysager général et en marquer l'entrée.

- circulation piétonne
- amélioration des flux
- compatibilité entre les différents utilisateurs (camping, cycliste, voiture, autobus, promeneur) aux différentes époques d'utilisation du site
- stationnement
- entrée + parvis d'entrée
- aire d'accueil de camping-cars
- parkings pour cars et voitures
- intégration piscine
- intégration aire de jeux
- espace sportif
- intégration du tri sélectif

CHANAZ :



Projet de lotissement des Arbilles

Commanditaire : La commune de Chanaz

Mission : la commune a un projet de lotissement excentré du chef-lieu dans un terrain arboré et en pente. Le CAUE apporte des éléments pour répondre aux questions de voirie, de densité, d'implantation. Maître d'œuvre : EPODE



CLERY :

Isolation, réhabilitation et extension du bâtiment Mairie - École - Logement



Commanditaire : La commune de Cléry

Mission : Le bâtiment de la mairie se situe sur le périmètre de l'église romane datant de 1040, classée monument historique depuis 1930. Pour cette raison la mairie a pris contact avec le CAUE de la Savoie afin de mener une réflexion technique dans un site protégé.

COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER : Mise en sécurité du carrefour devant l'église



Commanditaire : La commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier

Mission : La commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier a contacté le CAUE afin de réaliser une étude sur la sécurité du carrefour qui se situe au croisement de la route départementale 204 et la route départementale 29. Le CAUE a proposé différentes hypothèses d'aménagement pour que les élus puissent décider du projet de mise en sécurité de ce carrefour avec les services du Conseil général.

CONJUX :

Revalorisation de l'espace port-plage secteur touristique de La Chatière



Commanditaire : La commune de Conjux

Mission : La commune souhaite avoir un avis et des recommandations pour le projet de l'espace port plage dans le cadre d'un aménagement paysager global, avec l'appui du TDL.
Maitre d'œuvre : Voredi & Paysages

GRESY-SUR-AIX :

Création d'un pôle enfance

Commanditaire : La commune de Grésy-sur-Aix

Mission : Un grand nombre de jeunes familles sont installées dans la commune induisant un accroissement des besoins de garde des jeunes enfants. Un réseau d'assistantes maternelles est en place. La commune s'est dotée d'autre part de plusieurs services d'accueil d'enfants installés actuellement dans l'enceinte de l'ancienne école élémentaire. Ces locaux ne permettent plus une extension ni une amélioration des capacités d'accueil. Ceux-ci nécessitent d'être modernisés et agrandis. La commune souhaite donc réaliser un projet de pôle petite enfance neuf, parfaitement adapté aux besoins qualitatifs pédagogiques et sanitaires d'aujourd'hui. Ce nouvel espace est prévu pour regrouper :

- Le Multi-Accueil proprement dit avec une capacité d'accueil de 30 enfants
- Le Relais Assistantes Maternelles
- Le lieu d'accueil enfants-parents (L.A.E.P.) au sein du R.A.M.
- Un lieu pour les permanences médico-sociales et des consultations nourissons du service de P.M.I.

Le CAUE a été sollicité pour l'assistance à la programmation et pour un accompagnement pour la procédure de choix du maître d'œuvre. Equipe choisie : ARCANE, architectes-urbanistes



GRESY-SUR-ISERE :

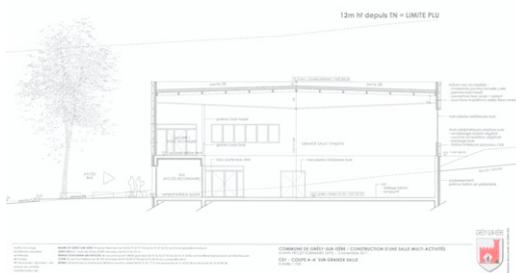
Centre multi-activité

Commanditaire : La commune de Grésy-sur-Isère

Mission : Parallèlement au projet de confortement du centre bourg, le CAUE a été sollicité par la commune pour une assistance à la programmation et pour un accompagnement pour la procédure de choix du maître d'œuvre, pour un projet d'équipement polyvalent.

Participation au jury

Equipe choisie : Brenas-Doucerein, architectes



GRIGNON :

Centre technique communal

Commanditaire : La commune de Grignon

Mission : La commune a pour objectif de réaliser un centre technique communal tout en anticipant les possibilités de réaménagement des abords du Lac de Grignon.



LA BIOLLE :

Ecole Maternelle de la Biolle

Commanditaire : La commune de La Biolle

Mission : La commune de la Biolle a le projet de construction d'une école maternelle de 4 classes (avec extension possible de 2 classes) et d'un restaurant scolaire.

Le TDL d'Aix-les-Bains a sollicité le CAUE pour définir le cahier des charges et formuler l'appel à candidatures dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte.

architecte mandataire : Anne RAIMOND, architecte



LA BIOLLE :



Aménagement paysager des abords du monument aux morts, de l'église et de la future placette près la salle des fêtes

Commanditaire : La commune de La Biolle

Mission : La commune souhaite les conseils sur plusieurs aménagements d'espaces publics réalisés à l'occasion de la création de logements et de commerces

LA COMPOTE-EN-BAUGES :



Devenir de l'ancien presbytère

Commanditaire : La commune de La Compôte-en-Bauges

Mission : La commune a sollicité le CAUE de la Savoie afin de l'éclairer sur l'opportunité de vendre le bâtiment de l'ancienne cure, l'actuel locataire ayant émis le souhait de l'acheter pour poursuivre son activité économique.

LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE :



Réhabilitation du château de La Croix-de-la-Rochette

Commanditaire : La commune de La Croix-de-la-Rochette

Mission : La commune de La Croix de la Rochette a fait l'acquisition d'un château et a contacté le CAUE afin de réaliser une étude pour déterminer des hypothèses de programme (mairie, logements, maison des associations, ...).



LA GIETTAZ :



Réaménagement du front de neige du Plan

Commanditaire : La commune de La Giétaz

Mission : La commune de la Giétaz a fait appel aux CAUE, en liaison avec l'Espace Diamant, pour la revalorisation du site du Plan en vue de la création de bâtiments (logements touristiques). et d'un nouveau front de neige

LA MOTTE-EN-BAUGES :



Projet d'école maternelle

Commanditaire : La commune de La Motte-en-Bauges

Mission : La commune de La Motte-en-Bauges souhaite engager un projet de rénovation ou reconstruction de ses équipements scolaires en réfléchissant sur la localisation du projet sur le territoire de la commune de la Motte-en-Bauges ou de la commune du Châtelard.

LA ROCHETTE :



Transformation de l'ancienne ferme Rey en médiathèque

Commanditaire : Commune de la Rochette

Mission : Assistance au projet portée par la commune en partenariat avec Savoie biblio.

LES DESERTS



Aménagement de la place à La Combe

Commanditaire : La commune de Les Déserts

Mission : Dans le cadre de l'aménagement des abords de la maison de la Combe, la commune sollicite le CAUE pour mener une réflexion globale de l'espace public central de la Combe à la demande du TDL.

LUCEY :



Projet d'aménagement rural au centre-bourg et construction d'une école

Commanditaire : La commune de Lucey

Mission : La commune de Lucey souhaite valoriser et densifier le centre village avec des projets de nouvelle école, de logements et d'aménagement urbain. Les élus de la commune de Lucey se sont engagés dans l'acquisition foncière, au chef-lieu, de parcelles non bâties via l'Etablissement Public Foncier Local.

MERY :



Projet de salles d'activités et de la salle du conseil

Commanditaire : La commune de Méry

Mission : La salle du conseil a une surface trop restreinte pour les besoins actuels de la mairie. La commune de Méry a aussi la volonté de détruire les préfabriqués qui se situent en face de la mairie. Le CAUE a mené la réflexion sur les besoins de la commune pour savoir où installer le ou les bâtiments qui abriteront ces fonctions. Les préfabriqués actuels accueillent différentes associations qui auront besoin de nouveaux locaux.

MONTGIROD :



Ancien presbytère

Commanditaire : La commune de Montgirod

Mission : La commune de Mongirod souhaite avoir un avis sur la valeur patrimoniale de l'ancien presbytère

RUFFIEUX :



Accessibilité du cimetière

Commanditaire : La commune de Ruffieux

Mission : Le cimetière est composé de deux parties : l'ancien, aujourd'hui complet, et un nouveau dans son prolongement côté nord ; les murs de clôture assurent une parfaite continuité spatiale. Deux entrées ont été aménagées, l'une principale au bord de la RD, la seconde au bout d'un chemin rural desservant des parcelles maraîchères, une vigne et un pré ; un parc de stationnement, en triangle, existe côté nord. Le projet consiste à rendre accessible l'ensemble des deux cimetières aux normes handicapées, compte tenu de la topographie naturelle existante et les remblais routiers qui ont créé des différences de niveau., ainsi que des plantations de hautes-tiges.

SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL :



Construction d'un local technique

Commanditaire : La commune de Saint-Alban-de-Montbel

Mission : La commune souhaite créer un local adapté pour l'employé communal. Il doit être composé d'un garage pour une camionnette, d'un atelier et d'un vestiaire-sanitaire.

Deux implantations sont proposées. Cette réalisation peut bénéficier d'une subvention au titre du FDEC.

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS :



Projet d'aménagement des bâtiments et des espaces publics du chef-lieu

Commanditaire : La commune de Saint-Alban-des-Villards

Mission : Les élus de Saint-Alban-des-Villards souhaitent engager un projet d'aménagement des bâtiments et espaces publics du chef-lieu. La question posée concerne la valorisation des bâtiments publics communaux, notamment la mairie et le gîte d'étape des Jovières, l'ancienne remise des pompes et l'ancien café du Merlet racheté par la commune. Ces projets doivent être accompagnés d'une réflexion sur le devenir des espaces publics (lieux de stationnement, cheminements piétons, emplacement pour le monument aux morts, place publique, petit patrimoine).

SAINT-BERON :



Restructuration du foyer communal

Commanditaire : La commune de Saint-Béron

Mission : Les élus de Saint-Béron souhaitent mettre aux normes et restructurer le foyer communal.

SAINT-BALDOLPH :



Extension et restructuration de la bibliothèque

Commanditaire : La commune de Saint-Baldolph

Mission : La bibliothèque de Saint-Baldolph est située au rez-de-chaussée du groupe scolaire Pré-Martin. Les responsables de la bibliothèque, la commune de Saint-Baldolph et Savoie-Biblio souhaitent la restructurer et l'agrandir afin de permettre une plus large offre culturelle pour les habitants.

SAINT-CASSIN :



Accessibilité groupe scolaire

Commanditaire : La commune de Saint-Cassin

Mission : Les élus de la commune souhaitent rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'école du village.



SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE : Création d'une école primaire



Commanditaire : La commune de Saint-Martin-sur-la-Chambre

Mission : La commune souhaite créer un groupe scolaire car l'école actuelle est composée de quatre classes dont deux sont actuellement installées dans le bâtiment de la mairie ; deux autres classes sont situées dans le groupe scolaire de la commune voisine dans le cadre d'un regroupement pédagogique. Cette réalisation permettrait de libérer de l'espace pour la mairie et des travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité pourront ainsi être entrepris. En 2010, Le CAUE a été missionné pour établir un pré-programme de l'opération. En 2012, après changement de l'emplacement du projet, le CAUE participe à la consultation de type procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre en application de l'article 28 du code de marchés publics.

SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS : Projet d'aménagement global de la commune



Commanditaire : La commune de Saint-Maurice-de-Rotherens

Mission : Accompagnement de la commune pour cadrer la réflexion sur le développement de Saint-Maurice-de-Rotherens. (densification du centre bourg, nouveaux logements, maintien du paysage...)
Etude réalisée par l'Atelier Triangle

SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE : Suivi du mini-contrat de développement (2011)



Commanditaire : La commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle

Mission : La commune a souhaité déposer un dossier de candidature au titre des subventions accordées par le Conseil Général de la Savoie pour les mini-contrats de développement. La commune a demandé au CAUE de l'aider à définir ce programme, notamment les objectifs qualitatifs, les priorités et le phasage avec l'appui du TDL.

- Création de 6 logements sociaux dans le presbytère ;
- Déplacement de l'école dans le bâtiment des Aubriettes, création de logements pour personnes âgées en étage ;
- Aménagement de la mairie, création d'une salle d'archives et d'un bureau pour les élus.

SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE : Inventaire des chalets d'alpage



Commanditaire : La commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle

Mission : La commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle a confié au CAUE de la Savoie, dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la réalisation d'un inventaire du bâti en zone d'alpage. Ce document a pour objectif de mettre en valeur les chalets d'alpage en tant que patrimoine et d'avoir la connaissance de l'état initial des chalets d'alpage en vue de leur préservation dans le cadre de la loi montagne. Cet inventaire est constitué d'un repérage photographique validé par la commune et présenté aux services de l'Etat. (113 chalets étudiés)
Inventaire réalisé avec Caroline BELLOT, urbaniste
En 2012, complément de l'inventaire.

SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ :

Suivi du mini-contrat de développement (2010) Extension de la salle polyvalente et aménagement urbain



Commanditaire : La commune de Saint-Pierre-de-Genebroz

Mission : Extension de la salle polyvalente et mise aux normes, création d'une placette, de places de stationnement et d'un chemin piétonnier.
Participation du CAUE au choix de l'équipe

Architecte retenu : Jean-Paul Faure architecte

SAINT-THIBAUD-DE-COUZ :

Réaménagement de la mairie Création d'une place publique



Commanditaire : La commune de Saint-Thibaud-de-Couz

Mission : La commune a l'intention de réaménager le bâtiment de la mairie et de la place en façade sud (libérée suite à la démolition de locaux communaux). La commune de St-Thibaud-de-Couz souhaite élaborer un cahier des charges pour un appel à candidatures d'une équipe de maîtrise d'œuvre coordinateur du réaménagement de la mairie et de la place avec l'assistance du TDL. Aide pour choisir la procédure en vue du choix de l'architecte pour la mairie.

Maîtres d'œuvres : G + G architectes
Fabienne GROS & Stéphane GALLOIS, architectes

SAINTE-HELENE-DU-LAC :

Création d'un groupe scolaire



Commanditaire : La commune de Sainte-Hélène-du-Lac

Mission : La commune a le désir de créer un équipement scolaire qui abritera 3 classes et un restaurant scolaire. Elle fonctionne actuellement en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les communes de Les Molettes (école maternelle) et Laissaud (CE2, CM1 et CM2), Sainte-Hélène-du-Lac accueillant les classes de CP, CE1 et CE1/CE2 c'est-à-dire 62 enfants avec un total pour le RPI de 216 élèves. Plusieurs visites d'écoles existantes ont été organisées avec les élus et les parents d'élèves.

Un programme a été établi et un appel d'offres publié.

Maître d'œuvre : NAUD-PASSAJON et DEJOS, architectes

SAINTE-HELENE-SUR ISERE :

Les équipements scolaires



Commanditaire : La commune de Sainte-Hélène-sur-Isère

Mission : La commune a fait appel au CAUE en vue de la création d'un groupe scolaire qui réunira l'école maternelle actuelle située à La Pallaz et l'école élémentaire située au chef-lieu.

L'objectif est d'apporter une aide à la décision pour évaluer les besoins en terme de classes, de restaurant scolaire et la mise aux normes pour l'accessibilité du groupe scolaire et des locaux pédagogiques existants.

SEEZ :

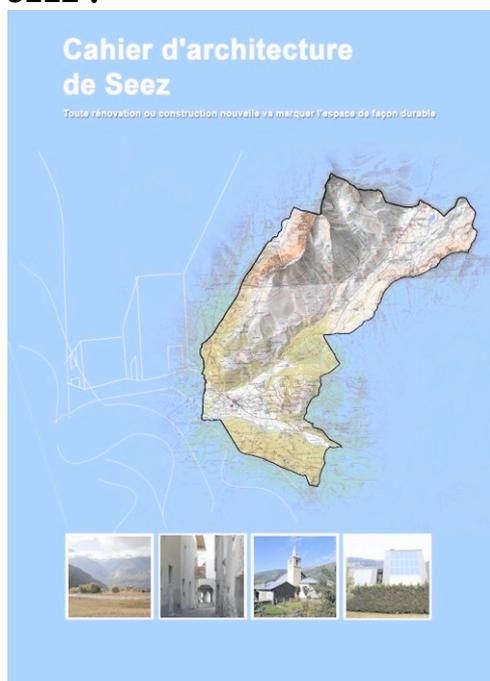


Transformation d'un ancien commerce en médiathèque

Commanditaire : La commune de Séez

Mission : Suite à la réflexion engagée en 2009 pour l'aménagement de la médiathèque avec l'aide de Savoie Biblio et de la DRAC, la commune de Séez a souhaité l'avis du CAUE sur l'organisation de la procédure pour choisir un maître d'œuvre : Mac GIVRY, architecte

SEEZ :



Cahier d'architecture communal intégré au PLU



une identité reconnue : le bâti traditionnel

Le patrimoine bâti s'est construit sur un mode de vie, avec des façons de faire propres au Canton de Bourg-Saint-Maurice. Il est important pour l'évolution ou la création du bâti, de prendre conscience de la richesse de l'héritage ancien et de comprendre ce qui a conditionné sa forme et son implantation. Cacher cette mémoire serait exposer les habitants à la perte de leur identité collective.

Le diversifié du bâti ancien témoigne de la richesse de l'histoire de Séez. Chaque type de bâtiment démontre, à sa manière, les diverses influences et enjeux économiques qui ont façonné cette variété.

Implantation
L'emprise au sol des bâtiments est toujours adaptée à la pente. Elle favorise l'évacuation des eaux et, lorsque les bâtiments sont regroupés, elle participe à la 'génération' de communications internes au village en complément des voies principales.

Disposition des bâtiments
Dans les hameaux, les maisons à cour ouverte ou fermée constituent une modalité particulière d'agencement des espaces. Cette cour est matérialisée par deux avant-corps symétriques supportant le comble. Elle est soulevée et parfois fermée par un mur de clôture avec un portail en bois à double vantail. Elle constitue un espace protégé des intempéries pouvant abriter des activités, et également un espace de transition servant de distribution du bâtiment par le bas, d'escaliers et de couloirs de descente.

Utilisation de la pente
La déclivité est mise à profit pour desservir de plain-pied les niveaux bas comprenant les étables et l'habitation et les niveaux hauts comprenant essentiellement la grange.

Matériaux
Les bâtiments sont essentiellement construits en pierre maçonnée à la chaux et en bois. Chaque type de bâtiment est utilisé pour ses propriétés (solidité, inertie / manœuvrabilité, légèreté).

La pierre est le matériau dominant. Présente dans les niveaux bas, dans les parties habitables, elle est alors arruée, découpée et soignée. Elle est utilisée que lorsqu'elle est destinée aux espaces de production. Le bois sert principalement pour les solives et parfois pour les niveaux hauts destinés à la conservation et au séchage.

Aspect et abords
L'aspect et les abords des bâtiments présentent toujours des traitements qui témoignent d'une connaissance parfaite du fonctionnement, leur objet est essentiellement tourné sur des dimensions pratiques : **égaler, identifier, protéger, produire.**

Les décors peints et la symétrie des ouvertures, facilitent le signalement et l'identification des prestations habituelles. Les façades amont aveugles qui font presque le dos rond à la montagne attestent de la volonté de se protéger du vent, du front et des intempéries. Les pré-vergers que l'on retrouve de manière quasi systématique au travail témoignent du souci de la question de production.

Enfin relèvent aussi du patrimoine, des éléments qui font le repérage des éléments du vocabulaire vernaculaire s'en sont émancipés au travers de formes nouvelles.



Commanditaire : La commune de Séez

Mission : Le CAUE et Michel Fabre, l'architecte conseiller, ont réalisé un cahier d'architecture dans le cadre du PLU de la commune et de la charte architecturale du Territoire Tarentaise Vanoise.

SOLLIERES-SARDIERES :



Ancienne cure de Sollières et foyer rural

Commanditaire : La commune de Sollières-Sardières

Mission : La commune a comme projet de réhabiliter la cure et la salle d'animation communale de Sollières-Endroit afin de leur attribuer de nouvelles fonctions à définir (logements pour des saisonniers, office de tourisme, locaux associatifs, atelier, salle de conseil et des mariages, bureau de vote...)

TERMIGNION :

Projet de restructuration de la mairie, salle polyvalente des espaces publics et du camping.

Commanditaire : La commune de Termignon

Mission : Les élus de Termignon souhaitent engager plusieurs projets de restructuration de leurs équipements publics : la mairie, la salle polyvalente, le camping municipal. Ils souhaitent aussi engager des projets de valorisation des espaces publics de la traversée de Termignon (D 1006) et des abords de la salle polyvalente.



La mairie est située dans la rue principale de Termignon. bâtiment public de qualité R + 2 + caves + combles à côté de l'ancien foyer rural revendu en partie à des particuliers.

Les besoins de restructuration concernent :

- L'amélioration de la fonctionnalité et de l'accessibilité de l'ensemble des locaux
- L'amélioration des performances techniques du bâtiment

Le programme de restructuration concerne aussi un local de santé pour permettre des consultations de kinésithérapie.

Ce travail devra prendre en compte les qualités urbaines et patrimoniales du bâtiment, et améliorer le traitement des abords (valorisation de l'espace, stationnements, accessibilité).



La salle polyvalente, construite il y a près de 30 ans est utilisée pour de nombreux usages. Le but est aujourd'hui de :

- rénover le bâtiment pour prendre en compte toutes les exigences techniques indispensables pour ce type d'équipement (performances thermiques, isolation et chauffage, accessibilité, entretien et améliorations diverses)
- redéfinir et éventuellement développer ou améliorer certains usages (festif, culturel, associatif, sportif, restauration scolaire...)

La question est posée aussi de la restructuration des abords :

- mise en place de jeux d'enfant
- requalification paysagère
- stationnements
- requalification sportive de ce secteur
- enjeux touristique



La traversée de Termignon :

Cette axe d'accès à la Haute Maurienne, route historique du Mont-Cenis, ancienne nationale 6 est une voie de grand passage, mais c'est aussi la rue principale, cœur historique du village dans un secteur où les maisons n'ont pas été trop altérées par les démolitions de la guerre.

Les enjeux sont multiples :

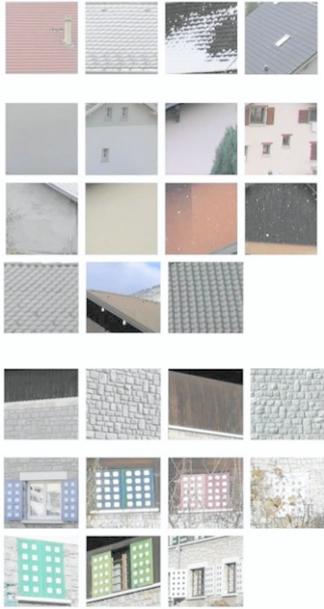
- enjeux routiers de fluidité et de sécurité (VL, cars, poids-lourds)
- enjeux paysagers
- enjeux patrimoniaux
- enjeux pour les habitants, pour les touristes et pour les commerces (place des piétons, aires de stationnement, signalétique, mobilier urbain)
- enjeux climatiques (dénivellement)



Le camping :

Un projet de restructuration du bâtiment principal est en cours, pour permettre l'amélioration des services d'accueil et des sanitaires. Le recrutement d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre doit être engagé.

UGINE :



Nuancier : les couleurs à UGINE

Commanditaire : La ville d'UGINE

Mission : La Ville d'UGINE a sollicité le CAUE pour la réalisation d'un nuancier afin de compléter le PLU.



UGINE :



Cahier d'architecture pour la ville d'UGINE

Commanditaire : La ville d'UGINE

Mission : La Ville d'UGINE a souhaité que le CAUE réalise un cahier d'architecture spécifique qui complète le classeur de la charte architecturale et paysagère du territoire d'Albertville-UGINE.

UGINE :



Centre de ressources industriel et architectural Inventaire des Charmettes et Le nouveau village

Commanditaire : La ville d'UGINE

Mission : Dans le cadre de la révision du PLU, les élus ont souhaité revoir la réglementation portant sur les quartiers bien identifiés que sont le Nouveau Village (19 villas) et les Charmettes (20 villas), afin d'en proposer une nouvelle plus à même de les préserver tout en favorisant l'adaptation des habitations aux modes de vie modernes.

Par ailleurs, la Ville souhaite également mettre en valeur la dimension industrielle qui s'inscrit dans une histoire riche et toujours actuelle de la métallurgie de pointe.

Des propositions :

Conjointement, le CAUE et la FACIM ont proposé de débiter par un inventaire systématique de ces deux quartiers pour mieux les connaître et disposer d'une base en direction des deux orientations (réglementaire et mise en valeur).

VALEZAN :



Projet de transfert de la mairie dans l'ancien bâtiment de la fruitière et de réalisation de logements

Commanditaire : La commune de Valezan

Mission : La commune souhaite utiliser le bâtiment de l'ancienne fruitière pour y installer la mairie et quelques logements. Le transfert de la mairie de Valezan dans l'ancienne fruitière est possible et souhaitable. Il nécessitera un travail de diagnostic préalable par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera choisie. La réalisation de 3 logements semble compatible avec les surfaces disponibles.

Le CAUE propose une procédure avec publicité préalable et mise en compétition comprenant 2 phases :

- Sélection sur dossier d'au moins 3 candidats après examen des compétences, des références et des moyens adaptés à l'opération.
- Audition et négociation avec les candidats sélectionnés

Equipe retenue pour le projet : Olivier BOUTRY et Adrien FELIX-FAURE, architecte

VERTHEMEX :



Suivi de la transformation du presbytère en gîte de caractère

Commanditaire : La commune de Verthemex

Mission : La commune souhaite utiliser le bâtiment de l'ancien presbytère pour créer un gîte qui pourrait obtenir une labellisation de caractère étant donné l'implantation et l'architecture du bâtiment existant.

VILLARD-D'HERY :



Aménagement de l'ancienne la mairie-école et création d'un gîte

Commanditaire : La commune de Villard-Sallet

Mission : La commune souhaite trouver une reconversion pour l'ancien bâtiment abritant autrefois la mairie et l'école du village. (commerce ou activité de services au rez-de-chaussée, et à l'étage, un logement social en location. La commune envisage également la création d'un gîte dans un bâtiment neuf sur le terrain adjacent. en partenariat avec l'architecte conseiller : Fabienne MULLER

VILLARD-SALLET :



Réaménagement de la mairie

Commanditaire : La commune de Villard-Sallet

Mission : La commune souhaite transformer le bâtiment existant afin d'améliorer l'accueil (confidentialité), optimiser les espaces afin de permettre de meilleures conditions de travail pour les élus et les employés, tout en profitant de ces aménagements pour régler les problèmes d'accessibilité. Les élus souhaitent aussi transformer l'ancienne cour de l'école pour qu'elle soit plus adaptée pour les nouveaux usages (fêtes...)

VILLAROUX :



Aménagement d'une aire de jeux

Commanditaire : La commune de Villard-d'Héry

Mission : La mairie a fait appel aux conseils du CAUE pour l'aménagement d'une aire de jeux au sein d'une placette en cœur du chef-lieu.

VIMINES :



Chef-lieu de Vimines, zone AU centre quelle centralité pour quel accueil ?

Commanditaire : La commune de Vimines

Mission : La commune souhaite engager le projet de développement et de revitalisation des espaces du centre de la commune avec l'assistance de l'A.S.A.D.A.C. Les ambitions sur cet espace sont nombreuses : renforcer les équipements au service du public, créer des logements, et organiser l'entrée de la commune.

2) CONSEIL AUX GROUPEMENTS DE COMMUNES

• Territoire d'ALBERTVILLE - UGINE : Suivi de la charte architecturale et paysagère

Commanditaire : Le Syndicat Arlysère

Ce travail est réalisé à la demande du Conseil général de la Savoie, en partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des Architectes, les architectes conseillers, la communauté de communes de la Région d'Albertville, la communauté de communes de la Haute-Combe de Savoie, la communauté de communes du Beaufortain et la communauté de communes du Val d'Arly.

Mission : Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques (en 2005 CD-ROM et exposition) s'inscrivant en accompagnement du SCoT et des PLU et ayant pour but de :

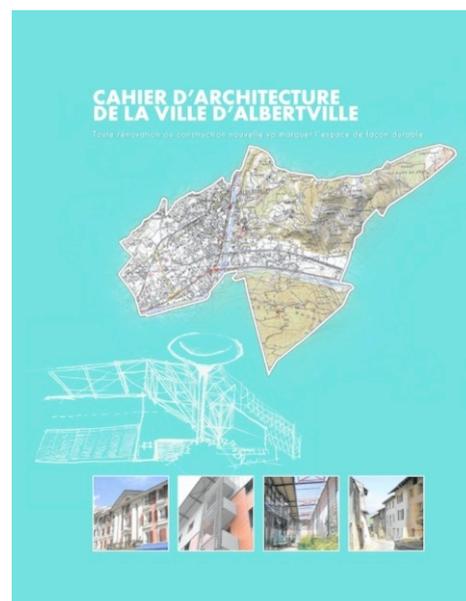
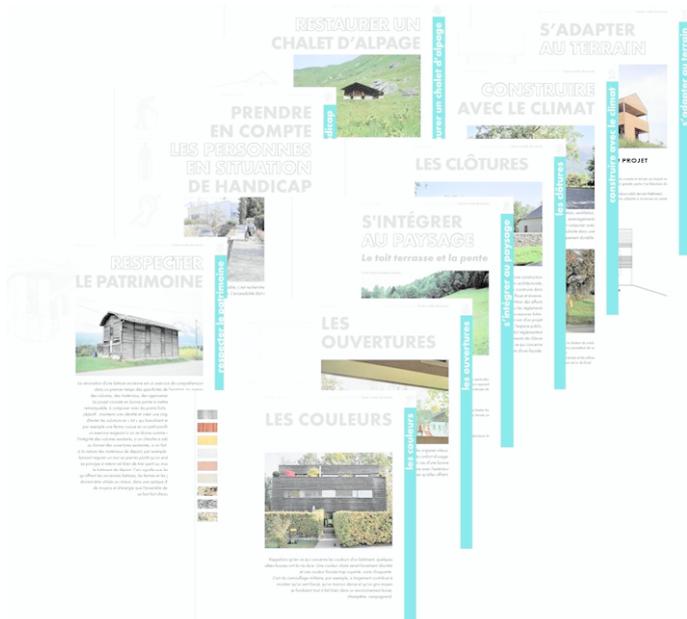
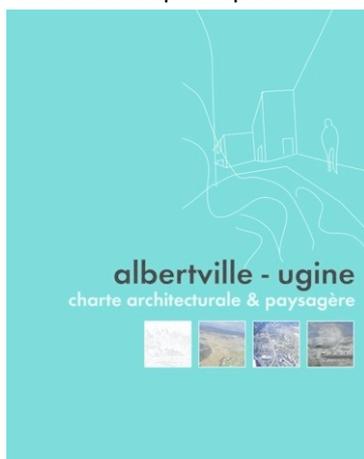
- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et préciser leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

Cette première charte architecturale et paysagère a été signée à Albertville le 20 mai 2005.

En 2006, le CAUE a réalisé la publication finale : un classeur modulable contenant la charte, les fascicules d'architecture ainsi que les fiches pratiques correspondantes ; la diffusion a eu lieu lors du premier trimestre 2007.

En 2012, le CAUE a continué, avec les architectes conseillers, l'élaboration de nouvelles fiches. Le CAUE a animé deux réunions en présentant la charte architecturale et paysagère. Le CAUE a mis en forme le cahier d'architecture d'Albertville spécifique à la ville d'Albertville.



• Territoire de la COMBE DE SAVOIE - VAL GELON :
Suivi de la charte architecturale et paysagère Cœur de Savoie

Mission : Mise en place d'une charte architecturale et paysagère avec le soutien du Conseil général.

Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques s'inscrivant en accompagnement du SCoT et des PLU et ayant pour but de :

- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

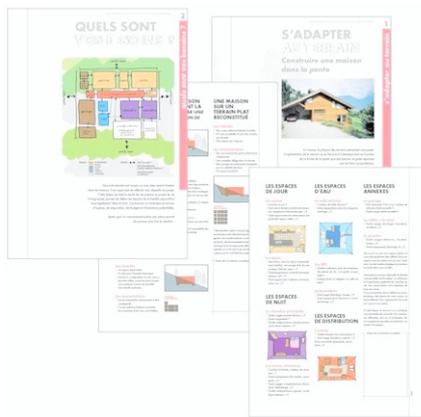
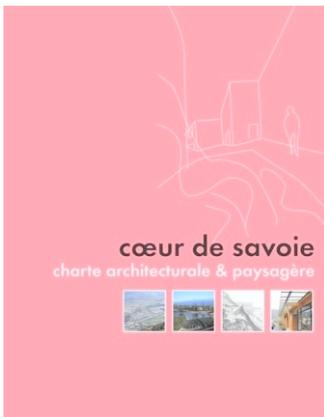
La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

Cette charte architecturale et paysagère a été signée à Montmélián le 5 janvier 2007 et le document final (classeur avec la charte, les cahiers d'architecture et les fiches thématiques) est consultable dans les communautés de communes, dans les mairies et sur le site internet du CAUE.

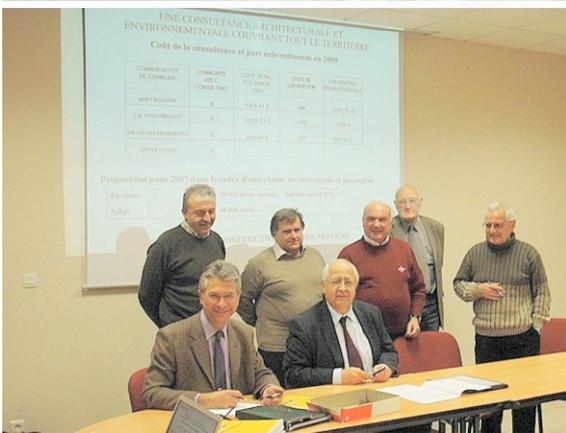
Organisation le 12 décembre 2011 de la réunion-bilan avec les 4 intercommunalités concernées en mairie de Chamoux : évaluation du travail réalisé par les trois architectes conseillers sur le territoire et modalités d'amélioration du service en place.

Des tracts ont été mis à disposition dans chaque mairie pour informer les particuliers.

Réalisation en 2011 d'une fiche "couleur" spécifique à la commune de Planaise.



- **Territoire de L'AVANT PAYS SAVOYARD :**
Suivi de la charte architecturale et paysagère



Mission : Mise en place d'une charte architecturale et paysagère avec le soutien du Conseil général.

Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques s'inscrivant en accompagnement du SCoT et des PLU et ayant pour but de :

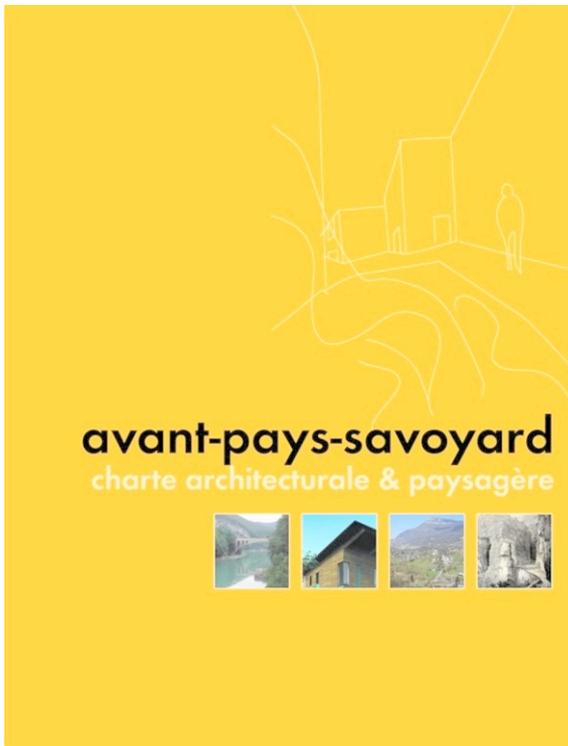
- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Evaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

Cette charte architecturale et paysagère a été signée à Belmont-Tramonet le 25 janvier 2007 et le document final (classeur avec la charte, les cahiers d'architecture et les fiches thématiques) est consultable dans les communautés de communes, dans les mairies et sur le site internet du CAUE.

En 2012, le CAUE a continué, avec les architectes conseillers, l'élaboration de nouvelles fiches thématiques et a organisé une réunion d'évaluation du bilan avec les 5 intercommunalités concernées.

Des tracts ont été mis à disposition dans chaque mairie pour informer les particuliers.



• **Territoire de TARENDAISE-VANOISE :**

Charte architecturale et paysagère de Tarentaise-Vanoise

Mission : Mise en place d'une charte architecturale et paysagère avec le soutien du Conseil général.

Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques s'inscrivant en accompagnement du SCoT et des PLU et ayant pour but de :

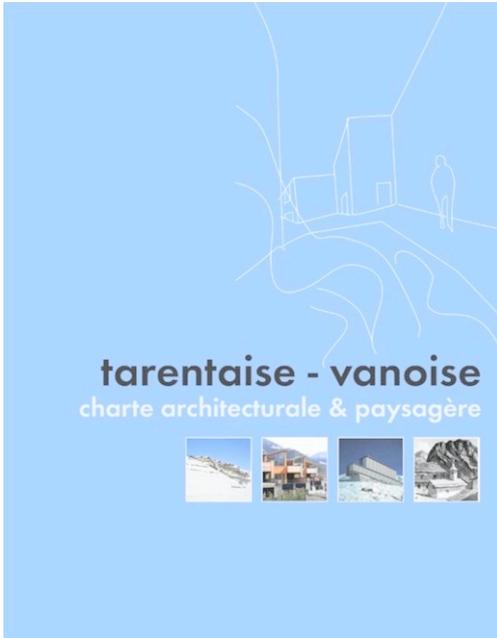
- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

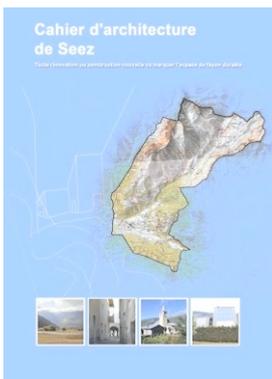
Cette charte architecturale et paysagère a été signée le 18 décembre 2008. Le document final (classeur avec la charte, les cahiers d'architecture et les fiches thématiques) a été présenté et diffusé aux élus en septembre 2009 lors de l'université d'été à Bourg-Saint-Maurice.

La charte est consultable dans les communautés de communes, dans les mairies et sur le site internet du CAUE.

Des tracts ont été mis à disposition dans chaque mairie pour informer les particuliers.



Réunion de bilan le 4 janvier 2012



En 2012, réalisation à la demande de la commune de Séez d'un cahier d'architecture spécifique dans le cadre de son PLU

• Territoire de MAURIENNE :
Charte architecturale et paysagère de Maurienne

Mission : Mise en place d'une charte architecturale et paysagère avec le soutien du Conseil général.

Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques s'inscrivant en accompagnement d'un futur SCoT et des PLU et ayant pour but de :

- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

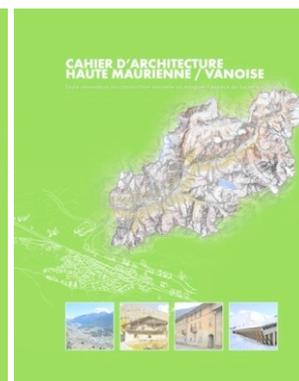
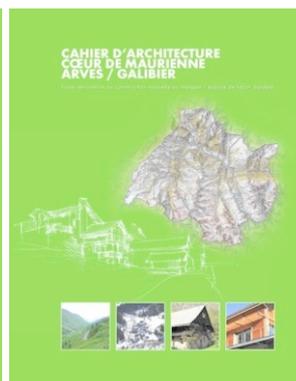
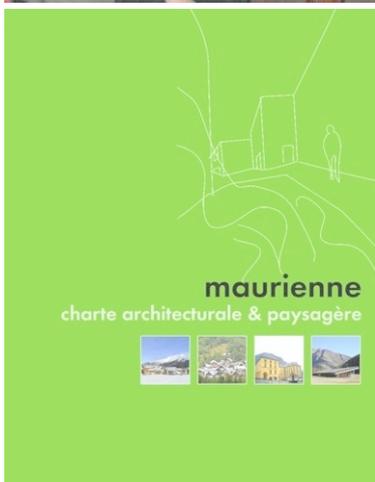
La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

Cette charte architecturale et paysagère a été signée le 27 mars 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne et le document final (classeur avec la charte, les cahiers d'architecture et les fiches thématiques) est depuis juin 2010 dans les communautés de communes, dans les mairies et sur le site internet du CAUE. Des tracts ont été mis à disposition dans chaque mairie pour informer les particuliers.



1er bilan, le 27 avril 2012, pour la mise en place de la charte architecturale et paysagère de Maurienne et la généralisation de la consultance architecturale sur ce territoire.

Réunion bilan, le 31 mai 2012, avec la communauté de commune de Haute-Maurienne.



• Territoire d'AIX-LES-BAINS :

Charte architecturale et paysagère du territoire d'Aix-les-Bains

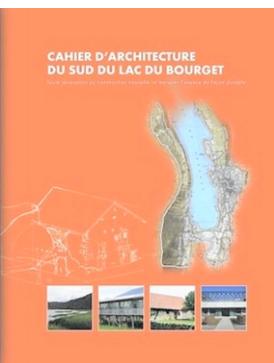
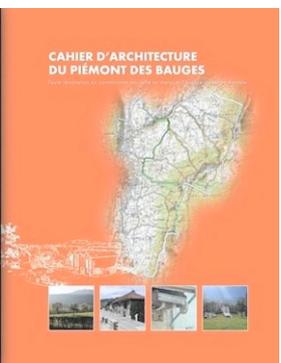
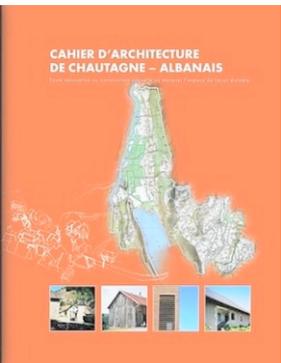
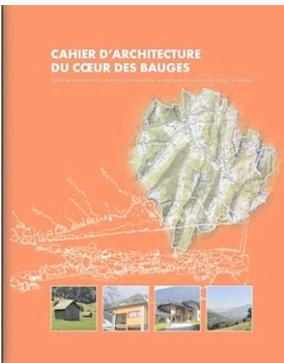
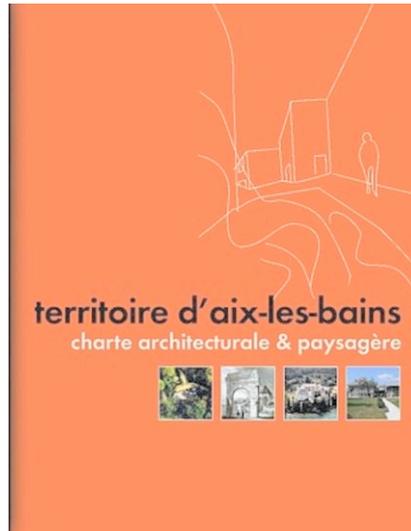
Mission : Mise en place d'une charte architecturale et paysagère avec le soutien du Conseil général.

Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques s'inscrivant en accompagnement du SCoT et des PLU et ayant pour but de :

- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

Cette charte architecturale et paysagère a été signée le 9 septembre 2010 à la CALB et le document final (classeur avec la charte, les cahiers d'architecture et les fiches thématiques) est consultable depuis le 23 juin 2011 dans les communautés de communes, dans les mairies et sur le site internet du CAUE.



• Territoire de CHAMBÉRY:

Charte architecturale et paysagère de l'agglomération de Chambéry

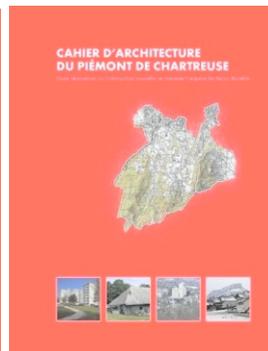
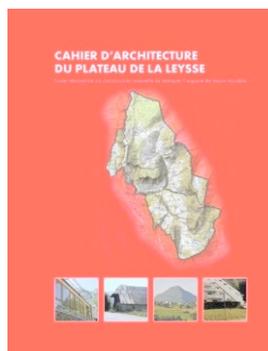
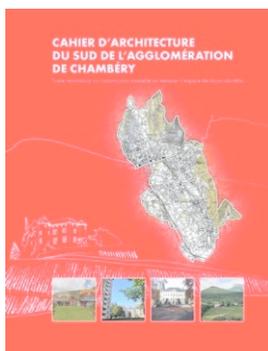
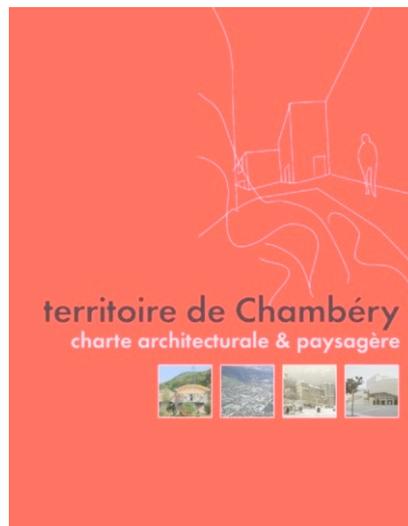
Mission : Mise en place d'une charte architecturale et paysagère avec le soutien du Conseil général.

Les objectifs de la charte architecturale et paysagère sont regroupés dans des documents pédagogiques s'inscrivant en accompagnement du SCoT et des PLU et ayant pour but de :

- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Mettre en place le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.

Cette charte architecturale et paysagère a été signée le 4 mai 2012 dans les locaux de Chambéry Métropole et le document final (classeur avec la charte, les cahiers d'architecture et les fiches thématiques) sera consultable courant été 2013 dans les communautés de communes, dans les mairies et sur le site internet du CAUE. Un trac d'information pour le public est déjà disponible dans les communes et sur internet



- **Communauté de Communes du Cœur des Bauges :**
Rénovation du gymnase situé au Châtelard



Commanditaire : Communauté de Communes du Cœur des Bauges

Mission : La communauté de communes, propriétaire du gymnase du Châtelard, sollicite les conseils du CAUE pour rénover ce bâtiment en équipement culturel et sportif. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial Savoie.

Communauté de Communes du Cœur des Bauges :
Hébergement Touristique



Commanditaire : Communauté de Communes du Cœur des Bauges

Mission : participation au comité de pilotage sur le devenir des centres de vacances dans le cadre de l'obligation de mises aux normes.

- **La Communauté de Communes de la Combe de Savoie :**
Protection des paysages viticoles

Le CAUE participe à une réflexion sur les méthodes et les moyens à mettre en œuvre pour la protection des paysages viticoles de la communauté de commune.

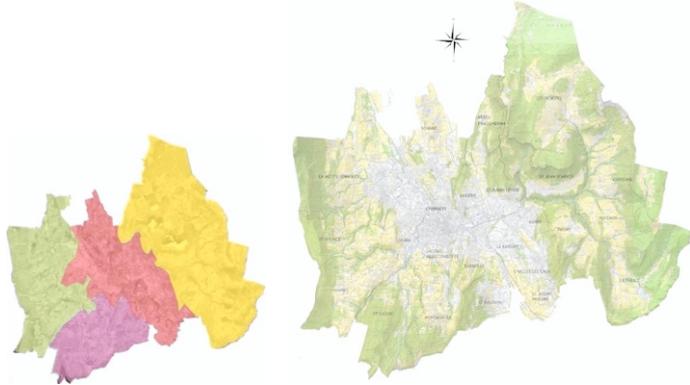


• Chambéry Métropole :

Charte agricole et paysagère de Chambéry métropole

La charte agricole et paysagère de Chambéry métropole est une commande confiée au CAUE de la Savoie, définie dans le cadre du programme d'actions du schéma agricole de l'agglomération. Elle vise à déterminer, en lien avec les communes, la vocation et la gestion des espaces à enjeux paysagers.

Dans une volonté de démarche participative, nous avons articulé son élaboration autour de 2 moments clés. Une répartition du territoire en 4 secteurs permet la mise en place de cette démarche participative : le versant de l'Epine, les piémonts de Chartreuse, le plateau de la Leysse et la cluse de Chambéry.



- 4 ateliers de site, (juillet-octobre 2011) ont invité élus et techniciens à partager un regard collectif au sein de leur propre secteur. Un parcours de 5 à 6h en bus de ville (collaboration du STAC) a permis d'une part de partager des lectures de l'évolution du paysage et de rencontrer des acteurs qui fabriquent le paysage. Les choix des arrêts mettaient en exergue autant les potentialités que les fragilités des espaces. La diversité des productions agricoles faisant la variété et la richesse des paysages caractéristiques de l'agglomération, nous avons rencontré de nombreux agriculteurs. Une cinquantaine de participants au total ont contribué activement aux nombreux débats soulevés. Cette approche par le terrain fut appuyée par des carnets de route (distribués aux participants retraçant le parcours, les problématiques rencontrées pour prise de notes). Des films de 12 min restitueront ces débats en complément de compte-rendus écrits.



atelier de site du versant de l'Epine du 5-07-11



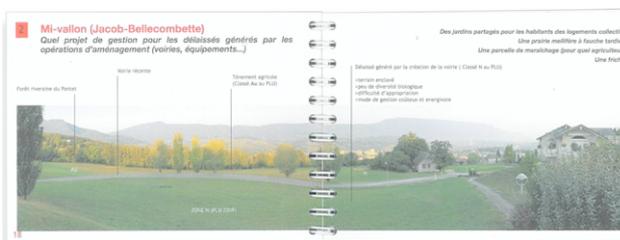
atelier de site du plateau de la Leysse du 29-09-11



atelier de site des piémonts de Chartreuse du 6-10-11



atelier de site de la cluse de Chambéry du 11-10-11



Compte rendu des ateliers de site

- **4 ateliers sur table**, (février 2012. Participation de 22/24 communes) ont remis aux communes des carnets de travail individualisés, que celles-ci devront remplir et restituer au CAUE d'ici fin avril. A travers des questions, des photos aériennes anciennes et actuelles et des cartes à remplir, il est demandé aux communes de se plonger dans une analyse fine de leur territoire leur permettant de se positionner sur la localisation d'enjeux paysagers (à l'échelle de leur secteur, de leur commune et de l'agglomération). Les communes sont invitées à définir les usages qu'ont les habitants de leur paysage, les systèmes économiques qui fabriquent le territoire, les terres agricoles les plus fertiles...



De même le carnet les incite à réfléchir à l'évolution des paysages depuis 1950, à la qualité de leur entrée de secteur, aux espaces de transition entre milieu urbain et rural ainsi qu'aux outils permettant d'accompagner l'évolution et la gestion du paysage. Ces carnets demandent un point de vue des communes sur les espaces qui leur semblent déterminants pour garantir la qualité du paysage de l'agglomération.

Le document n'est pas opposable, c'est un outil de travail et de sensibilisation, demandant une validation du conseil municipal sans délibération formelle. Le carnet une fois rempli, fournit une matière précieuse, nourrie d'une expérience de terrain non substituable pour l'élaboration de la charte. Par ailleurs, c'est un outil de sensibilisation à court, moyen et long terme pour les communes. Un élu pointait l'utilité de ce carnet, comme mémoire pour les générations futures.

Le rendu final de la charte se présentera sous forme de grands panneaux d'exposition, synthétisant et cartographiant l'analyse du territoire et ses enjeux paysagers. Les réponses des communes issues des carnets de travail seront croisées avec le regard du CAUE.

Les éléments de rendu comprendront les panneaux d'exposition, les carnets de travail des communes volontaires, les films, les carnets de route et les comptes rendus écrits des ateliers de site. L'ensemble des éléments présentés fait comprendre que la démarche d'élaboration est aussi importante que le rendu.

1- Le paysage est une notion complexe à saisir, que la définition de la Convention européenne du paysage de 2006 élargit au-delà de la simple question visuelle. Les notions d'usages et d'économies (qui fabriquent le territoire ?) sont des notions clés permettant d'appréhender le paysage par l'angle de ses dynamiques, de ses évolutions et de sa dimension sociale. « Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »
Convention européenne du paysage, 2006

2 En mettant l'accent sur les pratiques sociales du paysage, la démarche vise à nous rendre TOUS responsables et acteurs du paysage actuel et futur.

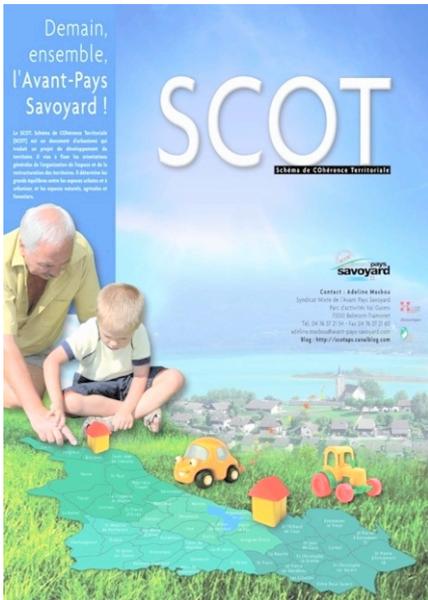
3 Le carnet de travail fournit un matériau de base pour que toute commune puisse mener une enquête sociologique sur le paysage auprès de ses habitants, si elle le souhaite.

• Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard :



SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Commanditaire : Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard



Mission : Le SMAPS a fait appel au CAUE pour assurer la mission d'animation, de coordination et d'accompagnement du bureau d'étude (Terres Neuves) en charge du SCoT, ainsi que le suivi et la concertation avec l'ensemble des élus, des partenaires locaux et de la population. L'élaboration du SCOT a débuté en juin 2008 et se poursuivra jusqu'en 2013.

Depuis plus de 15 ans, avec une accélération ces dernières années, l'Avant-Pays Savoyard connaît une pression résidentielle très forte. Chaque année, en moyenne 40 hectares de terres agricoles sont urbanisés, essentiellement vers l'habitat. Cette situation met en péril des équilibres entre vocation d'habitat du territoire et maintien ou développement des activités locales (agriculture, entreprises, tourisme). La qualité du cadre de vie s'en trouve progressivement menacée.

C'est pourquoi les 49 communes, regroupant les 5 Communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard et 3 communes de l'Isère, ont entrepris, avec de nombreux acteurs du territoire, de dessiner ensemble un projet d'avenir, un Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCOT est élaboré à l'initiative des communes et de leurs groupements sur un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) est la structure en charge du SCOT.

Le SCOT est un document d'urbanisme qui traduit un projet de développement du territoire. Il définit au travers d'un projet collectif intercommunal, l'évolution du territoire pour les 20 ans à venir, dans un souci de cohérence et d'équilibre. Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il assure la mise en cohérence des politiques en matière d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial et d'environnement menées par les différentes collectivités, et leur transcription dans les documents locaux d'urbanisme (PLU et cartes communales).

Le SCOT doit répondre aux enjeux d'accueil de la population, de mise en cohérence fonctionnelle du territoire et de préservation de l'identité rurale. C'est pourquoi les objectifs retenus sont : la réaffirmation de l'importance historique des bourgs centre, le confortement de Pont-de-Beauvoisin comme pôle structurant à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard et le maillage des bourgs et des villages créant une armature qui permettra d'organiser le développement du territoire (préservation des paysages, mise en place d'une offre de transports collectifs, organisation de l'habitat recentrée...).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) adopté en octobre 2011 fixe le projet de territoire à l'horizon 2033. Au travers des commissions territoriales, du travail des ateliers de l'économie et des nombreux échanges réalisés avec les partenaires, l'élaboration du PADD se termine et propose un scénario de développement répondant aux exigences collectives et valorisant les atouts du territoire.

L'année 2012 aura été celle du tournant de la démarche avec la rédaction des éléments prescriptifs (Document d'Orientations et d'Objectifs), passant ainsi des orientations aux principes opérationnels, et laissant entrevoir la mise en oeuvre concrète du projet SCOT.

<http://scotaps.canalblog.com>

Pour communiquer sur le SCOT, un blog a été créé afin de diffuser une information actualisée sur la démarche, d'accéder en ligne aux différents documents et de recueillir l'expression des avis de chacun.



3) CONSEIL AUX COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



• Conseil Général - Direction des Politiques Territoriales

Suivi du PRNP (Patrimoine rural non protégé)

L'instruction est assurée par la Conservation départementale du Patrimoine avec la participation du CAUE et du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie (STAP)

AIME	Chapelle Notre-Dame de la Visitation	Restauration intérieure
ALLONDAZ	Chapelle de Mérier	Réfection toiture
AUSOIS	Four communal et lavoir de Cambaz	Restauration
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Four communal de Fresenex nord	Restauration
GRANIER	Chapelle de La Thuile	Diagnostic et restauration façades, toiture et enduits
JARRIER	Chapelle Saint Roch	Réfection (travaux complémentaires à 2010)
LA LECHERE	Cure de Nâves	Restauration extérieure
LE NOYER	Ancien presbytère	Réfection des façades
LES ALLUES	Moulin de la Gittaz	Restauration
LES MARCHES	Ancien presbytère	Restauration
LUCEY	Eglise	Réfection des façades ouest et sud
LUCEY	Mur de soutènement parvis église	Restructuration et confortement
MODANE	Tour ronde des terres blanches	Restauration
MONTGIROD-CENTRON	Eglise	Restauration du beffroi
PLANAISE	Four communal	Restauration
SAINT-GIROD	Eglise	Réfection des soubassements intérieurs
SAINT-MARIE-DE-CUINES	Four à pain des Champagnes	Restauration de la sole
SAINT-MARTIN-D'ARC	Eglise	Traitement de l'humidité des murs et sol
SAINT-MARTIN-LA-PORTE	Eglise paroissiale	Restauration des vitraux
SI FORT DU MONT	Fort du Mont	Travaux de protection et de mise en valeur
THOIRY	Four communal	Restauration
VEREL-PRAGONDRAN	Fours à pain Verel & Pragondran	Restauration Pragondran Tvx compl. Vérel
VILLARODIN-BOURGET	Four à pain	Réfection toit et cheminée après réfection de la sole et de la voute

Suivi du FDEC (Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes)

En 2012, le CAUE a instruit et suivi 131 dossiers.

Ateliers / Garages / Hangars

ARGENTINE	Abri à sel
BOURGNEUF	Locaux techniques et salle polyvalente
CHINDRIEUX	Locaux techniques
FEISSONS-SUR-ISERE	Ateliers communaux
GILLY-SUR-ISERE	Locaux des services techniques
HERMILLON	Garage communal
LE NOYER	Hangar communal
RANDENS	Bâtiment technique
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Boxes de stockage
SAINT-OFFENGE-DESSOUS	Extension du hangar communal
VERTHEMEX	Toiture sur plate-forme sel
VILLARODIN-BOURGET	Réhabilitation du garage communal
VIVIERS-DU-LAC	Local technique

Entretien des bâtiments communaux

ARBIN	Étanchéité de la toiture terrasse de l'école
CREST-VOLAND	Rénovation Maison de Crest-Voland
DOMESSIN	Façades de la salle polyvalente et de la mairie
LA ROCHETTE	Accessibilité mairie et bâtiment administratif
LA ROCHETTE	Accessibilité de la Maison des Carmes
LA ROCHETTE	Amélioration énergétique et accessibilité des écoles.
LA ROCHETTE	Accessibilité du centre d'animation
LA ROCHETTE	Accessibilité équipements sportifs
LE BOIS	Façades de la salle polyvalente
LE CHATEL	Fenêtres locaux mairie-école
LES CHAPELLES	Plancher de la salle polyvalente
MARTHOD	Chauffage et fenêtres de la salle polyvalente
MODANE	Toiture bar du stade
MODANE	Fenêtres du bâtiment des services techniques
MONTMELIAN	Rénovation salle du conseil municipal
MOUTIERS	Bâtiment communal des Casernes
SI de St Offenge	Sol de la salle polyvalente
SAINT-JEAN-DE-COUZ	Chauffage de la salle polyvalente
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	Façades ancienne mairie St Laurent La Côte
SAINT-OYEN	Réfection du toit de la mairie
VEREL-PRAGONDRAN	Accessibilité des bâtiments publics

Locaux associatifs, festifs ou polyvalents

AUSSOIS	Réfection de la salle polyvalente
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Aménagement de la salle polyvalente
CC du Canton d'Aime	Création d'un ALSH
FRANCIN	Extension de salles associatives
LA BRIDOIRE	WC personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes
LA CHAPELLE	Sanitaires de la salle polyvalente
LE BOURGET EN HUILE	Réaménagement de la salle polyvalente
MODANE	Mise en conformité de la salle des fêtes
MOUTIERS	Salle Maurice Caloc'h
NOVALAISE	Réfection de la Maison des associations
RUFFIEUX	Réhabilitation de la salle polyvalente
SAINT-CASSIN	Réfection de la salle polyvalente
SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE	Façades de la salle des fêtes
SAINT-MARTIN-LA-PORTE	Entrée-vestiaires de la salle polyvalente
SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS	Accessibilité de la salle polyvalente
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	Salle associative (mini-contrat)

Presbytères

ARBIN	Ancienne cure
HAUTECOUR	Maison Diocésaine
NOTRE-DAME-DU-CRUET	Rénovation de l'ancienne mairie
SAINT-JEAN-DE-COUZ	Fenêtres de la cure
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Logements dans le presbytère

Mairies / locaux administratifs / bureaux

BARBY
BOURDEAU
CC du Lac d'Aiguebelette
GILLY-SUR-ISERE
LA CHAPELLE
LA THUILE
LE BOURGET-DU-LAC
MONTAILLEUR
MONTGILBERT
MOUTIERS
MOUTIERS
SALINS-LES-THERMES
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
SAINT-GEORGES-D'HURTIERES
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ
SAINT-VITAL
VALEZAN

Rénovation sol mairie
Restructuration du bâtiment bibliothèque en mairie
Bureaux de la C.C.L.A.
Bureaux administratifs
Bureau pour les adjoints
Mairie
Menuiseries extérieures de la mairie
Réhabilitation mairie et bibliothèque
Toiture du bâtiment mairie
Réfection de la mairie
Local d'archives
Réfection de la mairie
Accessibilité de la mairie
Salle du conseil municipal
Mairie
Fenêtres de la mairie
Mairie-logements dans l'ancienne fruitière

Rénovation locaux scolaires

AIME
ALBENS
ALLONDAZ
BELLENTRE
GILLY-SUR-ISERE
GRESY-SUR-ISERE
HAUTECOUR
LA CHAMBRE
LA CHAPELLE
LA MOTTE-SERVOLEX
LA MOTTE-SERVOLEX
LE BOURGET-DU-LAC
LE BOURGET-DU-LAC
MACOT-LA-PLAGNE
MODANE
MODANE
MONTMELIAN
QUEIGE
SAINT-AVRE
SAINT-GEORGES-D'HURTIERES
VERTHEMEX

Menuiseries du groupe scolaire
Rénovation de l'école élémentaire
Bâtiment mairie-école et préaux
Isolation thermique de l'école de Bonconseil
Agrandissement de 2 classes de l'école maternelle
Sols du groupe scolaire
Toiture cantine et garderie scolaire
Chauffage de l'école maternelle
Mise en conformité de l'école communale
Menuiseries extérieures de l'école Pergaud
Façades vitrées de l'école Picolet (1ère phase)
Réfection couverture groupe scolaire "La Cascade"
Façades de l'école du P'tiou
Rénovation énergétique de l'école primaire
Accessibilité de l'école maternelle
Accessibilité de l'école Jules Ferry 1
Réfections écoles Jean Moulin et Jean Rostand
Réfection toiture et isolation de l'école
Réfection du groupe scolaire
Rénovation de l'école et de la bibliothèque
Aménagement de l'école maternelle

Préaux d'écoles

LESCHERAINES
MONTAILLEUR

Préau à l'école
Aménagement cour et préau de l'école

Cimetières et columbarium

AUSSOIS
BARBY
BOZEL
COGNIN
ESSERTS-BLAY
GRESY-SUR-ISERE
JARRIER
LES CHAPELLES
MOGNARD
MOUTIERS
ORELLE
PEISEY-NANCROIX
PLANAY
ROGNAIX
SAINT-GIROD
SAINT-OURS
SAINT-OYEN
SAINT-PAUL-SUR-ISERE
TOURS-EN-SAVOIE
VILLARD-D'HERY
VILLARODIN-BOURGET

Extension du cimetière
Jardin du souvenir
Agrandissement du cimetière
Extension du columbarium
Reprises dans le cimetière
Murs du cimetière du bas
Extension du cimetière
Mur du cimetière et columbarium
Réfection du mur du cimetière
Travaux à l'espace cinéraire
Enceinte du cimetière de Bonvillard
Allées du cimetière
Extension du cimetière
Columbarium
Reprise du mur du cimetière
Extension du cimetière
Columbarium
Columbariums et jardin du souvenir
Columbarium
Aménagement du cimetière
Extension du cimetière

Logements locatifs

ATTIGNAT-ONCIN
DULLIN
VALLOIRE

Ancien bâtiment de la poste (logement)
Logements dans "Maison Montigon"
Logements dans l'ancien bâtiment de la Poste

Equipements touristiques

BELLENTRE

Rénovation de l'office de tourisme

Bâtiments ou équipements sportifs

SAINT-MARCEL

Façade sud du gymnase de Pomblière

Opérations multifonctions

GRESY-SUR-ISERE
Sivom des Saisies
VOGLANS

Espace multi-activités
Centre multi-activités
Atelier municipal et salle associative

Divers

BOURDEAU
BOURG-SAINT-AURICE
GRIGNON
SAINT-OFFENGE-DESSUS

Aménagement scolaire provisoire dans la salle polyvalente
Ancienne gare du téléphérique
Commerce multiservice
Mur de soutènement de la cour de la mairie

Suivi des constructions scolaires

En 2012, le CAUE a instruit et donné un avis sur 15 projets de constructions scolaires

ALBERTVILLE
BOURDEAU
CC La Norma
CHAMBERY
FRONTENEX
GRESY SUR AIX
LA BIOLLE
LA CHAMBRE
MERY
MONTAILLEUR
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
SAINT-JEOIRE-PRIEURE
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY
SAINTE-HELENE-DU-LAC
YENNE

Restaurant scolaire 4 vallées
Réhabilitation de l'école
Extension de l'école à Avrieux
Toiture du groupe scolaire Caffé
Restaurant scolaire
Salles de classe dans l'école maternelle
École maternelle et cantine
Toiture de l'école
Extension de la cantine scolaire
Réhabilitation et extension de l'école
Réhabilitation de l'ancien centre social pour l'école primaire
Extension du groupe scolaire
Restaurant scolaire et garderie
École élémentaire
Aménagement de l'école élémentaire

Suivi des aménagements de villages

Avis donnés par le CAUE à la demande des TDL (Instructeurs des dossiers)

SAINT-PIERRE-DE-SOUCY
VILLARD-D'HERY

Placette
Place de la mairie

Suivi des bibliothèques

Instruction commune Savoie-Biblio et CAUE (7 projets en 2012)

JACOB-BELLECOMBETTE
LA ROCHETTE
SAINT-BALDOLPH
SAINT-GEORGES-D'HURTIERES
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ
VALEZAN

Suivi à la demande de la DESJ - (Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse)

COGNIN	Remplacement du chauffage et réduction des nuisances sonores du gymnase de l'Épine
CC DU PAYS DE MONTMÉLIAN	Sécurisation du réseau d'eau / légionellose / gymnase intercommunal
CC du Cœur des Bauges	Création d'un plateau sportif en extérieur
UGINE	Extension de la salle spécialisée de gymnastique

- **Subventions hébergement touristique :** Le CAUE a donné des avis sur 4 projets à :

- AVRESSIEUX
- BOURDEAU
- LA MOTTE-EN-BAUGES (2 dossiers)

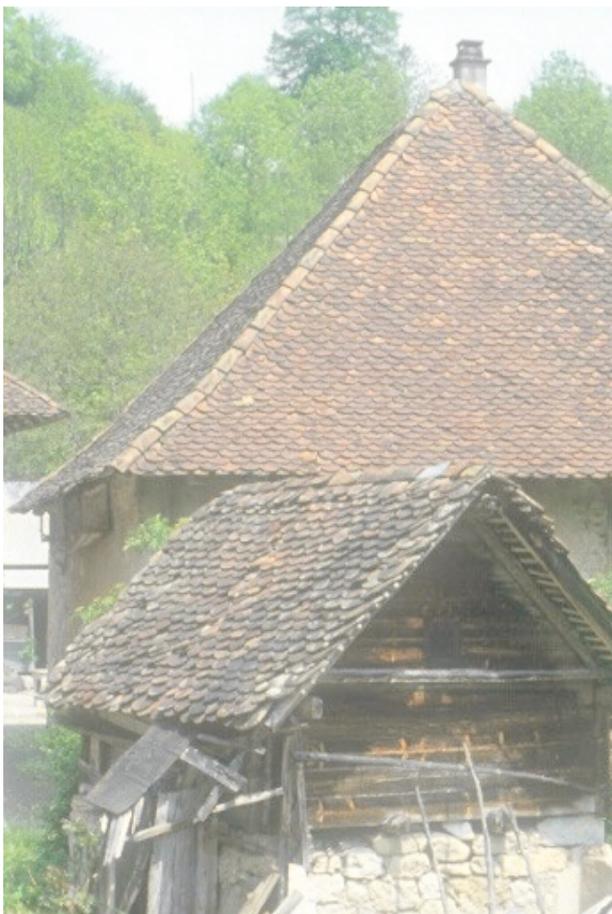
- **Aide à la restauration des toitures traditionnelles**

(Lauzes, tuiles écailles, tavaillons / ancelles, ardoises)

Cette action a pour but de soutenir la filière d'artisanat du patrimoine susceptible de maintenir des savoir-faire traditionnels et une préservation du patrimoine local ; les architectes conseillers sont associés à cette démarche.

Le Conseil Général a confié au CAUE la mission d'information, d'instruction et de suivi des dossiers. Visite et rencontre des propriétaires sollicitant cette subvention pour évaluer les projets. En 2012, le CAUE a préparé et participé à la commission où ont été présentés les dossiers éligibles.

Instruction de 11 dossiers par le CAUE / CDP
10 dossiers présentés par le P.N.V.
2 dossiers 2011 réexaminés
12 dossiers subventionnés en 2012



• **Diagnostic de l'accessibilité des musées**

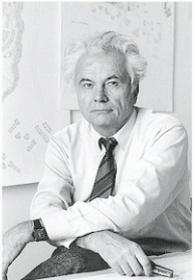


A la demande de la Conservation Départementale du Patrimoine, le CAUE a participé à des visites de musées afin d'améliorer l'accessibilité du public.

- Le musée de Séez : L'espace Saint-Eloi



• **ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : Fonds d'archives d'architecture du XXème siècle**



Dans le cadre des retrospectives commandées par l'Union régionale des CAUE Rhône-Alpes, visant à mieux faire connaître l'oeuvre d'architectes régionaux significatifs (Le Même, Pradelle, Novarina...), le CAUE de la Savoie a réalisé une exposition itinérante et une monographie sur l'apport de Jean-Louis Rey, dit Chanéac.

Suite à la réalisation de l'exposition et de la monographie, le CAUE a aidé à l'organisation du transfert du fonds privé des archives de Jean-Louis Chanéac afin que celles-ci soient reversées et conservées par les Archives départementales de Savoie.



Convention avec Nelly CHANEAC, le 6 janvier 2012 dans les locaux des Archives départementales, en présence d'Hervé GAYMARD et Jean LUQUET.

Création du G-10 Aménagement Savoie Groupement de dix organismes partenaires du Conseil général de la Savoie

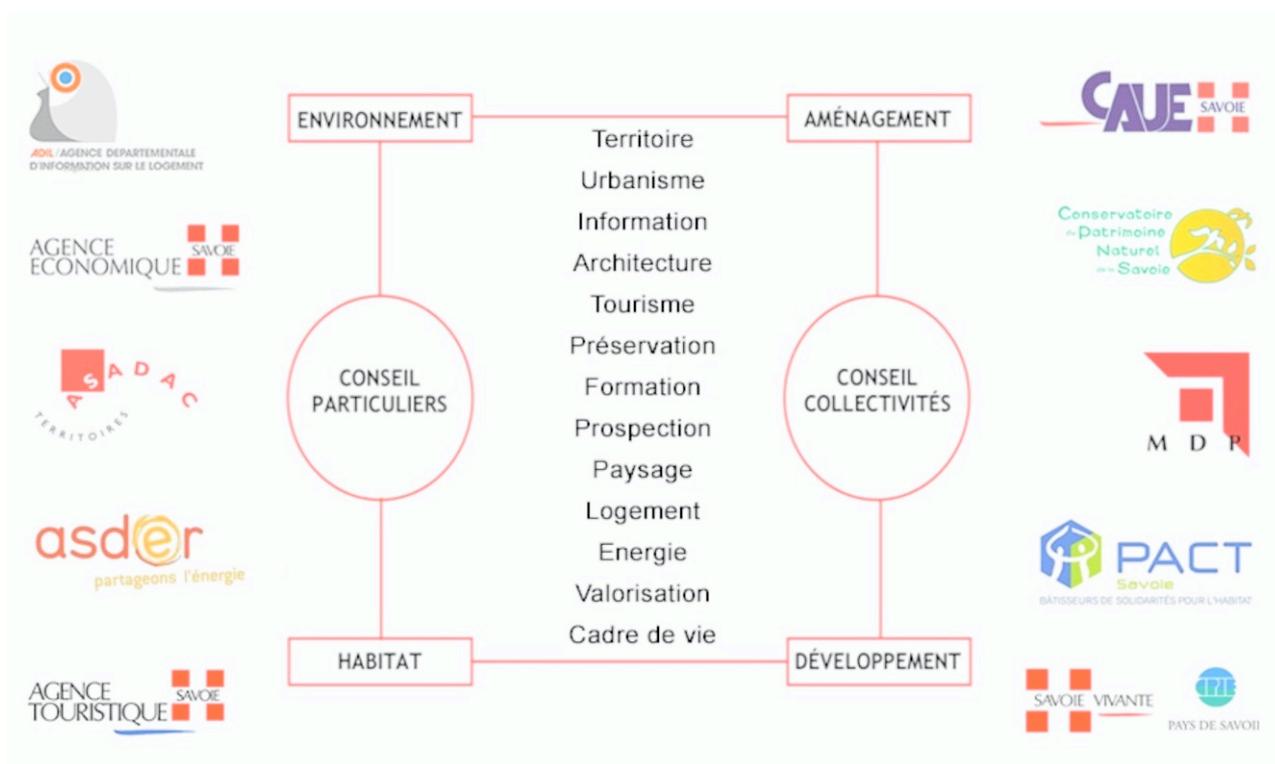
Le G-10 Aménagement Savoie est un rassemblement de dix organismes de conseil à destination des collectivités et des particuliers, sur les enjeux d'aménagement du territoire, du tourisme, de l'habitat et de l'environnement.

La culture du conseil et les spécificités de ces organismes ont vocation à offrir une meilleure perception des problématiques d'aménagement, d'aujourd'hui et de demain, auprès des différents acteurs des collectivités ainsi que du Conseil général de la Savoie.

G-10 Aménagement Savoie se compose des organismes suivants :

- Agence Départementale d'Information sur le Logement
- Agence Économique de Savoie
- Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités
- Agence Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables
- Agence Touristique Départementale
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie
- Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie
- Mission Développement Prospective
- PACT Savoie - Solidarité de l'habitat
- Savoie Vivante - CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

Mise en ligne du site internet de présentation du G-10 Aménagement Savoie en mai 2013 : <http://www.g10-amenagement.com/>



- Participation aux réunions du Groupe Aménagement et Environnement

• L'observatoire photographique des paysages des 7 territoires de Savoie



Ce projet consiste à réaliser des séries photographiques de 50 sites choisis parmi 200 sites proposés, avec une périodicité annuelle, sur une durée test de 4 ans. Organisation d'un classement numérique pour la première campagne de prise de vues.



(Chigni)

• Championnat du monde d'aviron 2015 :

Participation, à la demande du Conseil général, à l'étude d'impact des tribunes (6000 places) et de la tour de chronométrage sur la plage de Pré Argent à Novalaise dans le cadre du dossier de candidature pour l'organisation du championnat du monde d'aviron en 2015 sur le lac d'Aiguebelette.



participation au jury de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Lauréat : RITZ architecture

• État :



- Participation à Commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites

- Participation à la sous-commission "Chalets d'alpages"

commission instruction au S.T.A.P. des dossiers chalets d'alpages pour la commission des sites

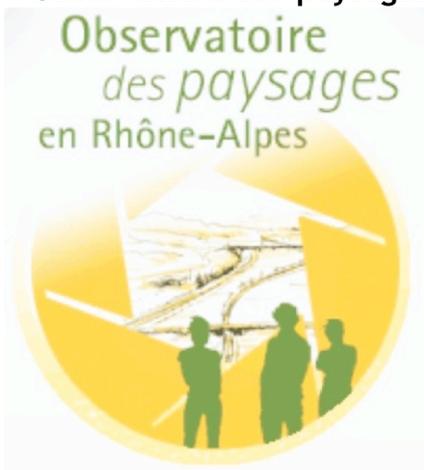
- Participation au Groupe Technique Eco-quartiers

Direction Départementale des Territoires

- Participation à la Commission Départementale des Objets Mobiliers

- Participation à la Commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

- Observatoire des paysages régional de Rhône-Alpes - DREAL



Participation au comité consultatif,
à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

- Comité régional MountEE :



Participation au comité régional MountEE
Le projet européen MountEE, soutenu par la Région Rhône-Alpes et le programme Energie Intelligente Europe, a pour objectif d'accompagner les communes dans trois zones de montagne européennes (Scandinavie, Alpes, Pyrénées) pour les aider à changer leur manière de construire et de rénover les bâtiments publics vers plus d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de développement durable.

- Programme inter-parcs : Habiter ici - Mon village au grand air :



Environnement, habitat, développement durable...
"Mon village au grand air", programme évolutif de découverte et d'expérimentation vous entraîne sur les territoires des Parcs naturels Régionaux de la Chartreuse et du Vercors, pour imaginer la construction de quartiers nouveaux dans des communes plutôt au sud, plutôt en altitude, plutôt en plaine ou plutôt à la campagne. Chemin faisant, on découvrira, en cherchant à les appliquer, les principes du développement durable.

mise en ligne du site :

<http://www.monvillageaugrandair.com>

et réédition de :

Construire et aménager



- Relais des Gîtes : Conseil gîtes de caractère



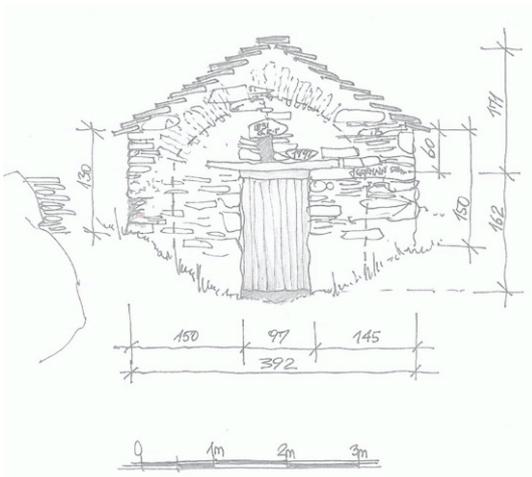
Assistance aux propriétaires pour l'élaboration des projets de gîtes souhaitant obtenir l'appellation "Gîtes de caractère"

Gîte de caractère à SAINT-SULPICE

- Parc national de la Vanoise :



- Commission "toitures traditionnelles"
- Participation au comité de pilotage de l'observatoire photographique des paysages
- Participation au Comité économique social et culturel
- Participation au comité de pilotage "caractère du parc"



- Alpage Plan de La Plagne à Peisey-Nancroix

Participation au projet de restauration de la cave voûtée semi-enterrée du chalet d'alpage de Chapendu afin de permettre à nouveau l'utilisation de cette cave dans le cadre de la fabrication de fromages par un alpagiste au cœur du parc. (utilisation de techniques traditionnelles)

relevé Christina IANCOVESCU

- Parc naturel régional de Chartreuse :



- Amélioration de la qualité des hébergements touristiques
Gîte à Saint-Jean-de-Couz
- Diagnostic paysager des grands sites de Chartreuse
Participation au comité technique

• Institut Karma-Ling - ARVILLARD :

Développement de l'écosite du Domaine d'Avallon

« Un écosite se définit comme un lieu de vie et d'harmonie entre les habitants et leur habitacle, un lieu qui exalte la beauté de la nature et nourrit, un lieu surtout, où s'épanouit pleinement le lien social dans ses dimensions de partage, d'échange et de solidarité »



Les axes de l'étude :

- Evaluation de l'écosite,
- Programme et exigences environnementales, énergétiques, architecturales et paysagères,
- Les enjeux urbanistiques et fonciers,
- La sélection d'équipes de maîtres d'œuvre qualifiées avec visites de référence.

• Université de Savoie

Accompagnement d'un processus de concertation

pour l'aménagement de l'Université de Savoie - site de Jacob-Bellecombette :



Cette concertation animée par le CAUE regroupe les responsables de l'université, techniciens, personnels administratifs et corps professoral et les étudiants (actuels et anciens), ainsi que des élus de la commune de Jacob-Bellecombette

L'aménagement de l'espace central de l'Université de Savoie, sur le site de Jacob-Bellecombette, offre de multiples possibilités de transformation paysagère. Le changement de vocation du sol doit être l'opportunité d'une réflexion collective et d'une participation de l'ensemble des acteurs travaillant sur le site.

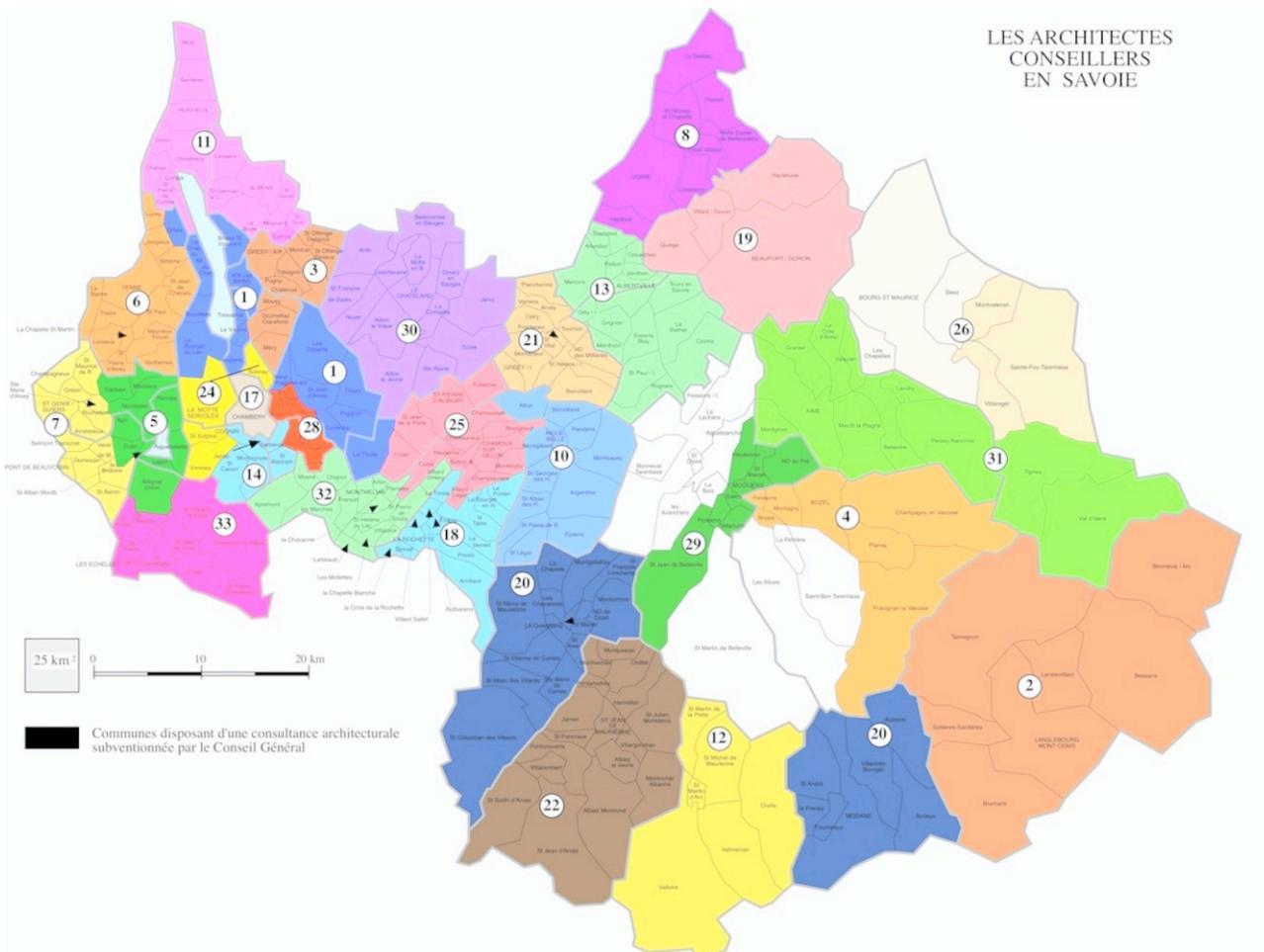
Quelles perspectives pour cet espace au cœur de l'université ?

Quelles fonctions veut-on lui donner ? (circulation, repos, festivités, concerts, cafétéria...)

Quels projets d'aménagement, et quelles structures veut-on intégrer ? (mobilier fonctionnel, point d'eau, choix de végétalisation, gestion de l'espace)

Comment prendre en compte la question de la circulation / du transport ? (bus et automobiles)

Quels modes de gestion des espaces extérieurs pour l'université ? ...



Le conseil architectural

Mission fondamentale décrite par la loi, le conseil architectural en Savoie est déléguée à un collège d'architectes libéraux qui exercent leurs missions en toute indépendance et sans lien direct avec le C.A.U.E.

Cette mission, pour être efficace, doit se dérouler auprès des particuliers le plus en amont possible de toutes démarches administratives. Professionnel confirmé, l'architecte conseiller doit disposer d'un sens développé du dialogue.

La redéfinition en 2004 d'une nouvelle charte, entre le C.A.U.E. et le Collège des Consultants, a permis une relance d'un partenariat efficace et indispensable pour la mise en valeur du département.

D'autre part, le C.A.U.E. développe des conseils spécifiques sur des nouvelles problématiques (gîte rural, bâtiment agricole, construction en bois...).

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977, article 7

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de maîtrise d'œuvre.

1) LES ARCHITECTES CONSEILLERS (février 2013)

ARCHITECTES	Légende carte	COLLECTIVITÉS LOCALES
TASSAN Michel	1	Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (+ N° 3) (Aix-les-Bains, Bourdeau, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Le Bourget-du-Lac, Le Viviers-du-Lac, Ontex, Tresserve, Voglans) Chambéry - secteur Plateau de la Leysse Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse (Curienne, Les Déserts, St Jean d'Arvey, Thoiry, La Thuile, Vérel-Pragondran, Puygros)
SALOMON Catherine	2	Communauté de Communes Haute-Maurienne-Vanoise (Bessans, Bonneval-sur-Arc, Bramans, Lanslebourg-Mont-Cenis, Lanslevillard, Sollières-Sardières, Termignon)
PERRON Dominique	3	Communauté de Communes du Lac du Bourget (+ N° 1) (Drumettaz, Grésy-sur-Aix, Méry, Le Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod, St Offenge-Dessus, St Offenge-Dessous, Trévignin)
FAURE Jean-Paul	4	SIVOM du Canton de Bozel (Bozel, Brides les Bains, Champagny-en-Vanoise, Feissons-sur-Salins, Montagny, Planay, Pralognan-la-Vanoise) (sauf : Les Allues, St-Bon, La Perrière)
HAZELAS Pierre	5	Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette (Aiguebelette-Le Lac, Lépin-le-Lac, Nances, Marcieux, Saint-Alban-de-Montbel, Novalaise, Ayn, Dullin, Gerbaix, Attignat-Oncin)
CHAPUIS-MARTINEZ Isabelle	6	Communauté de Communes de Yenne (Billième, Jongieux, La Balme, La Chapelle-Saint-Martin, Loisieux, Lucey, Meyrieux-Trouet, St-Jean-de-Chevelu, Saint-Paul, Saint-Pierre d'Alvey, Traize, Verthemex, Yenne)
NAUD-PASSAJON Emmanuel	7	Communauté de Communes du Val Guiers (Avressieux, Champagneux, Grésin, Rochefort, Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Genix-Sur-Guiers, Saint-Maurice-de-Rotherens, Belmont-Tramonet, Domessin, La Bridoire, Le Pont-de-Beauvoisin, Saint-Béron, Verel-de-Montbel)
GIRARD Mickael	8	Communauté de Communes du Val d'Arly (Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Marthod, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Ugine)
DESARMAUX Philippe	10	Communauté de Communes Porte de Maurienne (Aiguebelle, Aiton, Argentine, Bonvillaret, Épierre, Montgilbert, Montsapey, Randens, Saint-Alban-des-Hurtières, Saint-Georges-des-Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville)

ARCHITECTES	CARTE Légende	COLLECTIVITÉS LOCALES
GIFFON Dominique	11	Communauté de Communes du Canton d'Albens (Albens, La Biolle, Cessens, Epersy, Mognard, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Girod, Saint-Ours)
		Communauté de Communes de Chautagne (Motz, Serrières-en-Chautagne, Ruffieux, Vions, Chindrieux, Conjux, Chanaz, St Pierre-de-Curtille)
BARBEYER Philippe	12	Communauté de Communes Maurienne Galibier (Saint-Michel-de-Maurienne, Valmeinier, Saint-Martin-d'Arc, St-Martin de la Porte, Orelle, Valloire)
DOHR Véronique	13	Communauté de Communes de La Région d'Albertville (Co.RAL) (Albertville, Allondaz, Césarches, Cevins, Esserts-Blay, Gilly-Isère, Grignon, La Bathie, Mercury, Monthion, Pallud, Rognaix, St-Paul-sur-Isère, Thénésol, Tours-en-Savoie, Venthon)
LOISEAU Grégory	14	CHAMBERY Secteur Piémont de Chartreuse (Barberaz, Cognin, Jacob-Bellecombette, Montagnole, St-Baldoph, St-Cassin)
MARTIN Elsa	17	Chambéry
LOUP Fabrice	18	Communauté de Communes de La Rochette - Val Gelon (Arvillard, Le Bourget-en-Huile, La Chapelle-Blanche, La Croix-de-La-Rochette, Détrier, Etable, Le Pontet, Presle, Rotherens, La Table, La Trinité, Le Verneil, Villard-Sallet) La Rochette)
TROUCHE Bernard	19	Communauté de Communes du Beaufortain : (Beaufort, Hauteluze, Queige, Villard-sur-Doron)
CAIRE Philippe	20	SI Canton de La Chambre (La Chambre, La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Montaimont, Montgellafrey, Notre-Dame-de-Cruet, St-Avre, St-Etienne-de-Cuines, St-François-Lonchamp, St-Martin-sur-la-Chambre, St-Rémy-de-Maurienne)
		Communauté de communes de la Vallée du Glandon (St Alban-des-Villards, St Colomban-des-Villards, Sainte-Marie-de-Cuines)
		SI du canton de Modane (Aussois, Avrieux, Fourneaux, Freney, Modane, St-André, Villarodin-Bourget)
FOURNEL Marion	21	Communauté de Communes de La Haute-Combe de Savoie (Cléry, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Montailleur Plancherine, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Notre-Dame-des-Millières, Verrrens-Arvey)

ARCHITECTES	CARTE Légende	COLLECTIVITÉS LOCALES
MERCIER Yves	22	<p>Communauté de Communes Vallée de l'Arvan (Albiez-Montrond, Albiez-le-Jeune, Foncouverte, Jarrier, St-Jean-d'Arves, St-Pancrace, St-Sorlin-d'Arves, Villarembert)</p> <p>Communauté de Communes Cœur de Maurienne (Montvernier, Pontamafrey-Montpascal, St-Jean-de-Maurienne, St-Julien-Montdenis, Villargondran)</p>
KLINGER Harold	24	<p>CHAMBERY Secteur Nord de l'Agglomération et Versant de l'Epine (La Motte-Servolex, Sonnaz, St-Sulpice, Vimines)</p>
BAIMA Odile	25	<p>Communauté de Communes de la Combe de Savoie (Cruet, Fréterive, St-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny)</p> <p>Communauté de Communes Gelon et Coisin (Betton-Bettonet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise, Hauteville, Montendry, Villard-Léger)</p>
FABRE Michel	26	<p>Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise (+ N° 31) (Bourg-St-Maurice, Les Chapelles, Montvalezan, Ste-Foy-Tarentaise, Séez, Villaroger)</p>
DOUILLET Yves	28	<p>CHAMBERY Secteur Sud de l'Agglomération (Bassens, Barby, Challes-les-Eaux, La Ravoire, St-Alban Laysse, St-Jeoire Prieuré)</p>
PERRON Anne-Sophie	29	<p>Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (Fontaine-le-Puits, Hautecour, Moûtiers, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Marcel, Salins-les-Thermes, Villarlurin)</p>
BONNOT Yves	30	<p>Communauté de Communes du Pays des Bauges (Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges, Le Châtelard, La Compôte, Doucy-en-Bauges, École, Jarsy, Lescheraines, La Motte-en-Bauges, Le Noyer, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine)</p>
LOUIS Laurent	31	<p>Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise (+ N° 31) Tignes Val d'Isère</p> <p>Communauté de Communes des Versants d'Aime (Aime, Bellentre, La Côte-d'Aime, Granier, Landry, Mâcot, Montgirod, Peisey-Nancroix, Valezan)</p>
MULLER Fabienne	32	<p>Communauté de Communes du Pays de Montmélian (Apremont, Arbin, Chignin, Francin, La Chavanne, Laissaud, Les Marches, Les Mollettes, Myans, Planaise, Ste-Hélène du Lac, St-Pierre de Soucy, Villard-d'Héry, Villaroux) Sauf Montmélian : commune ayant son propre architecte conseil</p>
ARNAUD Pierre	33	<p>Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse (Corbel, Entremont-le-Vieux, Saint-Pierre-d'Entremont)</p> <p>Communauté de Communes du Mont Beauvoir (St Franc, La Bauche, St-Pierre-de-Genébroz, St-Jean-de-Couz, St-Thibaud-de-Couz, St-Christophe-La-Grotte)</p> <p>Les Echelles</p>

2) PRESENTATION HISTORIQUE DU CONSEIL ARCHITECTURAL

Dès l'origine en Savoie, le conseil architectural est le fait d'une volonté délibérée des collectivités locales. Communes et syndicats de communes, avec l'aide du Conseil Général, prennent l'initiative de s'assurer le service permanent d'un architecte-urbaniste et définissent sa mission : conseiller toute personne qui entreprend de construire, restaurer ou aménager, aider les élus dans leur choix de développement, veiller à la qualité de l'environnement.

L'extension progressive de ce service sur l'ensemble du territoire départemental a reçu une impulsion nouvelle avec la création du C.A.U.E., et la mise en place des chartes architecturales et paysagères, situant le conseil dans une démarche plus large de pédagogie, d'information et de recherche, dotée de moyens appropriés.

Historique

Environnement : 1963

Création du Parc National de la Vanoise. Une politique des zones sensibles est étudiée.

Urbanisme : 1967

Études d'urbanisme sur les 29 communes de la zone périphérique du parc, réparties en quatre groupements d'urbanisme, futurs syndicats intercommunaux.

Architecture : 1969

Pour traiter des problèmes particuliers de l'insertion des constructions neuves dans des sites fragiles en montagne et de la mise en valeur des villages anciens, les règlements nationaux d'urbanisme s'avèrent inefficaces. La référence constante aux données locales de la géographie, de l'architecture et de l'ancien droit coutumier nécessite la présence sur place de "lecteurs de situation" : architectes-urbanistes à la disposition des maires.

Dès 1966, la commune de Beaufort, dès 1969, les syndicats intercommunaux du préparc, et à leur suite les communes des secteurs les plus sensibles du département, instituent et définissent la mission des architectes conseillers.

Chartes architecturales et paysagères : 2002

Le Département confie au C.A.U.E. le soin de réaliser les chartes sur chacun des sept territoires en vue d'organiser territorialement le conseil architectural par intercommunalité.

C.A.U.E. et Collège des Consultants

Le C.A.U.E. de Savoie est créé à la fin de 1978. L'existence d'un réseau très décentralisé d'architectes conseillers auprès des collectivités locales est considérée comme un atout important. Le Collège des Consultants (association) devient l'un des partenaires du C.A.U.E., mais le principe du lien direct architecte conseiller-communes est maintenu pour la mission de conseil. L'équipe permanente du C.A.U.E. a en charge la coordination et l'organisation de l'ensemble des actions de sensibilisation, information, formation, aide à la décision, recherche. Les architectes conseillers participent à ces actions pour lesquelles ils peuvent jouer le rôle de relais entre les partenaires locaux (élus, associations, enseignants, professionnels, etc.) et le C.A.U.E.

Choix d'un architecte conseiller

La qualité du conseil dépend directement de la qualification et de l'expérience professionnelle de l'architecte qui en est chargé, ainsi que de son indépendance par rapport aux enjeux du territoire sur lequel il intervient. Ils doivent disposer d'un sens aigu du dialogue.

Le C.A.U.E. tient à la disposition une liste des candidats architectes conseillers qui répondent à ces impératifs. Le choix fait par un groupement de communes se concrétise par une convention reconductible annuellement, entre l'architecte et la collectivité locale.

Le choix de l'architecte conseiller par l'intercommunalité doit se faire en concertation étroite avec le C.A.U.E. (entretien, objectif, évaluation...). Chaque année l'architecte conseiller doit remettre un rapport de son travail au C.A.U.E. pour l'évaluation de son action.

Action des architectes conseillers

Aide aux particuliers

De façon générale en Savoie, cette mission s'exerce le plus possible de façon préventive : au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur le P.L.U., etc.

L'architecte conseiller va à la rencontre des usagers : rendez-vous en mairie, au chef-lieu de canton. Il se rend sur le terrain autant qu'il est utile pour apprécier la particularité de chaque problème.

L'architecte conseiller conseille. Il n'impose, ni ne juge.

Il rend compte au maire de chaque intervention et recueille l'opinion de celui-ci : un avis écrit, formulé conjointement, est transmis au demandeur qui peut le joindre au dossier de demande de permis de construire ou à la déclaration de travaux.

La mission de l'architecte conseiller s'arrête au dépôt du dossier. Il est entendu que le contrôle est du ressort de la collectivité locale et des administrations.

Aide aux collectivités

L'architecte conseiller intervient, en liaison avec l'équipe du C.A.U.E., comme conseil de la collectivité dans des choix d'aménagement : implantation et programme d'une zone artisanale, d'un quartier d'habitation, d'un bâtiment public, etc. Il peut aussi être chargé d'une réflexion plus large sur d'autres études d'aménagement ou dans le cadre du P.L.U.

L'architecte conseiller s'engage à ne pas participer pour le compte de particuliers ou de sociétés privées à l'exécution de travaux d'architecture ou d'urbanisme sur le territoire couvert par sa mission. Sa participation à des concours sur ce même territoire est également exclue.

L'appui du C.A.U.E.

L'action quotidienne dans la pratique du conseil peut être prolongée par d'autres interventions ponctuelles, le plus souvent en liaison avec le C.A.U.E. : réunions publiques, expositions, actions pédagogiques, journées d'information, contact avec les maîtres d'oeuvre, les artisans, les industriels, les distributeurs de matériaux, etc.

Le conseil lui-même peut s'étendre à des domaines très divers avec l'appel à des intervenants aux compétences appropriées.

Des architectes conseillers participent d'ailleurs dans le C.A.U.E. à des démarches de recherche appliquée sur les bâtiments agricoles, les lotissements, les gîtes ruraux, la construction en bois, l'architecture bioclimatique, l'urbanisme en montagne, etc.

Développement

Le Conseil Général a confié au C.A.U.E. le soin d'étendre ce service sur tout le département. Il est chargé de coordonner l'ensemble, d'harmoniser les pratiques, d'informer les maires et les présidents des structures intercommunales, et d'instruire les demandes de subvention relatives au conseil architectural.

Une convention type définit le rôle respectif de chacun des partenaires.

Depuis 2002, c'est à l'échelon intercommunal que le conseil architectural est développé avec l'appui d'architectes conseillers .

3) BILAN DU CONSEIL ARCHITECTURAL EN 2012

Toute la Savoie est couverte par un service de consultance architecturale auprès des particuliers à l'exception du SIVOM du canton de Moûtiers et des communes des trois Vallées.

Ce service, mis en place par le CAUE, est porté par les groupements ou syndicats de communes dans le cadre des sept chartes architecturales et paysagères de Savoie, en application de l'article 7 de la Loi du 3/01/1977 et bénéficie du soutien du Conseil général.

Plus de 4000 conseils sont aussi prodigués chaque année dans une cinquantaine de lieux de permanences dans le Département.

Depuis le 1er mars 2012, ce service est financé par le biais de la part départementale de la taxe d'aménagement applicable sur tout le Département lors du dépôt de permis de construire. Cela nous oblige à une rigueur vis-à-vis du service rendu.

Un rapport a été établi lors de la mise en place et le suivi du service offert sur Chambéry Métropole, sa conclusion était : " Nous nous trouvons ici dans une authentique mission de service public, visant à l'élaboration ou l'amélioration, sur des bases consensuelles, d'un projet à chaque fois singulier. Les compétences multiples des architectes-conseillers sont ainsi à l'honneur de la mise en place de cette organisation, mais il est aussi nécessaire de remédier à de vrais problèmes de communication, et de redessiner clairement les frontières du conseil."

A cette fin, une plateforme extranet va être mise en place par le CAUE de la Savoie permettant la circulation de fiches conseils entre l'architecte conseiller, le maire et les services concernés (STAP, DDT, TDL...). Ce système sera testé sur plusieurs territoires avant la mise en pratique sur tout le Département.

Bruno LUGAZ, Architecte-urbaniste
Directeur du C.A.U.E. de la Savoie



La formation

Le C.A.U.E. développe des journées de formation auprès de différents publics :

- les élus et leurs services,
- les architectes, les urbanistes, les paysagistes,
- les propriétaires de gîtes ruraux,
- les agriculteurs,
- les étudiants en architecture, en urbanisme et paysage,
- les enseignants,
- les artisans.

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977, article 7

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents d'administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Formation pour les architectes conseillers (6 mars 2010) “Protection du patrimoine architectural et urbain en Savoie”



Le CAUE de la Savoie et le Collège des Consultants de Savoie ont organisé le 6 mars 2012, à la vitrine du CAUE une journée de formation spécifique sur le thème :
“protection du patrimoine architectural et urbain en Savoie”.

En partenariat avec Louise BARTHELEMY-CONTY, Architecte des Bâtiments de France, chef du STAP par intérim ; Denis MATHEVON, Architecte des Bâtiments de France ; Guy DESGRANDCHAMPS, Architecte conseil ; Philippe RAFFAELLI, Conservateur du Patrimoine.

Formation des instructeurs de permis de construire (30 août 2012)

Journée de visite d’opérations avec la Direction Départementale des Territoires et le Service Territorial de l’Architecture et du Patrimoine (25 participants).

- Le Bourget du Lac / Technolac : école Arts & Métiers, Philippe GUYARD, architecte
- Le Bourget du Lac / Technolac : House Boat, Patriarche & Co architectes
- Tresserve : “La Colline du Poète”
- Tresserve : aménagement du bord du lac, Emmanuel Ritz, architecte
- Viviers du Lac : la Maison des Pêcheurs, Patey Architectes
- Aix-les-Bains : ZAC les bords du lac, Patriarche & Co, architectes
- Aix-les-Bains : opération ANRU, Patriarche & Co, architectes
- Aix-les-Bains : Thermes Nationaux, Stanislas Fiszer
- Le Montcel : habitat intermédiaire : 26 logements, Atelier COOPERIM



Journée départementale d'information à Montmélian (23 novembre 2012)
Marchés publics de maîtrise d'œuvre :
Quelle démarche de sélection pour la qualité architecturale ?

marchés publics de maîtrise d'œuvre

Quelle démarche de sélection pour la qualité architecturale ?



journée départementale d'information
 VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012
 Espace François Mitterrand
 à Montmélian

avec la participation de Patrick Chotteau
 Secrétaire général adjoint de la MIQCP
 (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)



Une des missions du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie, fixée par la loi sur l'architecture du 03/01/77, est de promouvoir la qualité architecturale selon la même approche que celle développée par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (M.I.Q.C.P.). La qualité architecturale recouvre de nombreuses exigences d'ordre urbanistique, esthétique, fonctionnel, technique et économique. Dans tous les cas, un ouvrage public doit répondre à l'attente de tous ceux qui sont appelés à l'utiliser et pouvoir offrir une certaine permanence. Il est en cela symbolique des valeurs de la société pour laquelle il est créé.

Choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, c'est organiser une rencontre fructueuse entre le maître d'ouvrage public, porteur du dessin de la collectivité, et un concepteur, porteur d'un projet architectural et capable de lui donner une réalité. Juger la qualité d'une offre de maîtrise d'œuvre revient à anticiper l'ouvrage dans sa réalité future alors que l'étude de maîtrise d'œuvre n'est pas commencée.

Le CAUE organise et anime en étroite collaboration avec la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) une journée de formation à destination des organismes de conseil et d'assistance technique en matinée (35 participants), et auprès des maîtres d'ouvrages publics et des collectivités durant l'après-midi (90 participants).



Voyage d'étude à Barcelone (13/14/15 sept 2012)

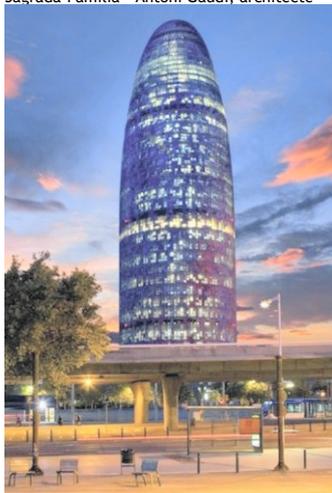


Sagrada-Familia - Antoni Gaudí, architecte



Programme :

- Barcelone, visite piétonne : quartier du Raval
- Visite du Centre de Culture Contemporaine de Barcelone
- Visite avec conférencier du quartier gothique et du collège des architectes de Catalogne
- Visite du projet d'aménagement urbain «projet 22@Barcelone» (transformation urbaine) et rencontre avec les aménageurs
- Hôtel de Ville de Barcelone avec Jordi Borja
- Visite de la Casa Mila d'Antoni Gaudí



Tour Agbar -Jean Nouvel, architecte



Marché Santa Caterina - MIRALLES Enric & TAGLIABUE Benedetta, architectes



Centre de Culture Contemporaine - Richard Meier, architecte



Palais Güell - Antoni Gaudí, architecte



Voyage d'étude à Montpellier (8-9-10 novembre 2012)



Programme :

- Visite au CAUE de l'Herault
- Balade urbaine (visite de la nouvelle mairie, ville historique, quartier Antigone, bord de mer)
- Rencontre, à Montpellier Agglo, avec élus et techniciens (projet d'agglo, SCoT, énergie.)
- Accueil à l'Hôtel de Ville, visite du bâtiment
- Visite La Route de la Mer (projet de 2500 hectares)
- Projet EcoCité "De Montpellier à la mer"
- Présentation du projet urbain et des opérations en cours et à venir de La Grande-Motte
- Présentation par le maire du projet du pôle œnologique de St-Christol.



Hôtel de Ville de Montpellier - Jean Nouvel, architecte



Voyage d'étude en Finlande dans le cadre du programme Leader Coopération transnationale "Développer Le Tourisme de Pêche et de Nature"



En avril 2012 puis en mars 2013, une délégation finlandaise était venue pour engager des échanges dans le cadre du programme Européen Leader sur le thème Tourisme Pêche et de la valorisation des cours d'eau. Il s'agissait d'une délégation travaillant sur un programme Leader, à 250 km à l'ouest d'Helsinki et dont un axe de développement est la promotion de la pêche et du tourisme.

Il faut savoir qu'il y a 187 000 lacs en Finlande et de très nombreux cours d'eau avec beaucoup de poissons mais peu de tourisme.

En effet, un des projets du Lac Pyhäjärvi est de créer un centre de pêche pour apporter toutes les informations nécessaires aux pêcheurs et démarrer des actions de promotion.

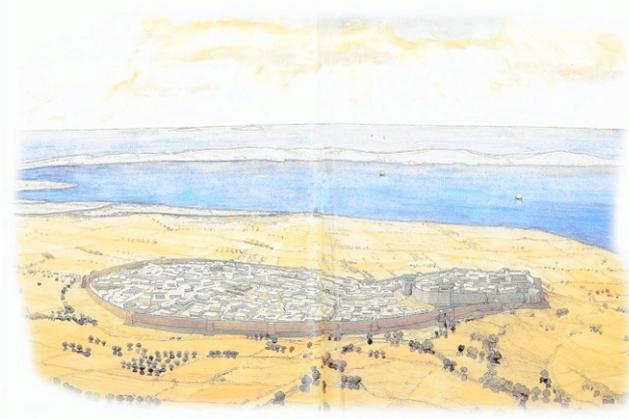
Or, le secteur des Echelles Entre Deux Guiers a précisément un projet similaire dans le cadre du projet de Base de loisirs "RIVIERE ALP". (Visite des premiers équipements en mars 2013 avec la délégation finlandaise)

Le CAUE a organisé pour le compte du SMAPS un premier voyage d'étude en septembre 2012 au cours duquel une délégation Avant Pays Savoyard Chartreuse s'est rendue en Finlande, afin de rencontrer les acteurs de la pêche et des communes (3 communes pour 2500 km²) et pour découvrir leur territoire.



Formation à la demande de l'ASDER (12 janvier 2012)

Les documents d'urbanisme : "L'urbanisme : cheminements et réglementation"



Participation au "5 à 7 de l'ASDER" : L'éco-construction (28 février 2012)

Habiter la montagne en 2050 : un village post carbone : ARVILLARD

Dans le cadre de la préparation du colloque CIMES "Habiter la montagne au XXI^e siècle" Fondation FACIM - CAUE Rhône-Alpes

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du colloque organisé par la FACIM et le CAUE de la Savoie, de l'Isère et de la Haute-Savoie portant sur le thème "Habiter la montagne" prévu en décembre 2011 à Chambéry.

Le CAUE de Savoie va organiser et encadrer à Arvillard 2 semaines de pratique opérationnelle pour 24 lycéens en BT collaborateurs d'architectes du Lycée Professionnel du Nivolet. (7 au 11 février 2011 et 18 au 22 avril 2011)

Les élèves développeront 3 hypothèses énergétiques, à l'horizon 2050, transformant radicalement la vie des habitants et modifiant le type de développement de l'habitat. Réunion publique le 21 Avril 2011

Le 17 février 2012, présentation publique à Arvillard du film "Arvillard 2050" réalisateur Alain GONAY.



Participation au 11ème forum sur le développement durable à Ugine (1er septembre 2012)



Colloque organisé par Arlysère en parallèle à l'inauguration de l'exposition consacrée à Henry-Jacques LE MEME.

Thème de l'intervention du CAUE (Intervention, table ronde et débat) : **Les villes durables en Arlysère**



**Formation pour les guides conférenciers FACIM
"Architecture rurale"** à Saint-Jean-de-Maurienne, le 7 juin 2012

**Formation pour les guides conférenciers FACIM
"Stations de ski et développement durable"**
à Lanslebourg-Mont-cenis, le 6 décembre 2012

Formation des gardes et techniciens du Parc national de la Vanoise : Le patrimoine en cœur du parc



• Intervention à Rosuel à Pesey-Nancroix le 19 septembre 2012

• Intervention au refuge du Plan du Lac, à Entre-Deux-Eaux, à Termignon le 21 septembre 2012

Participation à l'université d'été 2012 des CAUE, à Dax : "Les nouveaux défis du conseil"



300 professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage se sont réunis autour des « nouveaux défis du conseil ». Du 05 au 07 septembre 2012, l'URCAUE d'Aquitaine et le CAUE des Landes accueillent l'Université d'Été des CAUE à Dax.



Rencontre régionale des équipes des CAUE Rhône-Alpes à Villars-les-Dombes Nouvel environnement, nouvelles pratiques ? (11 et 12 octobre 2012)

3 ateliers de travail :

1/ Les nouvelles technologies et les nouvelles formes de communication

Outils de pédagogie, de sensibilisation, de conseil, de formation :

documentation, représentations, graphisme, PAO, 3D, bases de données, SIG, site internet, lettres d'info numériques, publications, équipement technique...

2/ Les territoires

Nouvelles échelles, nouvelles compétences, recadrage et ouverture des missions :

les communes, intercommunalités, agglomérations, départements, Région, le transfrontalier, les nouvelles ingénieries territoriales (équipes des collectivités...et de l'État), les procédures, CDDRA, SCOT, PLU, Atlas des paysages...

3/ Le développement durable

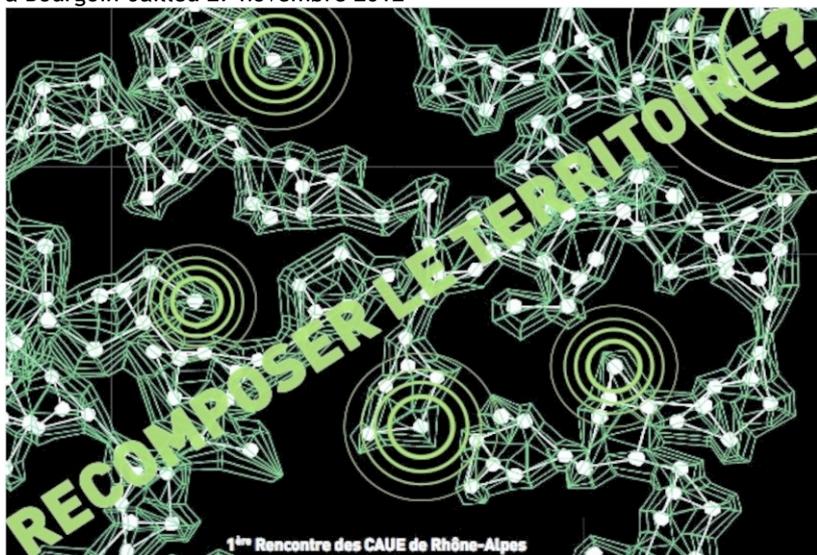
Au carrefour des innovations techniques, sociales, économiques :

les démarches et procédures : Natura 2000, agenda 21, AEU, écoquartiers, accessibilité ; les nouveaux organismes et services : EIE, les réseaux associatifs et participatifs, les professionnels (filières, ...), les divers réseaux ou organisations...



1ère rencontre des CAUE Rhône-Alpes : Recomposer le territoire : Espace métropolisé et fabrique locale du projet

à Bourgoin-Jailleu 27 novembre 2012



Dans le cadre de leur mission de sensibilisation et de médiation touchant à la culture urbaine et rurale, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la région Rhône-Alpes ont décidé, sous l'égide de leur Union Régionale, de mettre en place un cycle régulier de rencontres, particulièrement ouvert aux adhérents et partenaires des CAUE. S'appuyant sur leur expérience approfondie des territoires, les CAUE entendent ainsi jouer leur rôle dans la réflexion collective sur la fabrication du territoire. Trois objectifs prioritaires ont été fixés à ces rencontres : l

- la diffusion des expériences territoriales aux échelles locale, intercommunale et métropolitaine ;
- l'analyse du développement des formes ou des pratiques de « gouvernance » de projets et de fabrication du territoire
- l'animation du débat d'idées sur ces thèmes.

La première d'entre elles porte sur le thème "Espaces métropolisés et fabrique locale du projet". Associant élus, associations, chercheurs, professionnels et équipes des CAUE de Rhône-Alpes, elle a pour ambition de rapprocher les logiques des acteurs des projets de territoire à des échelles très variées (bourg, communauté d'agglomération, échelle métropolitaine...) et de mettre en lumière la nécessité de la qualité architecturale et urbaine des projets. Elle vise également à interroger les stratégies imaginées pour répondre aux enjeux identifiés, à travers le croisement de points de vue et des récits d'expériences.

Elle entend ainsi contribuer à engager le débat public sur l'ensemble de ces questions.



L'information et la sensibilisation

Nos partenaires privilégiés sont l'Union Régionale des C.A.U.E. Rhône-Alpes, la D.R.A.C. Rhône-Alpes, la Conservation Départementale du Patrimoine, la Fondation F.A.C.I.M., la Ville de Chambéry, la Maison de l'Architecture de la Savoie, l'Espace Malraux, le C.C.S.T.I., le Parc National de la Vanoise.

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977, article 7

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

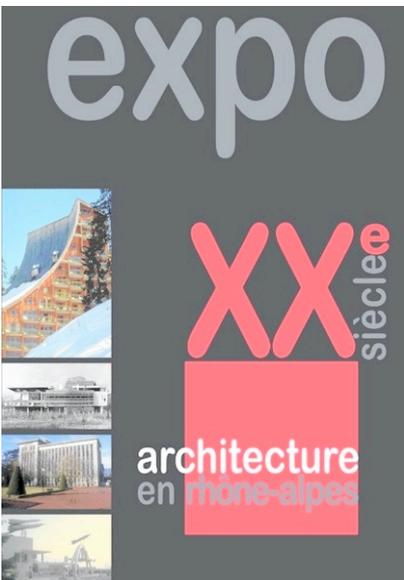
Exposition “Chanéac, itinéraire d’un architecte libre” - LA RAVOIRE

Dans le cadre des 20 ans du lycée du Granier à La Ravoire, le CAUE a présenté l’exposition du 25 septembre au 11 octobre 2012.



“Architecture du XXème Siècle en Rhône-Alpes” - YENNE

Présentation du 5 au 20 avril 2012, à la Maison de la Dent du Chat à la Communauté de Communes de Yenne.



Exposition "Vanoise miroirs du temps" à Pralognan-la-Vanoise

Dans le cadre du 7ème festival international de la photo de montagne (22 au 26 juin 2012) le CAUE a présenté cette exposition durant tout l'été (du 20 juin au 8 septembre 2012).



Réalisation de l'exposition

CIME CITE CAUE : Bois et architecture durable en Savoie

Cette exposition a été réalisée à partir des photos faites par Isabelle FOURNIER, dans le cadre de la publication de la revue CIME CITE CAUE n°3 : Bois et architecture durable en Savoie

- Présentation de l'exposition à Rumilly, lors de la sortie de la revue en décembre 2012



(En 2013 : présentation à la vitrine du CAUE au Carré Curial à Chambéry et présentation à Albertville pendant la semaine du développement durable du 29 mars au 8 avril 2013)

EXPOSITION - Henry-Jacques LE MÊME architecte

HENRY JACQUES LE MÊME
1897-1997 / ARCHITECTE



Réalisation de l'exposition : CAUE de Haute-Savoie & Union Régionale des CAUE Rhône-Alpes

Participation au contenu de l'exposition.
Préparation de la venue de l'exposition au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Chambéry
Organisation de cinq visites en Savoie de bâtiments réalisés par Henry-Jacques LE MÊME
(Présentation de l'exposition du 10 juin au 30 août 2013 au CIAP à Chambéry)

Note: Diane de Fénelon, Evian-les-Bains, 1900. Arch. départementales de Haute-Savoie (142 / 140).

L'ART SACRÉ EN MAURIENNE
MODANE, FOURNEAUX, SAINT-ANDRÉ
LUNDI 1^{ER} JUILLET
RDV À 14H, MODANE
ÉGLISE NOTRE-DAME-DE L'ASSOMPTION
RDV À 15H, FOURNEAUX
ÉGLISE NOTRE-DAME-DE L'ASSOMPTION
RDV À 16H, SAINT-ANDRÉ
ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

Photo: C. Christoforini, Chambéry, 1900. Arch. départementales de Haute-Savoie (142 / 140).

Une visite inaugurale aura lieu le vendredi 14 juin à 17h à l'Hôtel de Cordon, par Mélanie Manin, doctorante en architecture et commissaire de l'exposition.

Trois parcours de découverte

MODERNITÉ DU BLOC C
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À CHAMBÉRY
SAMEDI 15 JUILLET
RDV À 15H, HÔTEL DE CORDON

HENRY JACQUES LE MÊME EN SAVOIE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
CAUE DE LA SAVOIE
TÉL. 04 79 60 75 50
www.cauesavoie.org

Photo: M. Manin, Chambéry, 1900. Arch. départementales de Haute-Savoie (142 / 140).

L'UTOPIE DES CITÉS-JARDINS
À UGINE
VENDREDI 28 JUIN
RDV À 15H, OFFICE DE TOURISME
INSCRIPTION AU 04 79 37 56 93
olugine@wanadoo.fr
CAFÉ PARTICIPATIF
À 18H, SALLE DES FÊTES

le design

Les projets C.A.J. : (Conseil d'Aménagement Jeunesse)

Ils ont été mis en place par le CAUE et Savoie Vivante afin d'associer la jeunesse aux questions relatives à notre cadre de vie, l'architecture, l'aménagement et le développement durable en Savoie.

Les objectifs sont :

- Enrichir les projets d'aménagement et d'urbanisme des points de vue et propositions des jeunes du territoire concerné sur des projets concrets : quartiers (habitat) et équipements publics (sportifs, socio-éducatifs, culturels, scolaires et péri scolaires...).

- Sensibiliser les jeunes dans le but de les aider à construire un regard critique et citoyen sur leur cadre de vie dans une perspective d'éducation à l'environnement pour un développement durable et culturel.

SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE : "C.A.J.P.PA. ton cœur de ville"

Une première expérience s'est déroulée à St Michel de Maurienne avec un groupe de 6 jeunes.

L'action se nomme "C.A.J.P.PA. ton cœur de ville", (Conseil d'Aménagement Jeunesse Paysage, Patrimoine et Architecture) et traite des thèmes suivants :

- Le paysage

- L'architecture et le patrimoine

- La foire aux plants (grand événement local)

La Ville de Saint-Michel-de-Maurienne, avec l'accompagnement de l'architecte conseiller du secteur, a choisi une équipe de bureaux d'étude pour apporter une réflexion sur le cœur de ville. En parallèle, les élus voulaient que les bureaux d'étude sensibilisent les plus jeunes au projet dans le cadre scolaire et que le CAUE le fasse en extra scolaire.

La volonté de Savoie Vivante et du CAUE est de faire prendre conscience aux jeunes qui sont à la veille de leur majorité, qu'ils peuvent être force de propositions et donc acteurs de la vie publique.

Après avoir travaillé avec différents intervenants, artistes, sportifs etc., une restitution publique s'est déroulée le samedi 4 mai 2013 (lors de la Foire aux Plants).

"C.A.J.P.PA. ton cœur de ville" continuera durant toute la durée du projet « Cœur de ville ».



SAINT-ALBAN-LEYSSE : "Aménagement du chef-lieu"

La commune de Saint-Alban-Leyse travaille sur l'étude de son chef-lieu. Le projet est en cours de discussion et a débuté à la rentrée scolaire 2013 avec la réalisation d'une enquête.

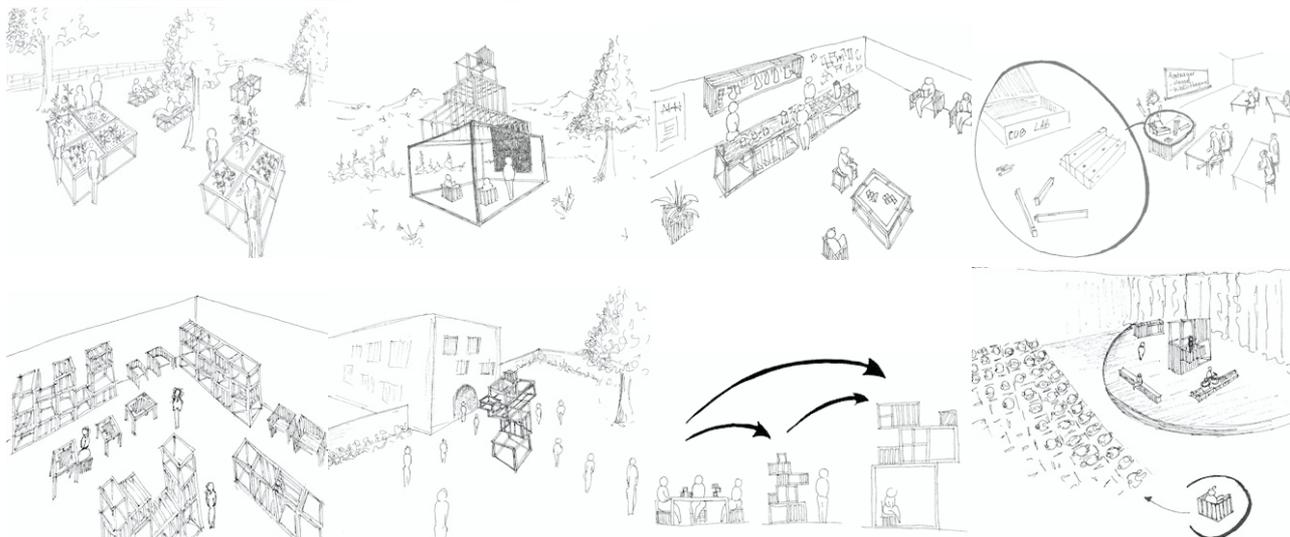
Projet Cub Lab à la demande du CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique)

Partenaires : Philippe Barbeyer, Savoie Vivante CPIE Savoie, ONF, FIBRA (Filière Interprofessionnelle Bois Rhône Alpes), Maison de l'architecture, ENAI.

Le Projet Cub Lab est un prolongement de la recherche et démarche développées lors du lancement du projet "bois lab" (en 2010 lors du salon Habitat et jardin)

L'ambition du projet Cub Lab est :

- d'offrir une appréhension originale de l'espace en proposant une « caisse à outils pédagogique » autour des notions d'art, de danse et d'architecture.
- de comprendre le passage de l'habitat intime et du quotidien à l'urbanité avec une ossature bois prétexte « CUB LAB » comme fil conducteur.
- de réfléchir sur l'aménagement d'espace scolaire ou événementiel.
- de favoriser la manipulation pour accéder à des notions ou concepts plus abstraits et/ou artistiques en suscitant la réflexion, l'imaginaire et la curiosité.
- de comprendre la notion de volume à partir de matériaux permettant la création d'un module évolutif
- de connaître la filière bois, l'histoire du bois : notion de traçabilité (puce, label qualité), notion d'abattage, de sciage, de débit
- de développer un aspect citoyen avec un comportement éclairé : (bois énergie, bois construction, bois pour la fabrication... depuis la coupe de l'arbre en forêt jusqu'à son utilisation finale avec tous les savoir-faire associés)
- d'obtenir une connaissance des différents métiers autour du bois et leur localisation sur un territoire.
- tout en permettant une entrée progressive dans le projet qui est envisagé sur une durée de 3 ans.



Diffusion des manifestations de la Maison de l'architecture de Savoie

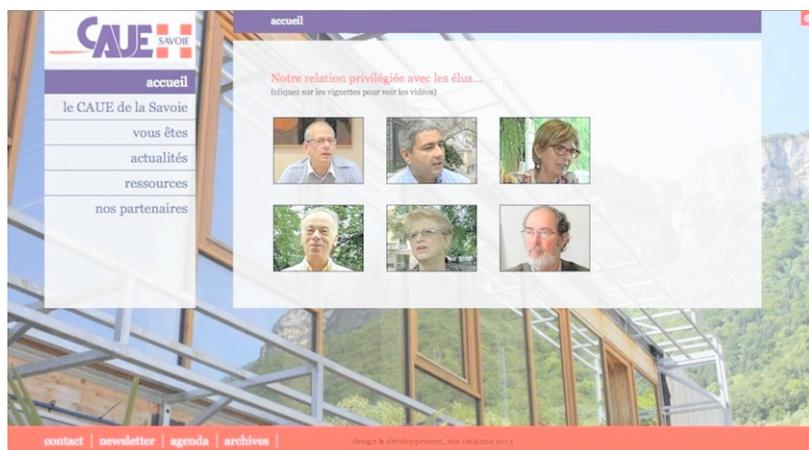
(dans le cadre du partenariat établi avec la MAS)
 visite d'architecture le belvédère du Revard -6/07/2012
 Exposition KAMA SUTRA 2 - 12 avril 2012
 Exposition PAYSAGES TRANSFORMÉS - 26 avril 2012

• Réorganisation du site internet du CAUE : www.cauesavoie.org



Maintien du fonctionnement de l'ancien site :

- Mise en ligne et actualisation des données sur le site du CAUE : mise à jour des évolutions pour le conseil architectural... ; annonce des futurs événements dans l'agenda...
- Préparation du nouveau site : Organisation de la structure et nouvelles fonctionnalités...; changement d'hébergeur ; essais et optimisations avant mise en service (février 2013)



En 2012, le site du CAUE a été consulté (en visiteur unique) plus de 5050 fois, soit en moyenne 420 visiteurs par mois. exemple de consultation :

- recherche d'architecte conseiller : plus de 1510 demandes
- consultation de l'agenda du CAUE : plus de 1590 consultations

• La photothèque du CAUE



Gestion de plus de 110 000 photos numériques et de plus de 80 000 diapositives. (plus de 36 ans de prises de vues)
 Présentation de reportages photos sur le site du CAUE (rubrique documentation)
 Prêt à l'extérieur de 294 clichés. (Conseil général - Presse - architectes - étudiants...)
 La mise en réseau pour une consultation et utilisation extérieure est actuellement possible pour différents services du Conseil Général (Service Communication, Direction de l'Environnement et du Paysage, SATERCE).
 Lors de la restructuration du site internet du CAUE, un module de photothèque a été mis en place et testé. Cela rend possible la consultation de plus de 11 000 photos (depuis le mois de février 2013, sur le nouveau site du CAUE.)

• La lettre "Objectifs CAUE" :



- Diffusion électronique en janvier 2012 pour le N°1
- et en mai 2012 pour le N°2 (Disponible sur le site internet du CAUE)
- Préparation du N°3 (diffusé en Février 2013 lors de la mise en ligne du nouveau site internet)

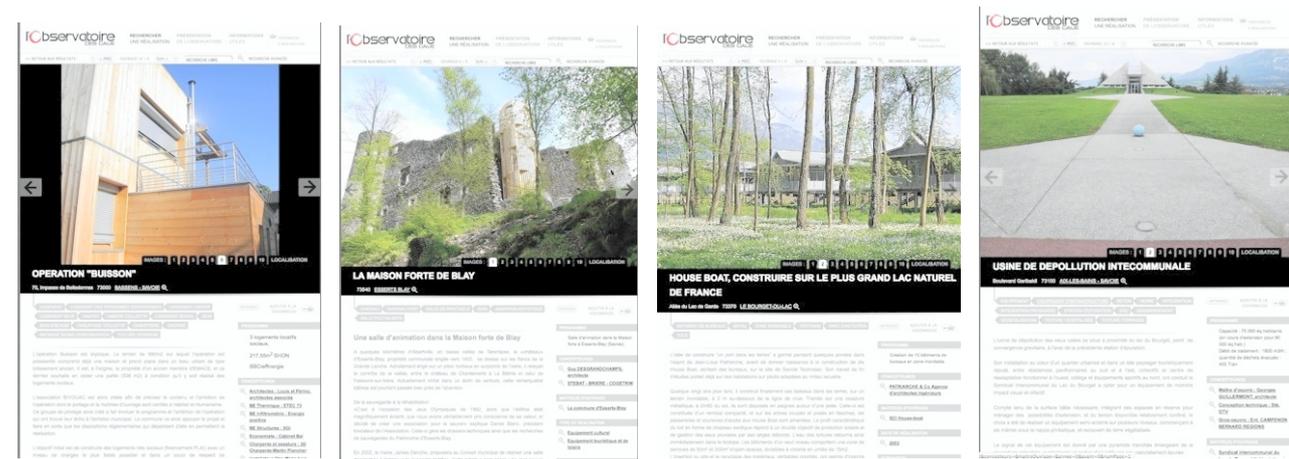
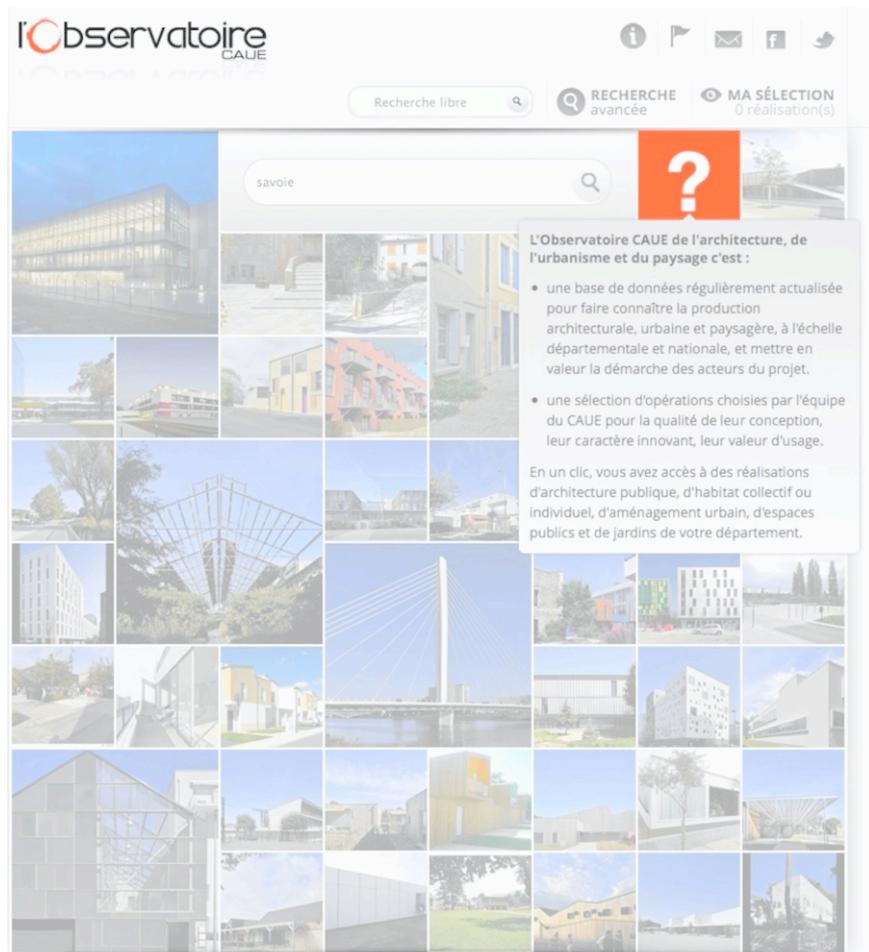


diffusé en Février 2013

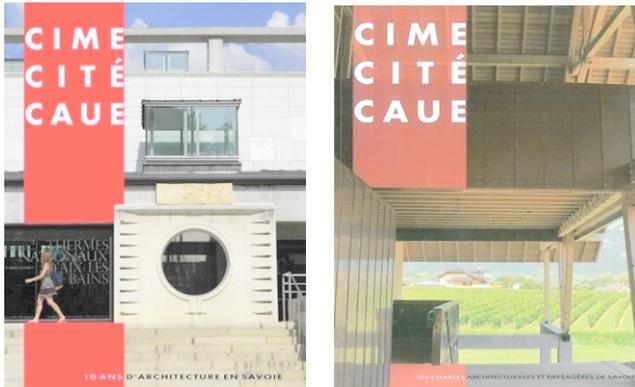
Participation à l'Observatoire des CAUE :

Le CAUE de Savoie alimente la base de données nationale de l'observatoire des CAUE, en exemple de réalisations de qualité en Savoie.

Cette base de données est accessible à l'adresse <http://www.caue-observatoire.fr/>



Poursuite de la diffusion de la revue CIME CITE CAUE N° 1 et 2
10 ans d'architecture en Savoie & Les chartes architecturales et paysagères en Savoie



Diffusion de la revue CIME CITE CAUE n° 3 :
Bois et architecture durable en Savoie

Sommaire :



Bois de construction : des origines à aujourd'hui
 Gilbert STORTI, ingénieur architecte
 p. 5

2012 : Quel avenir pour la construction bois ?
 Jean-Marc PAUGET, délégué CNDB Rhône-Alpes
 p. 11

Le Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie
 Entretien avec François ORLIAC
 p. 17

Constructions bois en Savoie
 15 réalisations à la loupe
 Marion FOURNEL, architecte - Isabelle FOURNIER, photographe
 p. 23

Carte de situation
 p. 112

Protégeons notre environnement
Construisons avec les bois de nos forêts
 Jacques VENTURA, architecte
 p. 115

Présentation de la revue et organisation d'une conférence au Pôle Excellence Bois à Rumilly.
 (14 décembre 2012)
 diffusion de 3000 exemplaires (disponible au CAUE ou en fichier PDF sur le site du CAUE : www.cauesavoie.org)



Divers

- Conseils d'administration de l'ASDER
- Conseils d'administration de de l'ADIL
- Conseils d'administration de de la Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie (RGD 73-74)



- Fédération Nationale des C.A.U.E.



- Administrateur de la Fédération Nationale des CAUE
- Représentant Rhône-Alpes à la commission technique permanente
- Participation à l'assemblée générale

Revue de presse 2012

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 16/02/2012 : La 7ème charte architecturale et paysagère en Savoie

Dauphiné Libéré - 17/02/2012 : Arvillard : Urbanisme et architecture : vivre en montagne en 2050

Dauphiné Libéré - 27/02/2012 : Aménagement du territoire : les missions du CAUE

La lettre info du BTP Rhône-Alpes - février 2012 : Le CAUE met le cap sur 2012

Dauphiné Libéré - 1/04/2012 : Yenne, La maison de pays de la Dent du Chat a ouvert

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics -10/05/2012 : Création par le CAUE d'un conseil d'aménagement jeunesse

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics -3/04/2012 : Cahier d'architecture d'Albertville

Dauphiné Libéré - 16/04/2012 : Albertville, un cahier d'architecture de la ville pour les habitants

Dauphiné Libéré - 5/04/2012: Saint-Jean-d'Arvey, élaboration de la charte paysagère

Dauphiné Libéré - 6/04/2012 : Cognin, Henry Bordeaux travail sur la charte paysagère

Dauphiné Libéré - 27/04/2012 : La charte paysagère à l'étude

Dauphiné Libéré - 8/09/2012 : Jacob-Bellecombette , Charte paysagère

La Savoie - 28/06/2012 : Pralognan-la-Vanoise, 7ème festival international de la photo de montagne
Exposition "Vanoise miroirs du Temps"

Dauphiné Libéré - 8/09/2012 : Jacob-Bellecombette, Charte paysagère

Dauphiné Libéré - 30/05/2012 - Aix-les-Bains, débat : le logement social et l'aménagement du territoire

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics- 5/07/2012 : AG du CAUE : Proposer des missions claires répondant aux attentes

Dauphiné Libéré - 22/06/2012 : AG du CAUE : Le CAUE dresse le bilan

Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment - 16/11/2012 : Rencontre des CAUE : la recomposition du territoire

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 15 au 21/11/2012 : Les marchés publics et la qualité architecturale

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 8 au 14/11/2012: Recomposer le territoire : 1ère rencontre des CAUE de Rhône-Alpes

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 14 au 20 juin /2012 : A Barcelone avec le CAUE

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 29/11 au 5/12/2012 : Voyage d'étude : regard sur Barcelone

Dauphiné Libéré - 17/11/2012 : Vimines, un architecte conseil à votre disposition

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 29/11 au 5/12/2012 : Rencontre des CAUE : Espace métropolisé et fabrique locale du projet

L'Hebdo des Savoie - 20/12/2012 : Pole Excellence Bois à Rumilly : Bois et architecture durable en Savoie

Le Tout Lyon et le Moniteur Judiciaire - 22/12/2012: Les CAUE, accoucheurs de territoires

La 7^e charte architecturale et paysagère en Savoie

Après Albertville-Ugine en 2005, Cœur de Savoie et l'Avant Pays Savoyard en 2007,

La Tarentaise en 2008, La Maurienne en 2009 et Aix-les-Bains en 2010, Chambéry Métropole vient de délibérer favorablement pour la mise en place de la charte architecturale et paysagère et la création de 5 secteurs de consultance des 24 communes de l'agglomération (représentant 125 000 habitants). Les 7 territoires du département seront donc couverts par le dispositif mis en place par le conseil général qui a chargé le CAUE d'en assurer le suivi.

Dauphiné Libéré - 17/02/2012 - Arvillard : Urbanisme et architecture : vivre en montagne en 2050

ARVILLARD

Le Dauphiné Libéré
Vendredi 17 février 2012

Urbanisme et architecture : vivre en montagne en 2050

Mercredi soir à la salle « La Joie de Vivre », le CAUE de la Savoie, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement représenté par son directeur Bruno Lugaz et l'une de ses urbanistes Adeline Masbou, a présenté le film « Arvillard post-carbone ». Ce film a été réalisé dans le cadre d'un atelier pédagogique animé par le CAUE de la Savoie avec une classe d'assistants en architecture du lycée professionnel du Nivolet à La Ravoire. En effet, sur le thème « Comment habiter la montagne en 2050 ? », le CAUE de la Savoie avait répondu en lien avec la commune d'Arvillard à un appel à projet lancé par l'Espace Belledonne. Parallèlement,

le CAUE de l'Isère avait réalisé une démarche analogue avec la commune de Revel. Architectes et urbanistes du CAUE de la Savoie et lycéens ont ainsi passé deux semaines à Arvillard, l'une en février et l'autre en avril 2011. À l'issue de rencontres avec le maire François Cuchet, le conseil municipal, la commission patrimoine et des habitants, ils ont imaginé trois scénarios : Arvillard le déclin, Arvillard la paisible et Arvillard la dynamique. Présenté en avant-première aux Pierrus, le film a été projeté au colloque Cimes 2011 en décembre au Manège à Chambéry. Après le mot de bienvenue de François Cuchet, Bruno Lugaz a rappelé l'attractivité

d'un territoire comme Arvillard en se projetant sur les enjeux de demain. Ces enjeux se sont déclinés autour des thèmes suivants : l'énergie, le travail, la santé, les services et la solidarité. Les atouts d'Arvillard issus de ses activités industrielle et agricole, de la présence de l'institut Karma-Ling, de son tissu associatif ont été mis en exergue. À la faveur des réponses apportées par François Cuchet, Bruno Lugaz et Adeline Masbou, le public s'est interrogé sur l'habitat de demain, le morcellement du foncier, les conflits d'usage entre le foncier consacré à la construction et celui dévolu à l'agriculture, les modes de transport.

Brigitte MAURAZ



Lors de la présentation de la projection du film avec de gauche à droite, François Cuchet, maire d'Arvillard et président du CAUE, Bruno Lugaz le directeur et Adeline Masbou, urbaniste au CAUE de la Savoie.

ARVILLARD

Aménagement du territoire : les missions du CAUE



François Cuchet est le président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

La présentation du film « Arvillard post-carbone » par le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie, a prolongé autour du thème « Comment habiter la montagne en 2050 ? » la réflexion engagée sur l'aménagement du territoire.

SA MISSION DÉVELOPPER L'INFORMATION EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le CAUE est une association dont la mission est « de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ». Sur le territoire de Cœur de Savoie, l'intervention du CAUE s'inscrit dans le cadre de la charte architecturale et paysagère signée le 5 janvier 2007. En lien avec les élus et les particuliers, cette charte articule autour de trois acteurs : le CAUE, le Territoire de Développe-

ment Local (TDL) et l'architecte consultant. C'est ainsi qu'avec l'aide du conseil général, la communauté de communes La Rochette-Val Gelon et la CAUE ont initié un service de consultance architecturale. Ce service est ouvert à tous les habitants du canton porteurs d'un projet de travaux ou de construction sous forme de permanence. Le CAUE compte parmi ses adhérents plus de 150 communes et 18 intercommunalités. Son effectif est composé de 10 personnes. Le bilan de ses missions s'est traduit par 92 conseils aux communes et 350 avis au conseil général sur des projets.

UN RÔLE ÉDUCATIF

Depuis le mois de juillet 2011, François Cuchet, le maire d'Arvillard, a été élu président du CAUE. Cette présidence était précédemment assurée par François Peillex. La prise de fonction de François Cuchet s'est traduite par un bilan général sur les missions du CAUE pour confir-

ter leur adéquation avec les besoins des collectivités locales. Architecture, urbanisme et environnement : le CAUE répond aux demandes des élus par des conseils sans pour autant se substituer à un maître d'ouvrage ou à un maître d'œuvre.

Pour François Cuchet, le rôle éducatif du CAUE passe également par des rencontres avec les collégiens. Parmi les axes de sa réflexion, il envisage aussi la création d'une plate-forme d'accueil sur le développement durable à travers laquelle le CAUE pourrait créer un lien avec l'ensemble des partenaires.

Brigitte MAURAZ

POUR EN SAVOIR PLUS

Les missions du CAUE ont comme priorité 2012, aller à la rencontre des jeunes. Les rendez-vous avec l'architecte conseil du CAUE se déroulent à la Madeleine à La Rochette, le 2e mercredi toute la journée et le 3e mardi après-midi. Renseignements au 04 79 25 74 43.

La lettre info du BTP Rhône-Alpes - février 2012 - Le CAUE met le cap sur 2012

ARCHITECTURE

Le CAUE de la Savoie met le cap sur 2012

Avec son nouveau président, entouré de trois vice-présidents et de son directeur, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement marque sa volonté de sensibiliser les adultes de demain à l'habitat durable et à la préservation des paysages.

Elu président du CAUE au printemps 2011, François Cuchet, maire d'Arvillard, et conseiller général du canton de la Rochette, n'aura pas manqué, en ce début d'année, de formuler ses vœux, les joignant à ceux du directeur Bruno Lugaz, et toute son équipe, à l'ensemble des partenaires d'un organisme dont le rôle dans la vie des territoires n'est plus à démontrer.

D'autant plus que ce début de mandat a été consacré au contrat d'objectifs 2011-2014, signé avec le conseil général de la Savoie, qui vise à renforcer l'accompagnement du CAUE auprès des communes. Encourager la prise en compte du développement durable, l'utilisation du bois et des énergies renouvelables dans la construction accompagneront plus que jamais les différentes missions de conseil. « Nous disposons en Savoie, explique François Cuchet, d'un savoir-faire, nous sommes riches d'expériences, nous devons désormais travailler ensemble pour plus d'efficacité et de lisibilité. C'est pourquoi, lors de notre entrevue avec préfet de la Savoie, en fin de l'année dernière, nous avons, entre autres exprimé le souhait que notre association, avec ses moyens et dans son champ de compétences, s'affirme comme un porteur de projets, pour une plus grande efficacité. Notre volonté est d'associer et sensibiliser les adultes de demain, dans les dispositions sur l'habitat durable, la préservation des espaces et des paysages, exprimant notre volonté d'agir en direction de la jeunesse. »

restoration ou de valorisation des collectivités locales.

Les chartes architecturales au service des territoires

En attendant, Chambéry Métropole vient de délibérer favorablement pour la mise en place d'une telle charte, avec la création de 5 secteurs de consultance couvrant les 24 communes de l'agglomération (représentant 125 000 habitants). Les 7 territoires du département seront donc couverts par le dispositif, véritable outil de gestion qui permet d'accompagner les projets d'aménagement, de construction, de

D'autre part, le renouvellement du partenariat avec la Maison de l'Architecture de Savoie est acquis avec au programme pour 2012 : galerie d'actualité, visites d'opérations remarquables en Savoie, voyage d'étude à Barcelone et Montpellier, expositions.

L'année 2012 verra également la refonte du site Internet pour une meilleure efficacité auprès des collectivités et des particuliers (8 000 visiteurs en 2011). Enfin, rappelons que le conseil d'administration du CAUE Savoie, s'est enrichi de trois vice-présidents, Jeannine Cerceau, maire d'Aiguebelette le Lac, Jean-Pierre Burdin et Lionel Mithieux.

B.F

YENNE

Dimanche 1^{er} avril 2012
Le Dauphiné Libéré

La maison de pays de la Dent du Chat a ouvert

Avant l'ouverture officielle, au public, de la maison de pays de la Dent du Chat, avant-hier soir, le président Dumollard a invité les élus de la Communauté de communes de Yenne.

Découverte des lieux, des différents kiosques et centres d'intérêt ont permis aux visiteurs de voir comment est présenté le canton dans son histoire, sa géographie, ses activités économiques.

Tantôt pédagogique, tantôt ludique, notamment pour les jeunes visiteurs, mais aussi très pratique avec la dégustation de miel, chacun a pu suivre ce parcours qui reste éducatif.

Le président a rappelé le coût et l'histoire de la maison

qui est maintenant ouverte au public, avec déjà des propositions de journées à thème comme avec les apiculteurs du canton ou l'urbanisation avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Caue) qui permettra à l'architecte du bâtiment d'expliquer le choix des matériaux.

Jean-Paul Gandin, chargé du suivi, a présenté la démarche suivie par les bureaux d'étude.

Il faut maintenant voir si ce pôle rentre dans la politique de développement touristique de l'Avant-pays et favorise le passage dans le canton de nouveaux visiteurs.

Jean-Luc GUARALDO



Peu avant l'ouverture de la Maison, les élus de la Communauté de communes de Yenne ont écouté le discours du président Dumollard.

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics -10/05/2012 : Création par le CAUE d'un conseil d'aménagement jeunesse

SAVOIE

JOURNAL DU BÂTIMENT & DES TP SAVOIE DU JEUDI 10 AU MERCREDI 16 MAI 2012

Caue

Création par le CAUE d'un conseil d'aménagement jeunesse

Le projet est mené en partenariat avec Savoie Vivante et en lien avec l'éducation nationale dans l'idée d'enrichir les projets de la réflexion des jeunes tout en les sensibilisant à avoir un regard critique et citoyen.

En novembre dernier, lors de l'assemblée générale du CAUE de la Savoie, son président, François Cuchet, s'était engagé d'une part à mener des actions en direction de la jeunesse, d'autre part à rechercher une plus grande complémentarité avec les architectes conseillers proposés par le conseil, afin de mieux répondre aux objectifs culturels, économiques et écologiques de nos populations.

Sur le premier point, le CAUE a travaillé depuis lors avec Savoie Vivante et le centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) pour imaginer le conseil d'aménagement jeunesse (CAJ). L'un de ses buts sera d'enrichir les projets d'aménagement et d'urbanisme des points de vue et propositions des jeunes du ter-

ritoire concerné. C'est valable aussi bien pour les projets intéressants les quartiers (habitat) et équipements publics (sportifs, socioéducatifs, culturels, scolaires et péri scolaires...). Mais au-delà, il s'agira de sensibiliser les jeunes dans le but de les aider à construire un regard critique et citoyen sur leur cadre de vie dans une perspective d'éducation à l'environnement pour un développement durable et culturel.

L'objectif, de ce CAJ, résultat d'un partenariat étroit entre le CAUE et Savoie Vivante, est d'être opérationnel en 2012 en testant d'abord la démarche avec 3-5 collectivités (sélection de territoires répartis sur l'ensemble du département ainsi que de projets diversifiés). Parallèlement doit s'effectuer un rapprochement avec le CDDP et de l'inspection académique pour proposer une formation pour les enseignants et des outils pédagogiques sur le thème de l'habitat et de l'aménagement du territoire. A partir de là, l'objectif en 2013 consistera en l'élargissement de la démarche à l'ensemble du département avec un appel à projet et communication.

Cahier d'architecture d'Albertville

Philippe Masure, président du SIVU SCOt Arlysère vice-président du Syndicat Arlysère maire d'Albertville, Frank Lombard, vice-président du conseil général de la Savoie président du Syndicat Arlysère, maire d'Ugine, François Cuchet, président du CAUE de la Savoie, conseiller général du canton de La Rochette, maire d'Arvillard convient à la présentation du cahier d'architecture de la ville d'Albertville dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du territoire d'Albertville-Ugine vendredi 13 avril à 18 heures, salon d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Albertville. Pour plus d'informations : Ville d'Albertville - Tél. 04 79 10 43 00 ; CAUE de la Savoie - Tél. 04 79 60 75 50

JOURNAL DU BÂTIMENT & DES TP
DU MERCREDI 28 MARS AU MARDI 3 AVRIL 2012

Dauphiné Libéré - 16/04/2012 - Albertville : un cahier d'architecture de la ville pour les habitants

Le Dauphiné Libéré Lundi 16 avril 2012

ENVIRONNEMENT Construire, rénover ou aménager en respectant le patrimoine

Un cahier d'architecture de la ville pour les habitants



Parmi les personnalités présentes à la présentation du cahier, se trouvaient : François Rieu, vice-président chargé des déplacements et transport à Arlysère, Hervé Gaymard, président du Conseil général de la Savoie, Frank Lombard, vice-président du conseil général, Philippe Masure, président du Sivu Scot Arlysère et François Cuchet président du Caue Savoie et François Cantamessa.

Vendredi soir, en mairie, le cahier d'architecture d'Albertville, élaboré par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) de la Savoie et l'architecte-conseil de la Ville a été présenté.

Ce cahier d'une dizaine de pages se veut être une référence pour les habitants qui construisent et qui n'ont pas toujours les connaissances requises du territoire. Tous les conseils pour construire en respectant l'environnement figurent dans ce fascicule qui permet également de découvrir la grande diversité de physiologie des quartiers au fil de l'Histoire de la ville. L'objectif : toucher la population sur des réalités physiques, patrimoniales, paysagères

et techniques. « Il faut arriver à manier l'architecture et le paysage. L'un ne va pas sans l'autre », explique Hervé Gaymard. « Ce document nous fait redécouvrir la ville même pour ceux qui la connaissent bien », précise Franck Lombard. « Sur-tout que, quand on y est né, ce n'est pas toujours évident d'ouvrir les yeux », poursuit François Cantamessa.

« L'histoire en mouvement et le futur en écriture »

À la lecture de ce cahier, c'est l'occasion de découvrir dans quel contexte on construit, rénove ou aménage... tout en respectant, dans le développement à venir, la qualité paysagère de certaines zones réservées comme le Vieux Conflans. « Car

plus de 3 000 maisons individuelles sont, chaque année, construites en Savoie. L'avenir de notre urbanisme réside dans les villes », mentionne Bruno Lugaz, architecte et directeur du Caue de la Savoie. « Les élus subissent constamment cette pression des personnes qui souhaitent venir vivre ici et qui préfèrent se loger en habitat individuel que collectif. »

Le maire, Philippe Masure, rappelle « qu'il est indispensable d'avoir une densification pour qu'Albertville devienne une vraie ville ». Car l'architecture, conclue Hervé Gaymard, « c'est à la fois l'histoire en mouvement et le futur en écriture ».

C.D.F.



SAINT-JEAN-D'ARVEY

Elaboration de la charte paysagère

■ Lundi 2 avril, se tenait en mairie une réunion concernant la Charte paysagère de Chambéry Métropole. Il s'agit de déterminer la cohérence paysagère et agricole des différents espaces du territoire et de s'interroger sur les potentialités et les enjeux du paysage (tourisme, sport, agriculture, artisanat ...) précise Marie-Jo Soubiès conseillère municipale. Il est nécessaire de qualifier un certain nombre de lieux au niveau de Saint-Jean D'Arvey, du plateau de la Leysse et de l'agglomération. Un document de travail permet de noter les évolutions du paysage au fil du temps, et de préciser dans quel sens on souhaite aller à l'avenir. Ce support, après validation par le conseil municipal sera transmis au CAUE (conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement). Beaucoup de communes s'adressent en effet à cet organisme afin de bénéficier d'un appui méthodologique professionnel. La charte sera ensuite présentée aux habitants des communes sous forme de panneaux mobiles.

Le Dauphiné Libéré Jeudi 5 avril 2012

COGNIN

Le Dauphiné Libéré

Vendredi 6 avril 2012

"Henry Bordeaux" travaille sur la charte paysagère



Les élèves de 6e ont travaillé sérieusement sur la charte paysagère

Mardi, les élèves de la classe de 6e du Collège Henry Bordeaux de Cognin de Mme Charpine et de Mme Fillion ont été reçus en Mairie par Mme Vallin-Balas Maire, Franck Machet, adjoint et Brigitte Gobbo conseillère

municipale.

En parallèle de la commission environnement, les élèves ont travaillé sur la Charte Paysagère.

En effet pour un meilleur aménagement du territoire, Chambéry construit avec les

communes une charte les invitant à s'interroger et à se positionner sur le devenir des paysages de la commune. Pour terminer, les élèves ont remis un document constitué de leurs propositions concernant la charte. □

Le Dauphiné Libéré Vendredi 27 avril 2012

BARBERAZ

La charte paysagère à l'étude

Lundi soir, parmi les dossiers du conseil municipal, le maire, David Dubonet, invitait chacun à prendre connaissance d'un document de Chambéry Métropole appelé « La charte paysagère », dont la mission fut confiée au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Savoie (CAUE). Après remise du dossier à chaque élu, Christophe Merloz, conseiller municipal titulaire à Chambéry Métropole, allait présenter dans le détail ce document de textes et photos, identifiant les acteurs, les ressources, les potentiels à préserver en matière agricole et agronomique. Cinq communes alentour, dont Barberaz,

forment un ensemble intitulé « Piémonts de Chartreuse ».

Dans les réunions de travail préparatoires, qui comprenaient une visite des sites et un atelier sur plan, le document en question faisait ressortir pour la commune une forte densité paysagère, entre le haut, la plaine de loisirs, l'Albanne et les entrées du bourg. Pour le haut les agriculteurs, dont Nicolas Provent qui a participé à ces réunions, contribuent depuis des décennies à cette valorisation, avec les chemins vicinaux et l'entretien des espaces verts. Un carnet de travail, plus spécifique à Barberaz, suivra à Chambéry Métropole fin avril. □

JACOB-BELLECOMBETTE

Consommation énergétique et charte paysagère

Le dernier conseil débutait par la présentation du « Plan climat territorial » par Chambéry métropole. L'étude réalisée par l'Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables fait apparaître pour les bâtiments communaux une consommation en kWh par habitant nettement inférieure à la moyenne nationale. Néanmoins, le coût de l'énergie dans le budget de fonctionnement hors salaires de la commune est de 6.5 %. Dans le cadre du plan, Chambéry métropole propose alors à la commune de signer une convention d'assistance dans la maîtrise de l'énergie de son patrimoine pour un coût de 3 000 € par an environ. Cette proposition est acceptée à

l'unanimité par le Conseil.

Le deuxième temps fort est la présentation de la charte paysagère de la commune par Marie-Laure Chevallier, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement. Jacob a recensé l'ensemble des « motifs paysagers » qui caractérisent la commune : cascades, arbres, clairières et lisières, zones fertiles pour l'agriculture, croix, murs et murets, espaces boisés, l'exploitation agricole en activité, etc. L'étude montre qu'il y a à Jacob des vues exceptionnelles et que si le paysage n'est pas déséquilibré, il pourrait le devenir. En conclusion, la charte préconise de conserver la proximité de l'habitat et du secteur agricole, ce dernier étant à sauvegarder im-

pérativement. Elle évoque également la valorisation des paysages, l'amélioration des liaisons piétonnes et la création de corridors biologiques. Le conseil dans son ensemble félicite Marie-Laure Chevallier pour la qualité de l'étude que les Jacobins peuvent consulter à la mairie.

Le conseil approuve ensuite plusieurs mesures ou conventions d'ordre administratif ou fiscal. En fin de réunion, Isabelle Geindre annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée. Le nombre d'élèves est stable à Jacob, 95 en maternelle et 147 à l'école élémentaire. Les classes sont raisonnablement chargées, toutes ayant moins de 30 élèves.

Jean-Baptiste BERN

PRALOGNAN-LA-VANOISE

LA SAVOIE
Jeudi 28 juin 2012

Christophe Gotti, la montagne passionnément

Cette année, pour la septième édition du festival international de la photographie de montagne et de nature, Christophe Gotti a été choisi comme parrain. Il y a sept ans, Christophe a contribué à la création du festival de photographie. Le thème étant "montagnes des parcs", il était naturel de penser à ce garde moniteur du parc et photographe amateur à ses heures. Ce thème semble d'actualité puisque le Parc National de la Vanoise fêtera son cinquantième anniversaire en 2013. Christophe est originaire d'Annecy, et travaille pour le Parc depuis une vingtaine d'années. Après Val-d'Isère et Pralognan, il exerce sur le secteur de Champagny depuis treize ans.

Quel est le rôle d'un garde du Parc ?

Une partie de ce métier s'attache à la police de la nature (les réglementations environnementales), il y a également le suivi scientifique de la faune et la flore (l'observation, le comptage, la réintroduction...). Nous effectuons des travaux sur les sentiers et dans les seize refuges gérés par le Parc. Il y a aussi un volet pédagogique avec le public scolaire des communes du Parc et un travail relationnel avec les communes du territoire. C'est un métier varié, ce qui me plaît le plus c'est d'être en montagne.

En ce moment, quels sont vos missions ?

Je pense que le mois de juin est l'un des plus chargés de l'année. Nous devons installer les différents panneaux sur les sentiers, mettre en place les gardiens dans les refuges... Tout en continuant notre travail pédagogique lors des sorties scolaires, qui sont nombreuses à cette période. Tout redevient plus tranquille en juillet, quand la mise en place est terminée.

Comment avez-vous commencé la photographie ?

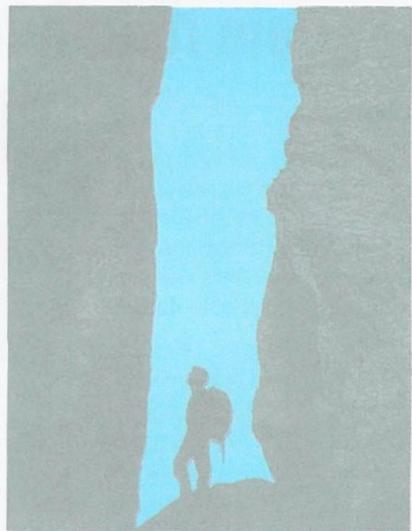
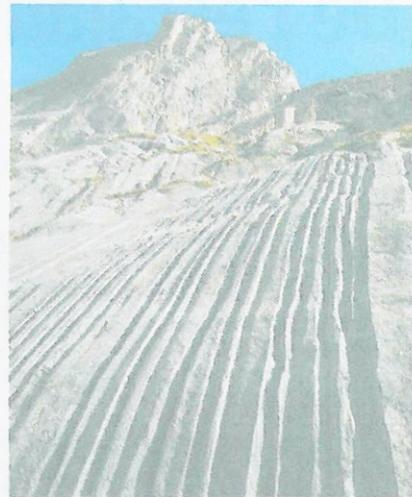
Depuis que je pratique l'alpinisme, une discipline que j'ai commencée à l'âge de quinze ans. Au début, c'était pour rappor-



Christophe Gotti devant un des panneaux de l'exposition "Miroir du temps", présentant un couple de photo du village du Planay, dont la photo récente a été prise par ce garde du parc.



ter des souvenirs de mes balades en montagne. Au sein du Parc, j'ai suivi des stages de formation et rencontré d'autres collègues photographes. J'utilise la photo professionnellement, par exemple pour les papillons, les prendre en photo me permet ensuite de les déterminer. Certains de mes clichés font partis de l'exposition "miroir temps" du CAUE, présentant des couples de photographies d'hier et d'aujourd'hui avec l'évolution des paysages du Parc National de la Vanoise. Lors du festival de Pralognan, à titre personnel, je présente cette année une exposition à la mairie, sur l'alpinisme dans différents parcs nationaux.



Quels sont vos projets ?

J'aimerais réaliser un topo-guide de randonnée pédestre en Tarentaise, à l'échelle de toute la vallée. Sinon, j'ai une nouvelle expédition en perspective avec des amis, le Manaslu, un sommet du Népal culminant à 8160 m.

PROPOS RECUEILLIS PAR L.H.

AIX-LES-BAINS

Le Dauphiné Libéré
Mercredi 30 mai 2012

DÉBAT Le logement social et l'aménagement du territoire

■ Au centre des congrès, les responsables de l'Union départementale Force Ouvrière (FO) avait organisé jeudi dernier une soirée-débat intitulée, « Comment concilier logement social et aménagement de l'espace ». Plusieurs intervenants d'horizons différents, responsable Opac, architectes ou encore section

équipement du syndicat FO ont animé la soirée. Faire cohabiter sur un même territoire zones résidentielles, commerces, entreprises, zones de loisirs et agriculture en fournissant au logement et à son environnement le meilleur niveau de qualité de vie, a été pour l'ensemble des animateurs l'enjeu des années à venir.



Journal du Bâtiment et des Travaux Publics
5/06/2012 - AG du CAUE :
Proposer des missions claires répondant aux attentes

Dauphiné Libéré
22/06/2012 : AG du CAUE
Le CAUE dresse le bilan

SAVOIE

CAUE

« PROPOSER DES MISSIONS CLAIRES RÉPONDANT AUX ATTENTES »

Pour son président François Cuchet, il s'agit de convaincre du bien-fondé du rôle à jouer par l'organisme départemental dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et environnement qui conditionnent notre cadre de vie.

L'année 2011 avait débuté par une consultation écrite auprès des collectivités. C'était pour le nouveau président, François Cuchet, comme il un point d'arrêt indispensable avant tout autre forme d'action. Lors de l'assemblée générale il a tenu à rappeler les enseignements qui en étaient sortis. A savoir, une forte satisfaction du travail accompli, une confiance renouvelée dans les missions du CAUE, mais aussi des attentes nouvelles. Car, cette enquête avait, entre autre, comme objectif d'être au plus près des besoins en termes de conseils prodigués par l'équipe permanente et les architectes conseillers. « Il convient donc, souligne François Cuchet, dans cette période très singulière, de redoubler de vigilance et d'accorder une grande attention à nos méthodes d'accompagnement, de conseils et de sensibilisation. Il conviendra de proposer des missions claires, répondant qualitativement et quantitativement aux attentes ». Il s'agit de travailler en étroite relation avec les services de l'état et le conseil général, de faire preuve d'une grande pédagogie de conseil. « Il nous faut convaincre du bien-fondé de notre rôle dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et environnement qui conditionnent notre cadre de vie » précise le président, cela ne remettant nullement en question ce qui avait déjà été fait. Mais, pour lui, « il est bon de savoir relever la tête et s'accorder un peu de hauteur pour que nous soyons pertinent, juste, prospectif, essence de notre engagement, gage de qualité de service et surtout de pérennité ».

2011 a été une année d'engagements avec les partenaires, celle d'une renégociation de la convention d'objectifs le conseil général de la Savoie sur la période 2012-2015. Il y a eu également l'audience accordée par le préfet le 17 novembre, avec à la clé la convention partenariale avec les services de l'Etat sur les dossiers d'aménagements ou équipements à enjeux. A été d'autre part signée la charte architecturale et paysagère de Chambéry métropole, la mise en place des 5 secteurs de conseil, le cahier d'architecture de la ville d'Albertville. Une nouvelle



« Il convient d'accorder une grande attention à nos méthodes d'accompagnement », explique le président du CAUE, François Cuchet, avec à ses côtés son directeur, Bruno Lugaz.

charte a été établie avec le collège des architectes conseillers, sans oublier l'augmentation de la rémunération des vacations.

Dans le domaine de la prospective, « nous avons conscience que le contexte particulier que nous connaissons place les associations satellites du département face à leur avenir », explique François Cuchet, affirmant que c'est un souci de coopération et de décloisonnement qu'il avait abordé cette nouvelle mandature. Avec un engagement à gés à travailler sur une approche coopérative, un gage de qualité, de clarté, lisibilité et ce pour le plus grand nombre. La réflexion interne est engagée, des rencontres ont été proposées, et le conseil compte beaucoup sur l'œil neuf et aguerri de son stagiaire Grégoire Domenach, pour lui apporter toute la lumière sur ce sujet d'avenir.

Le site d'accueil CAUE, vitrine de l'association a été révisité. Il est en cours de transformation, la maquette sera présentée et validée par le CA en temps utile, sa mise en ligne étant espérée d'ici fin 2012. Un service intranet sera mis en place avec les architectes conseillers pour une meilleure circulation des informations, tandis que 2 newsletters ont été adressées à tous les maires, adhérents et partenaires pour informer des orientations du CAUE. Pat ailleurs, il avait été annoncé aux partenaires (état, département) le souhait d'impliquer la jeunesse dans les décisions avec, comme porte d'entrée, l'aménagement des villes et villages, l'approche urbanistique, paysagère et architecturale. Une démarche intitulée « CAJ » (conseil d'architecture jeunesse). Enfin, en ce temps d'après élections, le président n'aura pas manqué de lancer un appel aux nouveaux parlementaires pour qu'ils puissent contribuer à assurer, dans cette période de mutation et de crise économique, un bon équilibre de nos territoires et de leurs financements.

■ B.F.

JOURNAL DU BÂTIMENT & DES TP SAVOIE DU JEUDI 5 AU MERCREDI 11 JUILLET 2012

CHAMBÉRY

Vendredi 22 juin 2012 Le Dauphiné Libéré

LOCALE EXPRESS

ENVIRONNEMENT

Le CAUE dresse le bilan

■ Mercredi s'est tenu au Carré Curial, l'assemblée générale et du CAUE (Centre d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Savoie) en présence de François Cuchet, président et Bruno Lugaz, directeur. À l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'année dernière, le rapport moral du président, le rapport d'activités de 2011, les comptes 2011 et le budget prévisionnel pour 2012. Créé en 1977 Le CAUE intervient dans domaines comme auprès des particuliers, professionnels et élus dans les domaines de l'architecture d'urbanisme et d'environnement comme actuellement sur la création d'éco quartiers à Cognin et à La Motte-servolex, une base de loisirs à Chanaz.

AGENDA

Rhône-Alpes Auvergne

27 novembre/

Bourgoin-Jallieu (Isère)

Première rencontre d'un cycle de réflexions : Recomposer le territoire

Rencontre organisée par
l'Union régionale des CAUE
de Rhône-Alpes sur le thème
« Espaces métropolisés et
fabrique locale du projet », à la
Maison du territoire de la
Porte des Alpes, 18, avenue
Frédéric-Dard, de 9 h à 17 h.

Contact et inscription :

ur.caue@caue69.fr ou www.caue69.fr
ou 04.72.07.44.55.

LE MONITEUR _ 16 novembre 2012

Rendez-vous

Les marchés publics et la qualité architecturale

Une journée d'information et de débat est organisée par le CAUE de la Savoie, le 23 novembre à Montmélian, pour aider les collectivités territoriales à faire le bon choix de leur maîtrise d'œuvre assurant la qualité architecturale des projets.

Quelle démarche de sélection, pour la qualité architecturale ? C'est le thème, en forme de question, de la journée départementale d'information, organisée par le CAUE de la Savoie, le vendredi 23 novembre à l'Espace François Mitterrand de Montmélian. Nul doute que des réponses seront apportées lors des débats, relevés par la participation de Patrick Chotteau secrétaire général adjoint de la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques). Il interviendra notamment sur les règles du jeu de la commande publique la mettant en parallèle avec la qualité architecturale

La qualité architecturale recouvre de nombreuses exigences d'ordre urbanistique, esthé-

tique, fonctionnel, technique et économique. Dans tous les cas, un ouvrage public doit répondre à l'attente de tous ceux qui sont appelés à l'utiliser et pouvoir offrir une certaine permanence. Il est en cela symbolique des valeurs de la société pour laquelle il est créé.

Et pour y tendre, le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre est primordial. Il s'agit d'organiser une rencontre fructueuse entre le maître d'ouvrage public, porteur du dessein de la collectivité, et un concepteur, porteur d'un projet architectural et capable de lui donner une réalité mais aussi de juger la qualité d'une offre de maîtrise d'œuvre revient à anticiper l'ouvrage dans sa réalité future alors que son étude n'est pas commencée. Plusieurs exemples seront présentés lors de l'après-midi.

Le public visé par ce rendez-vous est celui des maires et secrétariats de mairie, présidents des intercommunalités, architectes, bureaux d'étude, techniciens.

Inscription obligatoire après du CAUE de la Savoie, BP 1802, 73018 Chambéry cedex.

Tél. 04 79 60 75 50 - caue.savoie@libertysurf.fr

DU JEUDI 15 AU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012 AVOIE JOURNAL DU BÂTIMENT & DES TP

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 27/09 au 3/10/2012 - Voyage d'étude du CAUE à Montpellier

Voyage d'étude du CAUE

Un prochain voyage d'étude organisé conjointement par le CAUE et Métropole Savoie, en partenariat avec la Maison de l'Architecture aura lieu les 8 et 9 novembre dans l'agglomération de Montpellier. Celle-ci avec 31 communes et 415 000 habitants a connu une forte croissance démographique ces 40 dernières années. Cela se traduit chaque année par la nécessité de construire 5 000 logements supplémentaires pour l'accueil des nouveaux arrivants et de mettre à disposition les équipements et services répondant à leurs besoins. Le secteur rural et littoral périphérique tente de maintenir un équilibre d'aménagement. D'autre part, chaque mois le département de l'Hérault accueille plus de 1000 nouveaux habitants ce qui occasionne la recherche d'une gestion urbaine et environnementale équilibrée. La comparaison avec la situation de la Savoie est de ce fait riche d'enseignement.

CAUE : Tél 04 79 60 75 50 - Fax 04 79 62 67 42
caue.savoie@libertysurf.fr
www.cauesavoie.org

Recomposer le territoire 1ère rencontre des CAUE de Rhône-Alpes

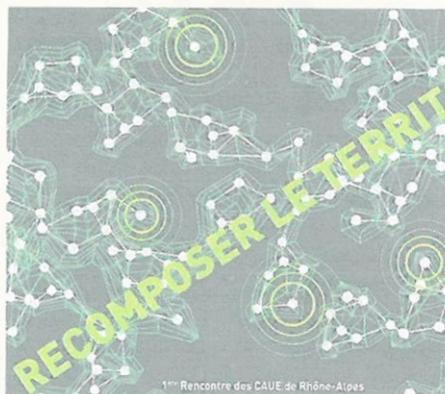
Bourgoin-Jallieu, Maison du conseil général du Territoire de la Porte des Alpes, 27 novembre 2012
Dans le cadre de leur mission de sensibilisation et de médiation touchant à la culture urbaine et rurale, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la région Rhône-Alpes ont décidé, sous l'égide de leur union régionale, de mettre en place un cycle régulier de rencontres, particulièrement ouvert aux adhérents et partenaires des CAUE. S'appuyant sur leur expérience approfondie des territoires, les CAUE entendent ainsi jouer leur rôle dans la réflexion collective sur la fabrication du territoire. Trois objectifs prioritaires ont été fixés à ces rencontres : la diffusion des expériences territoriales aux échelles locale, intercommunale et métropolitaine; l'analyse du développement des formes ou des pratiques de «gouvernance» de projets et de fabrication du territoire et, enfin, l'animation du débat d'idées sur ces thèmes. Le processus de « fabrication» des territoires de Rhône-Alpes a été retenu comme fil conducteur de trois rencontres annuelles d'ici à 2015. La première d'entre elles porte sur le thème Espaces métropolisés et fabrique locale du projet. Associant élus, associations, chercheurs, professionnels et équipes des CAUE de Rhône-Alpes, elle a pour ambition de rapprocher les logiques des acteurs des projets de territoire à des échelles très variées (bourg, communauté d'agglomération, échelle métropolitaine...) et de mettre en lumière la nécessité de la qualité architecturale et urbaine des projets. Elle vise également à interroger les stratégies imaginées pour répondre aux enjeux identifiés, à travers le croisement de points de vue et des récits d'expériences. Elle entend ainsi contribuer à engager le débat public sur l'ensemble de ces questions.

Espaces métropolisés et fabrique locale du projet

Dans le cadre de leur mission de sensibilisation et de médiation touchant à la culture urbaine et rurale, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la région Rhône-Alpes ont décidé sous l'égide de leur union régionale, de mettre en place un cycle régulier de rencontres, particulièrement ouvert aux adhérents et partenaires des CAUE. S'appuyant sur leur expérience approfondie des territoires, les CAUE entendent ainsi jouer leur rôle dans la réflexion collective sur la fabrication du territoire. Le processus de « fabrication» des territoires de Rhône-Alpes a été retenu comme fil conducteur de trois rencontres annuelles d'ici à 2015. La prochaine aura lieu à

Bourgoin-Jallieu sur le thème « Espaces métropolisés et fabrique locale du projet ».

Bourgoin-Jallieu, Maison du conseil général du Territoire de la Porte des Alpes, 27 novembre 2012



A Barcelone avec le CAUE

Le CAUE de la Savoie organise en partenariat avec la Maison de l'Architecture un voyage à Barcelone dans le cadre du programme 2012 « densité et renouvellement urbain », les 12, 14 et 15 septembre prochains. D'origine romaine, entourée de murailles, la ville connaît une époque florissante au Moyen-Age. En 1848, elle inaugure sa première voie de chemin de fer, affirmant ainsi sa vocation industrielle et son surnom de « la petite Manchester ». Les murailles furent détruites en 1854 et l'ingénieur-architecte visionnaire Ildefons Cerdà conçut son plan directeur « l'Eixample », d'un maillage de 113,3 mètres de côté. Cité avant-gardiste, intellectuelle et scientifique, résolument moderne et républicaine, Barcelone a accueilli les expositions universelles de 1888 et 1929, ainsi que les Jeux Olympiques de 1992. Métropole Européenne, elle développe de nouveaux projets urbains.

CAUE de la Savoie, BP 1802,
73018 Chambéry cedex.
Tél.: 04 79 60 75 50 - Fax : 04 79 62 67 42
caue.savoie@libertysurf.fr

JOURNAL DU BÂTIMENT & DES TP SAVOIE
DU JEUDI 14 AU MERCREDI 20 JUIN 2012

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics -
14 au 20 juin / 2012 - A Barcelone avec le CAUE

Journal du Bâtiment et des Travaux Publics - 29/11 au 5/12/2012 - Voyage d'étude : regard sur Barcelone

Voyage d'études

RÉGARD SUR BARCELONE : ENTRE PATRIMOINE ET MODERNITÉ

Architectes, urbanistes, élus ont pu mesurer à quel point la capitale catalane, en dépit de la crise, poursuit sa mutation, en phase avec les interlocuteurs sociaux. Au-delà de simples parallèles avec ce qui se passe dans l'Hexagone, le plus précieux est d'en tirer des enseignements utiles.

C'est bien là l'objectif poursuivi par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie à travers les voyages d'étude qu'il organise régulièrement. Et, pour preuve de leur intérêt, celui qui avait pour destination la seconde ville d'Espagne, aura regroupé quelque 35 personnes. Et personnes n'aura été déçu lors de ces deux journées d'une visite intensive guidée par Bruno Lugaz, directeur du CAUE, assisté, si l'on peut dire, de Francis Ampe, à la fois élu de Dullin, dans l'avant pays savoyard, mais aussi urbaniste et bon connaisseur des lieux. Un séjour bénéficiant en outre du partenariat de la Maison de l'architecture de la Savoie (MAS), bien représentée, par son président, Christian Patey. Le point central du séjour était la découverte du Ciutat Vella, centre urbain dont l'origine remonte à plus de 2000 ans où l'on admire encore aujourd'hui les vestiges romains et des murailles médiévales qui l'ont en fait un peu séparé du véritable centre ville d'aujourd'hui. Un quartier populaire regorgeant de richesses patrimoniales que la municipalité a décidé, en quelque sorte, de réveiller à partir de 1988. Entre temps la décentralisation en marche du pays avait ouvert la voie aux initiatives, celle-ci s'inscrivant dans

Une partie des visiteurs dans la tour Agbar, haute de 145 mètres, l'un des symboles du nouveau Barcelone, dessinée par l'architecte français Jean Nouvel



Dans le quartier du Ciutat Vella, une bonne intégration entre l'ancien et l'habitat d'aujourd'hui.

le cadre d'une société d'économie mixte. Les habitants ont été consultés (chose inhabituelle jusqu'alors), un avant-projet pouvant être modifié en cas d'accueil défavorable. Sans pouvoir rentrer dans le détail, bien des réalisations constituant un bel exemple d'intégration de l'ancien dans des constructions nouvelles, avec la volonté tout à la fois d'une mixité sociale et d'implantation de nouveaux services, souvent à dimension culturelle dans le quartier, créant un lien avec le cœur de la cité.

Autre exemple, le projet 22 @Barcelone de renouvellement urbain, en bordure de mer, concernant la transformation des zones industrielles de Poblenou, sur 200 hectares, alternant habitat et bureaux, favorisant le développement de structures économiques et aussi des pôles scientifiques et universitaires sans oublier de nouvelles zones vertes. Ceci dans le prolongement du port et quartier olympique de Barcelona 92 et sans oublier, plus dans les terres, le chantier de la future gare TGV, qui sera souterraine et recouverte d'un parc de promenade et loisirs. Toutes choses visitées avec chaque fois des interlocuteurs disponibles pour bien mesurer aussi bien les données techniques que les enjeux économiques et sociaux. Ensuite, chacun à son libre arbitre pour en retirer le positif autant que les aspects qui peuvent porter à discussion. Ce qui est sûr, c'est que, en dépit des difficultés que traverse le pays, certes moins vivaces en Catalogne, Barcelone apparaît comme une ville en marche, tournée vers l'avenir.

■ B.F.

« Le voyage d'étude, une action prioritaire » du CAUE

« Le voyage d'étude est une action de formation prioritaire du CAUE de la Savoie, car il regroupe différents publics, dans un temps limité et concentré, dans des lieux et espaces spécifiques autour d'objectifs pédagogiques communs », explique Bruno Lugaz, directeur du conseil. « Nous avons ainsi, dit-il, découvert, voici plus de 10 ans, le Vorarlberg, la ville solaire de Fribourg, puis les projets urbains de Gênes, Turin, Marseille, Barcelone, Strasbourg, Bâle et dernièrement Montpellier. Nous nous sommes confrontés à des secteurs ruraux et paysagers, comme les Langhe dans le Piémont, le Val d'Aoste et les Vosges, comparables en certains points avec la Savoie. L'échange entre partenaires - élus et architectes en particulier - est souvent riche d'enseignements. La rencontre avec des acteurs et décideurs de terrain est porteuse de méthodes de travail qui nous concernent. La plupart des cités et territoires visités sont confrontés à des stratégies de reconversion urbaine et économique, de création d'offre de logements performants et intermédiaires, de liaison intermodale nouvelle. Notre prochain voyage concernera l'agglomération bordelaise. »

VIMINES

Un architecte conseil à votre disposition

Dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du territoire de Chambéry Métropole, un service de consultance architecturale est mis en place sur la commune.

Sa mission d'assistance gratuite pour construire, rénover, aménager, agrandir, permet que le projet soit le plus élaboré possible conformément aux règles d'urbanisme et de préservation de la qualité du cadre de vie.

L'architecte conseiller est là pour aider à bien démarrer un projet mais sans assurer la mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'œuvre. Les croquis et schémas réalisés ne sont donnés qu'à titre

indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Un permis de construire ou autre demande administrative d'urbanisme associée à cette démarche préalable aura déjà un aspect plus favorable lors de l'examen par la commission d'urbanisme et les services officiels.

Les permanences sont mensuelles et la prochaine aura lieu le mardi 4 décembre de 10 h 30 à 12 h. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie : 04 79 69 07 69 et se munir du maximum d'éléments nécessaires (plans, esquisses, photos du site...

Le Dauphiné Libéré

Samedi 17 novembre 2012

Pole Excellence Bois à Rumilly *Hebdo des Savoie 20 XII 2012*

Bois et architecture durable en Savoie



Une vingtaine de spécialistes ont participé à cette réunion.

Même si, pour le moment, il n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, le Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie prend peu à peu sa place au cœur de la filière. En témoigne l'une des premières manifestations organisées sur l'ancien site Salomon où l'Assemblée des Pays de Savoie a choisi de développer un lieu « de rencontres, d'échanges, de concertation, et surtout de projets » autour du bois énergie et du bois construction. A l'invitation des CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Savoie et Haute-Savoie, les professionnels du « bois construction » - architectes, constructeurs, etc. - se sont réunis pour découvrir un ouvrage collectif consacré à l'architecture durable en Savoie. La revue « Cime, Cités, CAUE » présente, en effet, et de superbe façon, une quinzaine de réalisations sous le thème « Bois et architecture durable en Savoie ». Un ouvrage réalisé avec le soutien du Pôle Excellence Bois, de Fédération Forêt-bois Rhône-Alpes et de l'Interforêt Savoie. Au sommaire de cet ouvrage, une histoire du bois « construction », les perspectives de la filière, la présentation du pôle de Rumilly, des conseils et l'observation « à la loupe » de 15 réalisations architecturales : bâtiments publics ou industriels, ouvrages de génie civil, résidences de tourisme, ou maisons d'habitation.

Accueillis par François Orliac, chef de projet à l'Agence Economique Départementale de Haute-Savoie en charge du développement du pôle Bois à Rumilly, les participants se sont arrêtés sur chacune des réalisations. En particulier la maison communale de Saint Jean d'Arvey dont le maire, Jean-Claude Monin, par ailleurs président de la Fédération nationale des communes forestières, a expliqué la démarche d'élaboration, de la coupe des arbres nécessaires dans les bois communaux jusqu'à la livraison des bâtiments cette année.

Les deux présidents des CAUE, François Cuchet pour la Savoie, et Guy Chavanne pour la Haute-Savoie, ont souligné la portée symbolique de cette réunion qui a consacré le rôle primordial que commence à jouer le Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie qui devrait développer son action selon quatre axes prioritaires : le développement des filières, la formation, le développement technologique, l'information et la communication.

D'autres rendez-vous sont d'ores et déjà programmés à Rumilly. En particulier le 8 février prochain, une rencontre entre tous les acteurs des filières bois pour travailler à la mise en œuvre effective du Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie.

RC

Le Tout Lyon et le Moniteur judiciaire
22 décembre 2012

« LES CAUE, ACCOUCHEURS DE TERRITOIRES »

Catherine Grandin-Maurin, secrétaire de l'Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Alpes, et Bruno Lugaz, directeur du CAUE de la Savoie, présentent les missions et l'actualité des CAUE en Rhône-Alpes. Ces derniers viennent de se réunir à Bourgoin-Jallieu pour y parler territoires.

Que sont les CAUE ?

Catherine Grandin-Maurin : Les Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement ont été institués par la loi sur l'architecture de 1977. Leur mission est de sensibiliser les collectivités, les professionnels du bâtiment, ainsi que les particuliers aux questions d'urbanisme, d'architecture et d'environnement. Par exemple, nous pouvons agir en tant que conseil auprès des élus lorsqu'ils établissent le PLU (plan local de l'urbanisme) de leur commune. Nos conseils ont valeur consultative. Nous organisons par ailleurs des conférences, des rencontres thématiques ou encore des expositions pour promouvoir la qualité architecturale et urbanistique et nous intervenons dans des projets pédagogiques auprès des publics scolaires. Il existe aujourd'hui 92 CAUE à travers la France.

Près de 400 professionnels, c'est à dire paysagistes, urbanistes, documentalistes, ingénieurs et architectes travaillent pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône-Alpes. Certains sont salariés à plein temps tandis que d'autres conjuguent leurs missions pour les CAUE avec une autre activité professionnelle. En France, on estime leur nombre à plus de 1300.



Catherine Grandin-Maurin



Bruno Lugaz

Comment fonctionne les CAUE ?

CGM : Les CAUE sont à échelle départementale. La présidence d'un CAUE est assurée par un élu, il s'agit le plus souvent d'un conseiller général. Les décisions sont prises par un conseil d'administration constitué d'élus et de représentants de l'Etat. Les CAUE sont financés par la taxe d'aménagement dont le Département perçoit une part. Les Unions régionales des CAUE sont des superstructures financées par les Régions, ainsi que la cotisation que leur verse les CAUE départementales qu'elle fédère. Les URCAUE sont habilitées à percevoir des subventions régionales et européennes. Elles s'associent aux démarches et projets des CAUE départementales afin de leur donner une envergure supérieure.

Quels sont les principes directeurs de l'action des CAUE ?

Bruno Lugaz : En premier lieu, les CAUE défendent les principes d'économie d'espace, d'énergie et de transport. En cela, nous sommes les promoteurs du logement collectif dont nous estimons qu'il répond le mieux à ces défis cruciaux. Pour autant, 80% des particuliers qui viennent nous consulter pour leurs travaux portent un projet de logement individuel. Nous sommes aussi attentifs aux phénomènes d'urbanisation, car nous sommes un outil territorial indépendant des collectivités. Nous promovons l'équilibre

et l'équité dans la constitution des ensembles urbains.

Quels sont les défis spécifiques aux CAUE départementaux ?

BL : Entre la Savoie, département de montagne, et la Drôme, les enjeux ne sont pas les mêmes ! En Savoie, nous déplorons par exemple la création d'équipements saisonniers destinés à satisfaire l'économie du tourisme, comme des crèches dans des stations de ski, alors même qu'une ville comme Chambéry n'en compte pas assez pour les locaux ! Dans un département comme la Drôme, les CAUE axent leur travail sur la promotion de l'énergie solaire. Les CAUE adaptent leurs missions aux spécificités des territoires.

Quelles seront les prochaines actions des CAUE ?

CGM : Nous avons initié un cycle de rencontres intitulées : « Recomposer le territoire », durant lesquels nous faisons intervenir des urbanistes, des architectes et des élus afin d'apporter des éléments de compréhension aux transformations du territoire. Le sujet est bien sûr la métropolisation qui se manifeste en Rhône-Alpes par le Sillon Alpin, de Valence à Chambéry et le Pôle Métropolitain qui comprend les villes du G4 (Grand Lyon, Saint-Etienne-Métropole, Capi, ViennAgglo). Notre démarche est de faire comprendre au public le plus large possible les enjeux que représentent ces nouvelles entités.